U d'/of OTTAWA
39003001753143

Jan 7-70

Diff

1. 1. Protestants (diff) / catholiques (diff)

Nos

prot. minorité persécutée → veulent fonder elle en place la religion

cath minorité persécuteur → veulent sauvegarder leur religion

Diff

Nos

Religion première

1. Catholiques | Catholiques

Indépendance

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/larformefra00coig

LA

RÉFORME FRANÇAISE

AVANT LES GUERRES CIVILES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Morale indépendante dans son principe et dans son droit. — 1 vol. in-12. Paris. GERMER BAILLIÈRE, 1869.

De l'Éducation dans la Démocratie. — 1 vol. in-12. Paris. CH. DELAGRAVE, 1881.

La Morale dans l'Éducation. — 1 vol. in-12. Paris. CH. DELAGRAVE, 1883.

Fin de la Vieille France :

François Ier. — Portraits et Récits du XVIe siècle. — 1 vol. in-8°. Paris, PLON, NOURRIT & Cie, 1885.

Un Gentilhomme des temps passés. — François de Scépeaux, sire de Vieilleville, 1509-1571. Portraits et Récits du XVIe siècle, Règne de Henri II. — 1 vol. in-8°. Paris. PLON, NOURRIT & Cie, 1886.

LA RÉFORME FRANÇAISE

AVANT LES GUERRES CIVILES

1512-1559

PAR

Mme C. COIGNET

PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

(Société anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

1890

Tous droits réservés

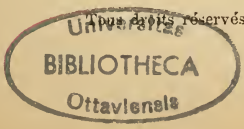

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. FISCHBACH — 1347.

BR
370
.C62
1890

PRÉFACE

A la suite des règnes de François Ier et de Henri II[1], *arrivant à l'époque des guerres civiles, l'étude de la Réforme française s'imposait à nous. On ne saurait, en effet, entrer dans l'esprit des luttes qui vont suivre sans remonter à leur origine, en saisir les causes dans l'homme et le milieu, en déterminer les phases.*

Cette recherche a été l'objet de la présente étude, destinée d'abord à être une introduction, et qui s'est étendue d'elle-même jusqu'à former un ensemble indépendant. Le sujet d'ailleurs se fût aisément prêté à des développements plus nombreux et plus larges.

Le XVIe siècle est une époque particulièrement complexe et attachante par les problèmes qu'elle pose, comme par les progrès qu'elle accomplit.

La France, située dans une région moyenne

[1] François Ier *et* Un gentilhomme du Temps passé. *2 vol.* (*Plon, 1885 et 1886*).

entre le Nord et le Midi, s'est formée d'un mélange de races, et ainsi, d'une diversité de facultés et de tendances dont la combinaison constitue son originalité.

Elle est du Midi par les provinces qui touchent à la Méditerranée et bordent l'Espagne, par la conquête et les traditions romaines; des deux régions par les Gaulois; du Nord, par le mélange des Germains et le caractère féodal de la société du moyen âge.

La Renaissance et la Réforme traduisent au XVIe siècle cette double origine.

La Renaissance, toute méridionale, représente les caractéristiques brillants de la nation. Cette création merveilleuse des arts et des lettres qui fait de la cour de François Ier le centre de la civilisation européenne, nous éblouit encore aujourd'hui et tient le reste dans l'ombre.

La Réforme, au contraire, représente la vie morale et religieuse intérieure, originaire du Nord, les luttes de la conscience, la règle des mœurs, l'intimité de l'âme avec Dieu, toutes choses sans éclat et sans séduction. Les faveurs du public ne vont point à elle. L'insuccès, d'ailleurs, n'est-ce point la grande condamnation? L'esprit latin ayant fini par prédominer, la Réforme n'apparaît plus que comme un accident dans notre histoire. Peu

à peu même, l'opinion en fait une importation de l'étranger.

L'étude de cette époque nous a conduit à une conclusion toute différente. Non seulement à nos yeux il ressort des faits que la Réforme au XVIe siècle est française en France, mais encore que, par certains points, elle remonte plus haut dans nos annales, se rattache à la constitution même de l'église gallicane.

Ce caractère national n'a pas seulement pour nous dans le passé un intérêt historique; il a dans le présent un intérêt politique et social.

Au XVIe siècle, la tyrannie royale et l'uniformité administrative n'ont point encore étendu sur la nation leur écrasant nivellement. Dans une société en formation où les éléments confus mais puissants du moyen âge survivent sous mille formes au cadre de la féodalité; au milieu de la contradiction des lois, des coutumes, des privilèges, du désordre des mœurs, des hasards de la vie, les individualités énergiques viennent au jour, se développent, se multiplient. En aucun temps elles ne furent plus nombreuses.

Menacée, persécutée par les pouvoirs publics, la nouvelle doctrine recrute nécessairement ses adhérents parmi celles-là; elle leur imprime sa marque, et par ainsi en accentue encore le caractère.

La Réforme représente en même temps un affranchissement des autorités humaines ecclésiastiques et une règle personnelle de l'individu. De là ce mélange si particulier de tempérament et de raison, de foi ardente et de réflexion profonde, d'activité intense et volontaire et d'austère discipline qui caractérise le huguenot. Or, ces doubles facultés d'énergie et de contrôle sont les seules qui puissent constituer les sociétés libres, en féconder les institutions.

La liberté, en effet, civile et politique, comme la liberté religieuse, ne saurait consister à se livrer au hasard des instincts et des passions; elle consiste à se gouverner soi-même au lieu de recevoir le frein d'autrui. Le droit ne va pas sans le devoir. Plus les lois sont larges, plus les hommes ont l'obligation de se discipliner. C'est pourquoi on a pu dire que l'État républicain était, de tous, celui qui nécessitait le plus de vertu. Vertu, hélas! qui nous manque trop aujourd'hui, chacun s'accorde à le dire.

Comme nos pères, nous avons besoin d'une Réforme; une Réforme nouvelle qui mette nos mœurs en harmonie avec nos institutions. Quelques-uns nous contestent l'énergie morale, seule capable de l'accomplir. En retournant à l'histoire, nous prenons confiance.

Si, au XVIe siècle, notre race en a possédé tous les éléments, elle les possède encore. Malgré les nombreuses proscriptions qui depuis cette époque nous ont affaiblis, la source en est restée vive. Ranimons donc le vieil esprit sous la forme laïque des sociétés modernes. Que chacun de nous dans sa sphère se mette à l'œuvre.

La grandeur de la Réforme au XVIe siècle, c'est que, fondée dans la conscience, non dans le dogmatisme, elle n'est emprisonnée dans aucun moule et peut toujours se renouveler. Par là, elle se rattache à la noble aspiration qui, dès l'origine, pousse l'homme à la création d'un ordre moral, volontaire et libre, différent du déterminisme *des faits, et que la science de ces faits ne lui donne pas.*

LA RÉFORME FRANÇAISE

AVANT LES GUERRES CIVILES

1512-1559.

CHAPITRE PREMIER

LE CATHOLICISME ET LA RÉFORME

La Réforme au XVIe siècle nous apparaît comme une branche détachée de la vieille Église. C'est un retour à ses origines. Elle ne crée point une nouvelle conception de Dieu et du monde; elle modifie l'idée de nos rapports avec Dieu et de nos rapports les uns avec les autres. Sa dogmatique n'a rien d'original, sa morale et sa politique, au contraire, présentent un caractère propre très marqué et ont exercé dans le monde une action considérable.

C'est à ce dernier point de vue que nous nous placerons pour l'étudier. Au regard d'une critique purement rationnelle, tous les dogmes présentent les mêmes difficultés, car leur point

de départ même, le surnaturel, échappe à la critique. La Religion résout seule les problèmes qu'elle pose. Nous respectons la Religion comme répondant à un besoin de justice supérieure, d'espérance infinie que la vie ne satisfait pas. Elle a tenu dans le cœur de l'homme, dans les mœurs, dans le développement des sociétés et des nations, une place immense. Nous en caractériserons les effets sans en discuter les principes.

Le Catholicisme et la Réforme partent également de l'Écriture, mais se séparent sur ce point : la constitution et le rôle de l'Église.

Selon le Catholicisme, l'Église est sacerdotale. Elle représente un corps choisi par Dieu, à qui il a remis le dépôt de sa Parole et le pouvoir de consacrer certains objets sensibles, transformés de ce chef en moyens de salut. L'Église seule, au nom de Dieu, peut interpréter l'Écriture, déterminer et enseigner la doctrine, conférer les sacrements, lier et délier la conscience.

Ces pouvoirs ne sont pas limités aux rapports intimes de l'âme avec Dieu ; dans la conception du moyen âge, ils embrassent la société et la nature. L'Église est la seule source légitime de l'autorité du prince, des lois, de la justice, de la science même du monde. C'est une théocratie.

Tout ce qui vit dans son sein, vit dans le bien, la vérité, le droit; en dehors, dans le mal, l'ignorance, le mensonge. Elle élève et protège les siens, les aide, les soutient, les guide, les conduit à Dieu; elle maudit ceux qui la repoussent, les poursuit, les châtie, les frappe jusqu'à la mort. La première vertu du catholique, c'est l'obéissance à l'Église.

La Réforme reconnaît, comme le Catholicisme, l'inspiration de l'Écriture; mais elle rejette l'Église en tant que corps choisi, intermédiaire entre Dieu et l'homme. La source religieuse à ses yeux est ouverte et chacun peut y puiser librement. L'Église, c'est le peuple chrétien, les fidèles volontairement associés dans la foi, la prière, la bonne vie. Le ministre, dépouillé de tout caractère sacerdotal, est un fidèle choisi par ses frères, se livrant plus exclusivement à la diffusion de la parole et à l'exercice de la charité. Tous les chrétiens peuvent exercer le ministère; la foi vivante en leur cœur les fait Prêtres et Rois.

Ramenée à cette communion intérieure, la Religion n'a rien de théocratique. Ne prétendant ni au gouvernement de la science, ni au gouvernement de l'État, elle appelle une société laïque qu'elle inspirera sans la dominer. La souveraineté morale de l'individu implique le

respect de l'individu ; les libertés civiles et politiques dérivent de la liberté religieuse. La première vertu du réformé est le gouvernement de soi-même.

Le Catholicisme et la Réforme, en dépit de leur communauté d'origine, nous présentent donc des conceptions très différentes de la vie individuelle et sociale. Toutefois, ces différences qui se dégagent si clairement aujourd'hui pour nous d'une rigoureuse critique, n'apparaissaient nullement aux esprits du XVIe siècle comme elles apparaissent aux nôtres.

Les premiers réformateurs sortis de l'Église et de l'école, pétris dans leurs moules, gardent toutes les empreintes de la scolastique ; s'ils brisent la théocratie dans le Catholicisme, c'est pour la reconstruire dans leurs groupes particuliers d'une façon moins autorisée, moins antique, moins glorieuse. Partout à cette époque, là où la Réforme triomphe, au lieu de séparer les deux domaines, elle transforme le mode de leur union. Le Catholicisme inféodait l'État à l'Eglise; elle rattache l'Église à l'État. Le prince prend la place diminuée du Souverain Pontife, et la nouvelle constitution ecclésiastique s'adapte au cadre politique du pays où elle s'est implantée, sous la forme d'Église nationale.

On a tout dit sur l'Église nationale, système bâtard entre la politique et la religion. Théoriquement nous accédons à tout. L'Église catholique présente certainement à la raison abstraite une conception plus vaste et plus logique que l'Église d'État ; seulement il faudrait, pour la réaliser, des Papes grands politiques et grands saints, des Rois volontairement subordonnés, des peuples volontairement soumis, toutes choses jusqu'ici inconnues. Aussi, son histoire ne nous montre-t-elle qu'une lutte de prétentions rivales dans laquelle elle devait finir par succomber. La théocratie en définitive aujourd'hui est reléguée dans le lointain comme une doctrine idéale ; le Catholicisme vit de transactions.

L'Église d'État, de taille moins haute, est par là même plus à la mesure des hommes. Bornée par la frontière et la nationalité, mêlée à tous les intérêts, à tous les mouvements de la nation, l'universel et l'infaillible lui échappe quoi qu'elle fasse pour les retenir ; le relatif l'envahit. En confondant d'ailleurs dans un même culte l'idée de religion et l'idée de patrie, en ramenant à ce culte tous les sentiments et les devoirs de la vie publique et privée, elle constitue un élément de force et d'unité nationales qu'aucune abstraction ne remplacera.

Si au XVIe siècle d'ailleurs l'Église réformée prétend renouveler à son usage la théocratie après l'avoir détruite dans le Catholicisme, par une féconde inconséquence elle ouvre en même temps une porte à la critique qui la détruira en elle à son tour. Tout en constituant l'autorité en haut d'une façon souvent des plus tyranniques, elle laisse en bas aux mains du peuple, avec la source de l'inspiration, la source du contrôle, le livre sacré, la Bible. Tous les réformateurs demandent que la Bible répandue à flots dans les campagnes et dans les villes devienne le livre de chevet du chrétien.

La liberté dès-lors possède son instrument. On remet la Bible au peuple pour y trouver la consécration de certaines doctrines et de certaines autorités, il y trouve la négation de ces autorités et de ces doctrines. De l'effort de la conscience et de l'examen de la raison sort, d'un côté la foi personnelle formulée par l'église libre, de l'autre le doute scientifique qui pousse à la recherche. Dès le début de la Réforme à Genève, sous le gouvernement si despotique de Calvin, Castellion ne s'écrie-t-il pas déjà :

« Tuer un homme, ce n'est pas protéger une doctrine; c'est seulement tuer un homme.

« Maintenir une doctrine n'est pas l'affaire du

magistrat (car quel rapport y a-t-il entre une doctrine et le glaive?); c'est l'affaire du docteur.

« Mais protéger le docteur comme il protège le laboureur, l'ouvrier, le médecin et les autres, contre le tort qu'on leur veut faire, voilà ce qui regarde le magistrat.

« C'est pourquoi si Servet avait voulu tuer Calvin, le magistrat aurait eu raison de défendre Calvin.

« Mais Servet ayant combattu avec des arguments et des écrits, c'est avec des arguments et des écrits qu'il devait être repoussé. »

La grandeur morale de la Réforme, c'est qu'en appelant l'homme à déterminer lui-même, par la méditation d'un livre sacré, la forme de sa foi, elle lui donne les habitudes de retour sur soi, de réflexion, d'activité intérieure et volontaire qui font l'éducation de la conscience et préparent les mœurs viriles de la liberté.

CHAPITRE II

L'ÉGLISE GALLICANE

C'est dans la papauté du moyen âge que la conception théocratique de l'Église trouve sa plus éclatante représentation. Une série de Souverains Pontifes d'une supériorité incontestable, en tête desquels Grégoire VII, s'efforce de la réaliser. Devant la résistance des princes, s'inspirant des idées morales les plus élevées du christianisme, ils prennent en main la cause des peuples, s'en font des alliés, et, par leur moyen, arrivent à la domination. Succès temporaires toutefois. Les abus inhérents au pouvoir absolu compromettent bientôt la papauté elle-même; l'anarchie des passions rivales et la révolte des chefs temporels finissent par en avoir raison. Au commencement du XIVe siècle, Boniface VIII vaincu par Philippe le Bel, le Saint-Siège est transféré à Avignon, où il demeure soixante-dix ans subordonné aux Rois de France. L'abaissement dans lequel il tombe alors, le schisme partageant les peuples et les Rois entre deux ou trois

Papes qui s'anathématisent l'un l'autre, les scandales qui en résultent, détendent tous les liens.

L'institution tombée dans le mépris perd sa force. Le désordre envahit l'Église avec les mœurs corrompues, la simonie, la non-résidence, l'athéisme mêlé de superstition. L'hérésie se formule partout : en Angleterre, avec Wycliff; en Allemagne, en Bohême, avec Jean Huss et Jérôme de Prague. Les princes, fatigués de cet état d'anarchie, convoquent alors un concile œcuménique à Constance pour y mettre fin. Réforme! Réforme! Ce cri remplit la chrétienté tout entière.

Durant cette période de trouble, l'Église de France a pris l'habitude de se conduire elle-même. Elle administre ses biens, règle sa hiérarchie, veille à sa discipline, et la supériorité des hommes qui la dirigent, la science de ses théologiens, l'éloquence de ses prédicateurs, la sagesse de ses prélats, lui donnent en Europe une célébrité et un éclat incomparables.

Au moment du concile de Constance, un homme la domine de son génie, de sa science, de sa vertu : Gerson, chancelier de l'Université de Paris. Unissant à une âme haute, à un cœur profondément pieux, toutes les connaissances théologiques du temps, Gerson s'élève à une

nouvelle conception de l'Église. Il combat l'idée théocratique comme une usurpation, et les méthodes de la scolastique qui la systématisent comme artificielles, desséchantes, tendant à remplacer les vertus vivifiantes du christianisme par une vaine et stérile argumentation.

Sans prétendre exposer ici en quelques lignes les doctrines de Gerson, il nous suffira d'en dégager l'esprit pour montrer comment elles ouvrent la voie à la Réforme.

Gerson ne rompt avec aucun des dogmes catholiques. Il reconnaît le sacerdoce, corps spécial et choisi, à qui Dieu a remis la garde et l'interprétation de sa parole avec le droit exclusif de distribuer au peuple certains moyens de salut. Ce corps, héritier direct des apôtres, constitue l'*Église apostolique*. Un autre corps plus large toutefois lui est supérieur, l'*Église universelle*, assemblage indistinct de tous les chrétiens : clercs et laïques, grecs et barbares, hommes et femmes, nobles et paysans, riches et pauvres.

L'Église apostolique n'a pas reçu le don de l'infaillibilité ; elle peut errer, tromper autrui et se tromper elle-même, tomber dans le schisme et l'hérésie. Il y a eu des Papes hérétiques et d'autres meurtriers. L'Église universelle seule est infaillible, et quiconque demeure dans sa foi

est sûr d'être sauvé quand il n'y aurait pas de Pape dans le monde. En cas d'erreur ou d'abus de l'Église apostolique, il appartient à l'Église universelle de la redresser, de la ramener. Non seulement le concile peut être réuni indépendamment du Pape, mais il a le droit de juger les Papes, de les réprimander, de les déposer. Il décide souverainement en matière de foi et de discipline ; seul il peut faire des lois, des canons, exercer dans sa plénitude la puissance ecclésiastique [1].

«En temps de schisme, c'est à l'Empereur, en qualité d'avocat et de défenseur de l'Église, d'assembler les conciles, de concert avec les Rois et les princes de la chrétienté ; c'est à eux et aux seigneurs d'employer leur autorité et de sacrifier leur vie pour le bien de l'Église dont ils sont les pères et les médecins, et même les chirurgiens, arrachant et coupant depuis la tête jusqu'aux pieds tout ce qui est corrompu et gangrené. »

L'Église apostolique reste donc subordonnée à l'Église universelle comme son instrument et son organe ; les décisions papales ne sont obligatoires qu'autant qu'elles s'accordent avec les

[1] *Gerson. De Modus Uniendi*, t. II p. 163 à 179.

canons des conciles auxquels on en peut toujours appeler.

Pour chaque pays d'ailleurs, le prêtre, en tant que citoyen, doit se soumettre aux lois. L'Église nationale forme un corps administré par ses propres dignitaires de concert avec le chef de l'État, et Rome n'a à intervenir ni dans leurs mutuels rapports ni dans leurs communes décisions. Les biens de l'Église et ceux des laïques n'appartiennent aucunement au Pape. Saint Pierre a-t-il conféré des bénéfices, a-t-il conquis des villes pour les gouverner ? Si le Souverain Pontife possède des États, c'est par don volontaire. Jésus-Christ a déclaré que son royaume n'était pas de ce monde. Il s'est soumis aux puissances séculières et a ordonné aux siens de s'y soumettre.

Dans la vie religieuse, même réduction à l'extrême du rôle du pontife.

La vie religieuse est tout intérieure. Les moyens externes : sacrements, symboles, cérémonies, sont des aides pour y conduire ou des façons de l'exprimer ; ils la facilitent, la manifestent, ne la créent pas[1]. Aucune sainteté ne

[1] Au point de vue dogmatique que nous ne traitons pas ici, Gerson semble aussi se rapprocher de la doctrine ré-

s'attache ni à l'objet consacré ni au consécrateur. Le prêtre n'est qu'un pur instrument de la grâce divine et sa meilleure prédication sera toujours l'Écriture : « Quelle absurdité qu'un simple mortel, un enfant de perdition, un simoniaque, un avare, un menteur, un fornicateur pire qu'un démon, prétende lier et délier sur la terre et dans le ciel. Le Pape même ne possède point cette puissance ; il prononce l'absolution dans le domaine spirituel seulement ; il ne remet point les péchés, mais Dieu seul. Le Pape absout, c'est-à-dire il déclare que le pécheur est absous. »

Gerson, en face des désordres dont le clergé était alors coutumier [1], a sur le prêtre sensuel et orgueilleux les paroles les plus dures. Il lui reproche de faire dégénérer la foi en se mettant au lieu et place de son maître, en trompant le

formée : la justification par la foi : « L'homme — dit-il — ne peut rien faire par sa propre volonté pour se relever de sa chute ; il ne mérite point par ses œuvres ; Jésus-Christ est le seul sauveur et il ne sauve que ceux qui ont été prédestinés de toute éternité. »

Consolations théologiques, t. 1, p. 137 et suivantes.

[1] Qu'on lise sur ces désordres le fameux traité de Clemengis, foudroyant d'un bout à l'autre. Pierre d'Ailly, cardinal de Cambrai, maître et ami de Gerson, ne s'exprime pas avec moins de force.

peuple sur la valeur des sacrements et des formes, pour l'exploiter à son profit :

« Je déclare que dans nos Églises cathédrales « et presque partout, — écrit-il à Pierre d'Ailly, « — on célèbre des rites insensés et qui sont les « restes des cérémonies sacrilèges des païens et « des idolâtres... La parole de Dieu qui est certes « le plus grand remède des maladies spirituelles « et dont la prédication est le principal devoir « des prélats, est abandonnée comme inutile et « au-dessous de leur grandeur [1]. »

Ainsi Gerson, sur ces deux points : la constitution de l'Église d'État à peu près indépendante de Rome et la conception de la vie religieuse intérieure à peu près indépendante du prêtre, peut être considéré comme le père du gallicanisme et le précurseur de la Réforme. Ces vues sans doute existaient déjà dans l'Église d'une façon générale et vague, mais en les systématisant dans de nombreux ouvrages avec sa grande âme et son grand esprit, il se les approprie, les répand, les met en lumière.

Ce mouvement soulève l'Église de France, la remplit d'émotion. Les doctrines nouvelles y deviennent l'intérêt passionné du moment. Partout

[1] *Gerson*, t. II p. 166.

on les examine, on les discute. Bientôt Gerson les porte au concile de Constance, où il se rend comme chancelier de l'Université de Paris. Par la hauteur de ses sentiments, l'autorité de son caractère et de sa vie, son éloquence chaleureuse et imposante, il arrive à les faire prévaloir. Dans la séance solennelle du 23 mars 1415, à la suite d'un de ses plus beaux discours, le concile les adopte [1], et bientôt après il les met en pratique en déposant deux Papes, arrachant l'abdication du troisième et procédant à l'élection de celui qui les remplacera, Martin V, de l'illustre maison Colonna.

Cependant, la portion de beaucoup la plus épineuse de l'œuvre du concile, la réforme intérieure de l'Église, reste encore pendante. Épuisé par trois ans de discussion, à bout de force, il recule, et après avoir nommé un collège

[1] L'Université de Paris, dans deux mémoires qu'elle adresse au concile, reproduisant la doctrine de son chancelier, s'exprime encore avec plus de force. L'Église, dit-elle, est plus nécessaire que le Pape, étant seule indispensable au salut ; elle est plus utile et meilleure, car le Pape est fait pour l'Église, non l'Église pour le Pape ; elle a plus de dignité comme épouse de Jésus-Christ ; plus de pouvoir, les portes de l'enfer ne devant pas prévaloir contre elle ; plus d'intelligence, possédant plus de dons. C'est à elle, non au Pape, que Jésus-Christ a donné les clefs du royaume.

spécial pour dresser la liste des réformes, en remet l'accomplissement au nouveau pontife.

Demander le redressement des abus à celui qui en profite, c'est avoir une grande confiance dans la vertu humaine. Martin V ne la devait pas justifier. A peine élu, il n'a qu'une idée : se délivrer du concile pour gouverner à sa guise. Il y réussit à force d'adresse, en détachant ses principaux membres par des avantages particuliers. La clôture est prononcée le 22 avril 1418, après trois ans et demi de durée, sans qu'aucun engagement précis ait été pris au sujet de la réforme.

C'était pour Gerson l'avortement de toutes ses espérances, le démenti même de sa foi en ces grandes assemblées dont il attendait le gouvernement supérieur de l'Église. Foi déjà bien ébranlée ! Pendant plus de trois ans, en effet, n'avait-il pas vu celle-ci jour par jour en proie aux calculs intéressés, aux basses intrigues, aux transactions honteuses, aux mensonges, aux perfidies, pour finir par la dernière des lâchetés, l'abandon de sa tâche ? N'avait-il pas vu l'Université même dont il était chancelier, « se fourvoyant de son ancienne vertu »[1], sacrifier la plus

[1] *Pasquier. Recherches de la France*, éd. de 1633, p. 253.

sainte des causes à de mesquins et vulgaires intérêts[1] ? Comment s'en pourrait-il consoler ?

Gerson, désespéré, après la clôture du concile quitte Constance comme un banni, traverse les montagnes du Tyrol et s'enferme à Rattenberg, où l'archiduc Albert vient le chercher pour le conduire comme professeur à l'Université de Vienne. Poursuivi par l'idée des malheurs de la France alors sous le pied des Anglais, malgré les instances de l'archiduc et de l'Université viennoise qui l'a reçu avec les plus grands honneurs, il renonce aux douceurs de cette hospitalité généreuse pour reprendre son bâton de pèlerin et revenir pauvre et sans ressources dans sa patrie humiliée ; non point à Paris, aux mains de l'étranger, mais à Lyon où le Dauphin gouverne encore, au cloître des Célestins dont son frère est prieur. Sa vie publique est finie. Il se voue tout entier à la méditation de l'Écriture et à l'enseignement des enfants et des pauvres. Pendant son exil, il avait écrit ces quatre beaux livres de la *Consolation théologique*, où l'élan de la piété calmant l'angoisse

[1] Martin V se rendit l'Université favorable en concédant à ses gradués une plus grande part dans la collation des bénéfices.

intérieure, il arrive à la sérénité de la confiance en Dieu. On lui attribue aussi, de retour au cloître, l'Imitation, cette œuvre étrange, aux accents si profonds et parfois si tragiques, qui révèle tant de luttes intérieures et de détachement. Aux approches de la mort, il réunit une dernière fois les petits dans l'église du monastère, les conviant à répéter ces mots en français : « Mon Dieu, mon Créateur, ayez pitié de votre pauvre serviteur Gerson ». Il rendit l'âme le 14 juillet 1429, à l'âge de soixante-huit ans.

Si les doctrines de Gerson avaient prévalu, le gouvernement de l'Église devenait une fédération représentative. Mais l'instinct dominateur de toutes les souverainetés faisait trop bonne garde aux portes du Vatican. Les conciles s'en vont, la Papauté reste, et la Papauté ne saurait accepter sa déchéance. Ni Martin V ni aucun de ses successeurs ne tiendra compte des décrets de Constance confirmés à Bâle quelques années après. Sous leur inspiration, le concile de Florence et le cinquième concile général de Latran les annulent. La chrétienté toutefois ne se soumet qu'à demi. Les troubles continuent et l'Église gallicane se distingue par sa résistance. Poursuivant de concert avec la royauté son œuvre d'indépendance, en 1438, sous le règne

de Charles VII, elle réunit à Bourges les canons de Constance et de Bâle et en tire l'acte fameux connu sous le nom de *pragmatique sanction*. Cet acte, reçu par le Roi et enregistré par le Parlement, devient la charte religieuse de l'Église de France.

La pragmatique sanction reconnaît la suprématie des conciles sur le Pape et détermine les droits et libertés particulières de l'Église gallicane : la collation des bénéfices, la nomination aux dignités réparties entre les chapitres, l'épiscopat, le Roi et l'Université ; la consécration aux supérieurs immédiats ; la confirmation seule au Pape. Les causes ecclésiastiques seront jugées sur place, — condition très favorable au pouvoir de l'évêque, — sauf pour les appels et quelques cas particuliers où le pouvoir papal est encore restreint. Enfin, les exactions pontificales — annates, expectatives, réserves, — sont abolies dans tout le royaume.

La publication de la pragmatique met Rome en fureur, le pape Eugène V proteste. Charles VII passe outre et la pragmatique est appliquée dans tout le royaume. Après sa mort, Louis XI — en haine dit-on de la mémoire paternelle — en prononce l'abolition (27 octobre 1461). Mais le Parlement refuse d'enregistrer l'édit et les

choses restent là. Plus tard, Charles VIII, malgré le besoin qu'il avait du Pape en Italie, lui refuse toute satisfaction sur ce point. Louis XII revient franchement à la politique de Charles VII ; il prescrit l'application de la pragmatique et entre en guerre ouverte et armée avec le Pape Jules II.

Durant cette lutte tenace, l'Église de France, fidèle à ses traditions, sous la conduite du patriotique cardinal d'Amboise, se range une fois de plus du côté du Roi. C'est sur le conseil du cardinal que Louis XII réunit à Tours un concile national qui lui accorde immédiatement un subside sur les biens du clergé pour soutenir en Italie la guerre contre le Pape.

Jules II ne voulant entendre à aucune transaction, le Roi convoque en 1510 un concile général à Pise en vue de le faire déposer. Les évêques français s'y rendent tous, mais s'y rendent seuls. L'abstention des autres nations le fait avorter. Le Pape alors oppose au Roi le concile de Latran qui condamne la pragmatique et en cite les fauteurs à sa barre. La mort du Souverain Pontife et bientôt après celle de Louis XII, apaisent le conflit sans résoudre la question.

CHAPITRE III

L'UNIVERSITÉ ET LE PARLEMENT

L'Université fondée en 1200 par Philippe-Auguste et développée par ses successeurs, est divisée en cinq facultés et en nombreux collèges, comprenant toutes les connaissances de l'époque. L'enseignement dont elle a reçu le privilège exclusif y est dominé par la faculté de théologie, la Sorbonne.

La théologie avait alors pour objet de ramener à la religion l'homme et le monde au moyen d'une méthode appelée scolastique. Dieu posé comme un principe premier, une vérité absolue, la scolastique en fait découler toutes les vérités relatives, les phénomènes apparents et leurs lois, les sciences, les arts et leurs applications, tantôt en réalisant les idées pour les rattacher aux éléments physiques, tantôt en idéalisant les éléments physiques pour les rattacher aux idées. Par ces singuliers procédés, elle construit un système abstrait de l'univers dont la représen-

tation concrète se trouve dans la théocratie catholique.

Plaçant si haut l'Église, l'Université, semble-t-il, aurait dû se faire la première servante de la Papauté qui l'unifie. Toutefois, par une contradiction fréquente de l'orgueil, elle adopte au contraire le gallicanisme comme une doctrine spéciale à l'Église de France et s'érige en concile à son usage, non seulement pour veiller à la pureté du dogme, mais pour le protéger contre les envahissements romains.

L'Université, dans l'accomplissement de cette œuvre, trouve à ses côtés un autre corps qui lui prête ardemment son concours, le Parlement.

Dérivé du conseil du Roi, le Parlement a toujours eu des prétentions politiques. Il est toutefois avant tout un corps judiciaire, et en cette qualité, ses travaux le rattachent au peuple légiste par excellence, les Romains. Il puise en effet chez eux ses principes et ses formules.

L'objet du droit romain ayant été de constituer la suprématie de la puissance impériale sur toutes les autres, les légistes français travaillent dans le même sens en faveur de la monarchie. Dans tous les démêlés de nos Rois avec le Saint-Siège ils opposent le droit romain au droit canon, comme dans leurs démêlés avec les

seigneurs et les villes ils l'opposent au droit féodal et au droit coutumier. Leur argumentation se rapproche de la scolastique en ce qu'elle ne tire jamais ses raisons de la nature des choses, mais de principes ou de textes qui la dominent. Les débats restent d'ordinaire limités à l'administration financière et à la hiérarchie ecclésiastique. Quelquefois cependant ils touchent au dogme.

La plus grande confusion, en effet, régnant alors entre le temporel et le spirituel, les sacrements par exemple constituant une partie de l'état civil, la nature des opinions intervient dans la légalité des actes et le magistrat ne peut décider de la régularité de ceux-ci qu'en décidant de l'orthodoxie de celles-là. Aussi, pour toutes les causes touchant aux questions ecclésiastiques, une chambre du Parlement est-elle spécialement composée de *conseillers clercs*.

A une époque où toute la science consistait à découvrir les débris du passé et à les cataloguer dans de volumineuses compilations appelées *Sommes*, la scolastique, tout en les systématisant d'une façon artificielle, avait pourtant poussé à la recherche. Les labeurs patients et ardus de ses docteurs donnaient alors l'impulsion. L'Université de Paris centralisait

la vie intellectuelle du temps. Des étudiants de chaque nation accourus à ses cours s'enthousiasmaient pour son enseignement et ses maîtres, et, retournant dans leur pays, en célébraient la gloire. Connue par ses doctrines anti-romaines, des souverains étrangers recouraient à elle dans leurs démêlés avec le Pape, lui demandaient des consultations, s'appuyaient de ses arguments. Le monde civilisé tout entier s'inclinait devant son autorité.

Mais du moyen âge à la Renaissance, quel changement !

Dès le XVe siècle, l'Italie, retournant à l'antiquité, nous initie à de nouveaux moyens de connaître : l'observation, l'induction, l'analyse. Au lieu de poser a priori des principes abstraits dans lesquels on emprisonne l'homme et la nature, c'est l'homme et la nature qu'on interroge maintenant. On étudie les phénomènes sous leurs aspects divers ; on les groupe suivant l'ordre de leurs manifestations ; on en reconnaît derrière les apparences fugitives les rapports constants. C'est un complet renversement de méthode.

Rien n'empêchait l'Université de prendre part à cette rénovation ; rien, sinon l'orgueil aveugle et tenace de la théologie. Changer, c'est recon-

naître qu'on n'a pas toujours eu raison ; et pour qui prétend à la vérité absolue, c'est se renier soi-même. Aussi, l'Université s'enfermant dans ses traditions mourantes comme dans une forteresse sacrée, traite d'impies tous ceux qui y portent atteinte : les nouveautés et les novateurs. Après avoir fulminé contre Rome pendant des siècles avec la plus grande violence, elle se montrera non moins violente pour la Réforme et la Renaissance dès leur première apparition. Et le Parlement la suivra, car le clerc doublé du légiste, comme le clerc doublé du scolastique, demeure pétrifié dans l'abstraction et les textes. Ces deux corps représentent la portion la plus implacable de l'orthodoxie, et, tout en se querellant souvent au sujet de leurs mutuelles prérogatives, dès qu'il s'agit de la défendre ils marchent la main dans la main avec une parfaite entente [1].

La Sorbonne, s'érigeant en censeur de toutes les opinions émises en chaire ou en dehors de la chaire, les surveille avec jalousie, et à la moindre incartade dénonce les suspects. Le Parlement,

[1] Dès 1470, la première imprimerie française s'élevant à Paris près de la Sorbonne, ils s'unissent pour accuser les imprimeurs de sorcelleries.

par l'entremise des conseillers clercs, fait alors l'enquête, et rend à la suite des arrêts doublement motivés en droit et en théologie.

Les membres de ces deux institutions, recrutés dans la haute bourgeoisie ou dans la petite noblesse parmi les cadets, forment une société à part très exclusive et hautaine, prétendant représenter l'Église gallicane, bien qu'elle n'y forme en réalité qu'un groupe restreint.

Toute la portion vivante et agissante de l'Église, les évêques, les curés, les religieux non cloîtrés attachés au service des paroisses, s'inspirent en effet d'un tout autre esprit. Très mêlés à la population, pénétrés de sa vie, tout en admettant sans le discuter l'absolu du dogme, ils se tiennent dans le relatif, mesurent leur direction à la nature humaine et aux nécessités de gouvernement. Peu enclins d'ailleurs, à cette époque de relâchement, à l'abstraction et au puritanisme, si l'ardeur de la doctrine et le zèle de la charité ne les dévorent pas, du moins ils ont l'humeur bienveillante et la vie aisée; ils n'anathématisent personne.

Le bas clergé et les ordres mendiants vivent de près avec le peuple et la petite bourgeoisie, desquels d'ailleurs ils sortent. Leurs mœurs scabreuses prêtent bien à dire et les fidèles ne

se taisent pas. L'ivrognerie, l'oisiveté, la débauche des gens d'Église, des moines surtout, sont des sujets intarissables de railleries, mais sans irritation ni amertume. Les familiarités de la vie, l'échange des services, un fond de bonne humeur, d'insouciance, de laisser-aller, sauvent des sentiments âpres. On rit, on pèche ensemble et on se pardonne mutuellement.

En haut, des mœurs analogues, sous une forme plus raffinée. Cardinaux, évêques, gros bénéficiaires, gens bien nés ou de capacité reconnue, vivent à la façon de la noblesse et en sa compagnie. Rompus au monde, aptes à tous les emplois, ils se déchargent volontiers des fonctions ecclésiastiques sur quelque remplaçant gagé pour se mêler à la politique, à la diplomatie, aux affaires. D'un dogmatisme flottant, d'un sentiment très monarchique, leur chef n'est point à Rome : il est aux Tournelles ou au Louvre. Ce clergé, du reste, est gallican comme l'autre, mais à sa façon particulière. La doctrine le touche peu ; seulement il déteste la domination romaine, son ingérence, ses exactions. Toutes ses traditions le rattachent à la Royauté.

Ces deux portions de l'Église ont peu de sympathie mutuelle, peu de contact aussi. Les prélats redoutent l'âpreté des docteurs et les

docteurs jalousent la fortune et le crédit des prélats, leurs succès, leur familiarité à la cour. On se salue et on reste à distance.

Au commencement du XVIe siècle toutefois, une grave atteinte portée à l'indépendance de l'Église les réunira un instant. Il s'agit du concordat.

CHAPITRE IV

LE CONCORDAT

Le concordat conclu après Marignan entre François Ier et Léon X, est l'acte qui remplace la pragmatique comme législation de l'Église de France. Très adroitement rédigé sur le texte même de son devancier, il en garde scrupuleusement les dispositions extérieures tout en en détruisant l'esprit.

Les trois principaux points de la pragmatique étaient : 1° la suprématie des conciles sur les Papes et leur réunion au moins tous les dix ans, un concile ne se séparant qu'après avoir déterminé la date de celui qui le suivra ; 2° le droit d'élection aux évêchés et bénéfices réservé à l'Église gallicane, à l'Université, aux chapitres et au Roi ; 3° la destruction des nombreuses exactions de la cour de Rome, en tête desquelles les annates.

Le concordat : 1° supprime de fait la souveraineté des conciles généraux en passant ces assemblées sous silence ; 2° il enlève le droit de

nomination aux communautés et aux dignitaires de l'Église gallicane pour le donner au Roi; 3° il rétablit les annates en faveur du souverain Pontife.

Ces transformations font justement dire à un ancien que par le concordat le Pape a reçu le temporel et le Roi le spirituel en l'Église de France, et à un moderne que « les deux contractants se donnèrent mutuellement ce qui n'appartenait à aucun d'eux » [1].

L'Église gallicane n'était en effet la propriété ni de l'un ni de l'autre. Elle s'appartenait à elle-même. Catholique, mais essentiellement française, recrutée dans toutes les classes de la population, pétrie de leurs meilleurs éléments, elle avait grandi, s'était développée avec la nation en contribuant à sa prospérité et à sa gloire. L'histoire les identifiait. Le Pape la trahit comme chef spirituel en la livrant au Roi, et le Roi comme chef temporel en confisquant ses libertés et en achetant au prix d'une exaction la consécration de la cour de Rome. Et ce marché s'accomplit sans aucune consultation du pays ni de l'Église, et sans

[1] Thèse très remarquable de M. Vollet-Revillon sur l'origine des Églises réformées en France.

que les contractants mêmes en aient compris la portée ou prévu les conséquences. Le Roi n'y vit que sa propre main mise sur de riches bénéfices dont il pourrait satisfaire ses courtisans; le Pape, le gain tiré du rétablissement des annates en échange d'une prétention illusoire. Duprat lui-même, qui avait tout mené, n'y vit qu'un bon tour à jouer au Parlement qui gênait les irrégularités de son administration et à l'Université qui critiquait ses actes, sans d'ailleurs rien faire gagner de sérieux au Pape qu'il n'aimait pas davantage.

L'acte signé, le Pape en obtient sans peine la ratification du concile de Latran réuni à Rome sous son influence directe[1]. Mais il n'en est pas de même du Roi dans la nation. La nouvelle du concordat y tombant comme un coup de foudre, un tollé s'ensuit. Des clameurs d'indignation et de colère remplissent le pays d'un bout à l'autre.

Quand, le 5 février 1517, le connétable et le chancelier présentent au Parlement la fameuse bulle papale qui substitue le concordat à la

[1] Le Concile était à sa onzième session, quand, le 19 décembre 1516, la bulle qui remplaçait la pragmatique par le concordat fut lue et adoptée sans délibération, ses membres étant au nombre de cinquante-trois.

pragmatique, avec ordre de la lire, publier et enregistrer, le président répond que la cour «verra et fera ensuite ce qu'elle croira devoir faire». Ceux qu'on appelait alors les *gens du Roy* — la magistrature debout — n'étaient pas les moins indignés. On s'en aperçut quelques jours après, quand le premier avocat, accompagné du procureur général, se porta appelant devant les chambres assemblées contre la congrégation «se faisant nommer le concile de Latran», qui donnait atteinte aux libertés de l'Église gallicane en condamnant la pragmatique, «une institution sainte» fondée sur la discipline de «l'Église primitive» et adoptée par «les trois estats du royaulme». La cour répondit en nommant des commissaires pour examiner le concordat et les bulles, moyen de gagner du temps.

Cependant, au bout de quelques mois, le Roi, irrité de ces lenteurs, envoie au Parlement le bâtard de Savoie, son oncle, avec ordre d'exiger une délibération immédiate sous ses yeux. La cour refuse de délibérer en présence d'un étranger et adresse au Roi, alors à Nampont, village de Picardie, deux députés pour lui représenter qu'il affaiblit par de tels procédés le respect de la justice. François leur répond

seulement avec colère : *Il y sera, il y sera*, et menace de chasser du Parlement les turbulents qui lui résistent. La cour se soumet, et le 13 juillet 1517 commence ses délibérations en présence du bâtard de Savoie. A la suite de douze séances des plus orageuses, elle refuse l'enregistrement. Le Roi laisse dormir l'affaire jusqu'en automne, espérant qu'elle s'arrangera d'elle-même. Puis, voyant qu'elle reste en l'état, le 24 décembre il renouvelle d'une manière plus pressante ses ordres d'enregistrer. Le Parlement répond par une seconde députation au château d'Amboise, chargée d'un mémoire contraire au concordat. Les députés arrivés le 13 janvier (1518), attendent une audience jusqu'au 28 février. Quand enfin le Roi les reçoit, c'est pour leur faire une sortie. Le chancelier, dit-il, a pulvérisé leurs arguments dans un mémoire qu'il ne daigne pas leur communiquer, car aucune discussion entre eux et lui n'est possible. Il n'y a qu'un Roi en France, et le Parlement ne s'érigera pas à sa face en Sénat de Venise. Il accuse ensuite les conseillers clercs de ne défendre leurs privilèges qu'en vue d'obtenir des bénéfices et menace de les chasser de ce corps où ils n'ont été admis que par la grâce de ses prédécesseurs. Il

termine en leur ordonnant de partir le lendemain matin à six heures, sous peine d'être jetés dans une basse fosse. Les députés obéissent; mais le Parlement ne bouge pas. Le 12 mars, nouvelle injonction de François Ier par l'organe du grand chambellan La Trémoille. Les gens du Roi, reconnaissant alors que l'existence même du Parlement est menacée, retirent leur opposition et les magistrats cèdent. Ils enregistrent la bulle le 16 mars 1518, mais en protestant que c'est par force, qu'ils continueront à juger les procès *selon les saints décrets de la pragmatique*, et qu'ils adhèrent à l'appel interjeté par le procureur du Roi au Pape mieux informé et à un futur concile général, contre le prétendu concile de Latran[1].

L'Université comme le Parlement fait feu de toutes armes à la défense de la même cause. Elle ordonne des litanies dans les églises et des processions dans les rues comme aux jours de grandes calamités publiques; elle interdit aux imprimeurs la publication du concordat; ses prédicateurs l'attaquent dans toutes les chaires. Le Roi répond en faisant jeter en prison les universitaires les plus remuants.

[1] *Isambert*, t. 12, p. 111. — *Hist. de Paris, Felibien*, livre XVIII, p. 937.

La vigueur du souverain devait avoir raison d'un mouvement que la nation en réalité ne soutient pas. Les questions d'Église ne touchent guère les laïques. N'ayant aucune part aux élections du clergé, peu leur importe qui les fait. En quelques années, les colères sont vaincues, le calme rétabli.

Cette transformation de la constitution intérieure de l'église gallicane aura une grande influence sur le mouvement religieux qui se prépare. D'une part, elle désintéresse le Roi des avantages que la Réforme aurait pu lui offrir par la confiscation des biens ecclésiastiques ; de l'autre, en détournant le Parlement et l'Université de la lutte contre Rome, elle les prédispose contre les novateurs. Ces deux corps n'ayant jamais considéré les libertés gallicanes comme des libertés humaines mais comme des privilèges à eux, désespérant de les reconquérir tourneront désormais contre la Réforme toute leur âpre, violente et tenace activité.

CHAPITRE V

ORIGINE DE LA RÉFORME FRANÇAISE
LEFEBVRE D'ÉTAPLES

On a tout dit sur la corruption du Catholicisme au commencement du XVIe siècle.

Cette Église de salut et de charité transformée en une compagnie d'exploitation de la crédulité publique ; ses institutions détournées de leur but ; les charges créées pour le besoin des âmes, le soulagement des corps, transformées en sinécures que les titulaires exploitent à leur profit ; le clergé livré à toutes les passions et à tous les vices : l'ambition, le plaisir, l'ivrognerie, la sensualité ; ceux qui vivent avec une seule femme considérés comme vertueux ; la simonie effrénée et universelle. Tout s'achète et se vend dans l'église : les prières, les sacrements, les dispenses, les grâces, le salut. Rome centralise cette corruption ; la dérision des choses saintes part de ses premiers dignitaires. Aussi, depuis l'avortement du concile de Cons-

tance, les cris de *Réforme* n'ont fait que grandir. Au commencement du XVIe siècle, toute la chrétienté en retentit.

Qui réformera pourtant? Un Borgia ou un Médicis? Les Papes réformeront plus tard, quand ils sentiront le monde leur échapper. Alors, ils ne songent qu'à jouir, à organiser des fêtes, à édifier des œuvres d'art avec les aumônes des croyants. La Réforme ne s'accomplissant pas par eux finira par s'accomplir en dehors d'eux. En France, elle n'a dans ses origines aucun caractère révolutionnaire; elle évite de rompre avec Rome. Le modeste et savant érudit qui en répand les premiers germes ne brisera jamais le lien.

Lefebvre, né à Étaples, petit port de mer au sud de Boulogne, vers 1455, appartient à une famille obscure de la bourgeoisie, assez riche cependant pour lui permettre de venir suivre à Paris les cours universitaires. On ne sait rien de ses premières années d'étude; toutefois, le grade de maître ès-arts qu'il obtint par la suite indique qu'il traversa la série des épreuves prescrites par les statuts. Vers trente ans, il commence divers voyages en Italie et en Allemagne et fait même à Rome de longs séjours. Rien de précis non plus sur cette époque. On

sait seulement qu'il était à Rome en 1500, l'an du jubilé, et en 1509 à Mayence et à Cologne, où il visitait au mois de juillet les frères de *la vie commune*[1]. Sa résidence ordinaire est toutefois Paris. Il y enseigne les mathématiques au collège du cardinal Lemoine.

La Renaissance s'épanouissait alors en Italie. Les longs séjours de Lefebvre à Rome le mettent en rapport avec les Lévantins, les Grecs exilés surtout, qui se réfugient dans cette ville. Il lit leurs traductions savantes, les compare aux originaux, et s'aperçoit à quel point elles sont supérieures à celles de l'école.

La scolastique, en effet, en vue du système, faussait dans les traductions et les commentaires de ses docteurs les livres grecs et hébreux. Les erreurs y fourmillent. Lefebvre, par pure honnêteté de savant, se donne pour tâche de rectifier ces inexactitudes dans des traductions nouvelles. Tout d'abord, il s'attache aux Grecs, à Aristote surtout, dont on le considère comme le restaurateur.

Sa piété le porte peu à peu des livres pro-

[1] *Essais sur la vie et les écrits de Lefebvre d'Étaples*, thèse publiée par *Henri Graff*, Strasbourg 1842. Nous avons pris dans cette savante étude nombre de détails touchant Lefebvre d'Étaples.

fanes aux livres sacrés et l'y retient bientôt tout entier.

L'Église catholique se regardant comme le dépositaire exclusif de l'Écriture, ne l'a jamais distribuée au peuple que par fragments accompagnés de commentaires pour en préciser le sens. La vraie Bible reste au sanctuaire. Dès le moyen âge, le livre qui en tient lieu est la *Bible historiale*, sorte de résumé historique, d'ordinaire relié avec luxe et accompagné d'images coloriées à l'usage des grandes dames du temps. On ne trouve guère alors le texte original que dans les bibliothèques de couvent qui le prêtent d'ailleurs libéralement aux étudiants en théologie[1]. La Vulgate accompagnée des prologues de Saint-Jérôme est le texte latin approuvé.

Les traductions de la Bible en français datent du XVe siècle, après la découverte de l'imprimerie. La première parut en 1477 ou 1478, à Lyon, par les soins d'un docteur de l'ordre des

[1] Le Concile de Paris, en 1212, encourage ce prêt parmi les ordres religieux, le montrant comme une œuvre de miséricorde obligatoire. La règle des Augustins et des Dominicains l'enjoint aux membres de leur ordre. Voir *La Bible au XVIe siècle*, thèse de M. *Samuel Berger*, Nancy 1875.

Augustins, et la seconde fut publiée en 1487 par Jean de Rely, chanoine de Notre-Dame de Paris ; toutes deux d'ailleurs très surchargées de commentaires.

Lefebvre d'Étaples reprend cette traduction en s'appliquant à la dégager de tout fatras hétérogène. La langue hébraïque ne lui est point assez familière pour lui permettre d'y retourner directement, mais il s'en sert pour réviser le grec.

Dans ce contact journalier avec l'Écriture, sa vie religieuse s'accroît, devient plus intense, plus personnelle, et le conduit à une doctrine qui ressemble fort à celle de Gerson. Distinguant comme lui le sens *inspiré* du sens *littéral*, il admet que l'âme pieuse possède par la méditation et la prière la faculté d'établir et de formuler cette distinction et le droit d'en faire sa règle, ramenant ainsi la vie religieuse à la communion personnelle de l'âme avec Dieu. « Il n'appartient point à l'homme — dit-il — mais à l'esprit divin de nous donner des prophéties ».

Développant cette pensée dans toutes ses œuvres, il s'applique à dégager la vie chrétienne intérieure des symboles et des signes dont le seul objet est de la provoquer. S'il rencontre au passage des dogmes, des usages, des

pratiques approuvés qui lui fassent obstacles, il les néglige et passe outre. Non par esprit de révolte, mais son sentiment intérieur le conduit et, consciemment ou inconsciemment, il secoue le joug de l'orthodoxie officielle pour se mettre sous le seul joug de Dieu.

C'est par ce point qu'il entre dans la voie de la Réforme, en substituant à l'autorité générale et extérieure de l'Église l'autorité individuelle et intime de la conscience[1]. Lefebvre d'ailleurs ne rompt pas pour autant avec le Catholicisme. Imbu de cette théorie que les formes étant de soi incomplètes demeurent indifférentes, il reste au contraire profondément attaché à la vieille Église, en réservant sous ses rites l'indépendance de son adoration. La simplicité de sa vie d'ailleurs, la douceur, la modestie de son caractère unis à la science, lui valent une admiration, une estime, une sympathie universelles. Nous en avons la preuve par ses nombreuses dédicaces aux premiers personnages du temps. Louis XII, qui

[1] Il y entre également en se déclarant d'une manière explicite dans les *Commentaires de Saint-Paul*, dès 1512, avant les premières manifestations de Luther, pour la doctrine du salut par la foi. Cette doctrine toutefois, née au sein du catholicisme et débattue de part et d'autre, ne nous paraît pas le caractéristique déterminant de la Réforme.

protège les lettres, lui accorde une faveur marquée. François Ier et sa sœur le traîtent en ami, encouragent ses travaux. En 1523 paraît à Paris le Nouveau Testament, chez Simon de Colines, et en 1525 les Épîtres de Saint-Paul sont réimprimées par spécial commandement du Roi. Chaque jour son nom devient plus célèbre au dehors, plus populaire au dedans. La jeunesse surtout le répète avec enthousiasme, et en se pressant à ses leçons, en adoptant ses doctrines, elle en consacre l'autorité.

C'est le moment où Luther entre en pleine révolte contre la papauté et l'Empereur.

Lefebvre d'Étaples n'a eu aucun rapport avec Luther ; il le précède même. Le fond de leur doctrine n'en concorde pas moins. Seulement Lefebvre s'arrête dès les premiers pas, avec la réserve un peu craintive d'un pieux érudit, tandis que Luther va de l'avant avec l'audace et la bravoure d'un soldat.

Cette communauté entre les deux doctrines, évidente pour quiconque les étudie avec quelque soin, ne pouvait échapper à l'esprit ombrageux de la faculté de théologie. Tout d'ailleurs chez Lefebvre est fait pour irriter les docteurs. Sa faveur près des grands, sa popularité près de la jeunesse, le succès de ses traductions qui im-

plique l'insuffisance des précédentes, le mépris de l'autorité scolastique et de ses formules surtout. Voilà le vrai crime ! Comment surprendre le savant toutefois, le saisir, le convaincre d'hérésie ? Chose très difficile, car la doctrine de Lefebvre n'est pas nouvelle dans l'Église et on sent le danger plus qu'on ne le peut définir. Les docteurs étudient avec soin ses œuvres, épluchent les mots, cherchent entre les lignes le sens couvert, l'intention cachée.

Lefebvre révisant la vulgate y a relevé de nombreuses erreurs et en outre a établi que cette traduction ne vient pas de saint Jérôme, selon l'enseignement de l'École, mais lui est antérieure. Prétexte d'accusation. On s'en empare ardemment, on taxe cette opinion d'hérésie.

Transformer en hérésie une simple révision de texte ! La mauvaise foi est flagrante. Aussi des réclamations unanimes accueillent-elles les attaques de la Sorbonne, parmi les savants comme à la cour. La jeunesse des écoles surtout s'en rit ouvertement, en fait un objet de raillerie.

La Sorbonne battue se tourne d'un autre côté. Elle s'efforce de prendre l'auteur sur la question appelée des *trois Marie*.

Marie, mère de Jésus, Marie, sœur de Lazare, et Marie la pécheresse, étaient considérées alors

par l'Église comme une seule et même personne. Lefebvre, par les textes, montre qu'elles sont trois. Aussitôt les théologiens de crier au scandale. Les plus violentes discussions s'en suivent. Toutes les chaires retentissent d'injures. L'affaire se compliquant d'une querelle entre le savant Reuchelin et les Dominicains de Cologne, les Franciscains et les Carmes s'en mêlent. C'est un vacarme à ne pas s'entendre.

Le syndic de la Sorbonne était alors le fameux Béda, l'esprit le plus âpre, le plus étroit, le plus violent, le plus fanatique que posséda jamais aucune orthodoxie. Inquisiteur volontaire de la foi, toujours à l'affût de l'hérésie, la créant au besoin pour la seule satisfaction de la détruire, Béda était l'ennemi né de Lefebvre. Non seulement il lui oppose dans une pédante compilation la doctrine et les rites de l'Église touchant *l'unique Marie*, mais transformant une question de pure critique en un article de foi, il obtient, en date du 15 novembre 1521, un arrêt de la faculté de théologie qui déclare coupable et hérétique l'opinion de Lefebvre, et de ce chef dénonce au Parlement la personne de l'auteur pour être frappée comme de droit. Ici Béda allait se heurter à plus fort que lui.

L'évêché de Meaux était alors occupé par un homme qui a joué un grand rôle dans les débuts de la Réforme française : Guillaume Briçonnet.

D'une illustre famille d'Église et d'épée, le père de Guillaume, après avoir brillamment débuté dans les armes sous le nom de comte de Montbrun, devenu veuf, était entré dans les ordres. Cardinal, évêque de Saint-Malo puis archevêque de Reims, grand ami de Louis XII qu'il avait sacré, gallican ès-mérite, dans la querelle avec la papauté il avait pris ardemment le parti de son souverain et l'avait soutenu au concile de Pise. Excommunié par Jules II, réhabilité par Léon X, en 1507 il passait de l'archevêché de Reims à celui de Narbonne. Il céda alors à son fils, dans les ordres comme lui, un de ses plus importants bénéfices, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Le jeune Guillaume, partageant de bonne heure avec son père les faveurs royales, avait été nommé par Louis XII évêque de Lodève, puis par François Ier évêque de Meaux. Il est aussi envoyé par ce prince comme ambassadeur à Rome pour y régler les détails du concordat.

Guillaume Briçonnet était depuis longtemps un des élèves assidus et dévoués de Lefebvre,

un ami en même temps, car, en 1514, allant à Narbonne assister aux derniers moments de son père, il l'emmenait avec lui. Revenu peu après à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il ouvre aussitôt cet asile à son maître heureux d'y trouver avec une retraite paisible les ressources d'une magnifique bibliothèque. Homme de piété et de zèle, Briçonnet essaie alors, probablement sous l'inspiration de Lefebvre, de réformer ses religieux fort relâchés, mais sans aucun succès. Les uns se révoltent, les autres s'enfuient.

Après sa nomination à l'évêché de Meaux, se fixant dans son diocèse il y trouve des désordres plus graves encore. Le clergé vit à sa guise, va manger au loin ses revenus ou donne sur place l'exemple du scandale. Les chaires restent vides, le peuple abandonné ; les sacrements sont distribués au jour le jour par des ecclésiastiques de rencontre. Des religieux avides, les Cordeliers, ayant obtenu l'autorisation de prêcher, s'adressent exclusivement aux paroisses riches, et, en vue d'exciter la générosité des fidèles, font représenter dans les églises des scènes superstitieuses et grotesques accompagnées de libres et grossiers commentaires.

Briçonnet, indigné de ces pratiques, appelle à l'aide Lefebvre resté à Paris et quelques-uns de ses plus fervents disciples : Guillaume Farel, Gérard Roussel, Michel d'Arande, Vatable, tous gradués de l'Université, possédant les ordres. Ceux-ci sans doute accourent, car nous les trouvons fixés dans la ville épiscopale vers l'an 1520 [1].

Tâche hérissée d'épines que la réforme d'un diocèse ! on s'en aperçut bientôt. Briçonnet retire aux Cordeliers l'autorisation de prêcher et ordonne aux curés de réintégrer leur chaire. Le plus grand bruit en résulte. Réguliers et séculiers s'entendent contre l'évêque. Tout le monde refuse d'obéir. Les uns en appellent au Parlement comme d'abus ; les autres au métropolitain. Les Cordeliers prenant Lefebvre à partie l'accusent d'hérésie, et par suite Briçonnet.

L'évêque tout d'abord soutient courageusement l'attaque. Les longueurs de la procédure laissant les choses en l'état, sourd aux injures, il s'adresse aux disciples de Lefebvre pour l'évangélisation du diocèse. Ceux-ci n'hésitent pas à

[1] L'époque n'est pas tout à fait certaine. En 1518, Lefebvre avait déjà quitté Saint-Germain-des-Prés, mais il fit alors un assez long voyage.

assumer la tâche avec zèle; ils remplissent les chaires, veillent au soutien des œuvres chrétiennes, distribuent les sacrements, donnent un exemple inconnu de charité et de bonnes mœurs. Là où ils font défaut, l'évêque soulage l'ignorance et l'incapacité des vicaires en leur enjoignant, au lieu de prêcher, « de lire à leurs paroissiens l'Épître et l'Évangile du jour[1] ». En outre, il fait distribuer gratuitement dans le diocèse le Nouveau Testament de Lefebvre à tous les pauvres gens qui le demandent.

« Vous ne sauriez croire — écrit Lefebvre « d'Étaples à Farel, le 6 juillet 1524, — depuis « le jour où le Nouveau Testament a paru, de « quelle ardeur est animé l'esprit des simples « pour recevoir la Parole... Quelques-uns, ap- « puyés sur l'autorité du Parlement, ont tenté « d'en interdire l'usage; mais le Roy qui veut « que ses sujets entendent librement et sans « obstacles, dans la langue où ils peuvent, la « Parole de Dieu, a pris la défense du Christ. « Dans tout nostre diocèse aux jours de feste « et surtout aux jours du Dimanche, l'Épistre « et l'Évangile sont lus au peuple en langue « vulgaire... Mon révérend maistre Briçonnet,

[1] *Herminjard*, t. 1 p. 220.

«esmu par la lettre d'Œcolampade, a confié à «Gérard Roussel, chanoine de nostre Église, «la charge d'expliquer au peuple, de l'un et «l'autre sexe, tous les jours, à une heure mati-«nale, les Épistres de Paul d'après l'édition «française, non par un sermon, mais en les «interprétant par une lecture[1]. »

Un mouvement important se prononce à Meaux en faveur de la nouvelle doctrine. L'historien catholique des hérésies, Florimond de Rœmond, en témoigne : «Jusqu'alors — nous dit-il — on voyait l'hérésie poindre ça et là ; mais elle paraissait et disparaissait comme un éclair nuiteux qui n'a qu'une clareté fuyante». Meaux est la première ville qui «l'hébergeant, la met à couvert[2] ».

La sœur du Roi, Marguerite, résidait alors à Alençon proche de Meaux. De là, elle entretenait avec l'évêque une correspondance de piété, qui au milieu de la confusion des idées et de la boursouflure du style nous la montre dans un grand état d'anxiété intérieure[3].

Briçonnet a connu Marguerite presque dès

[1] *Herminjard.*

[2] *Hist. de l'Hérésie de 1622*, Rouen, p. 845.

[3] *Lettres inédites de Marguerite, Genin*, t. 1.

l'enfance, dans l'intimité de la famille royale. Directeur spirituel et ami en même temps, il l'exhorte, la conseille, la rassure, la conduit vers Dieu. Dans cet échange d'amitié mystique, il s'ouvre à Marguerite de ses propres sentiments, lui enseigne la doctrine de Lefebvre, et elle l'embrasse aussitôt avec ardeur. Par l'entremise de Briçonnet, Marguerite entre en rapport avec le groupe de Meaux. Les réunions sont fréquentes, soit au palais d'Alençon, soit à l'archevêché. La sincérité, la piété, le savoir de ces hommes tous supérieurs, l'intéressent et la touchent. Avec sa nature expansive et généreuse, elle devient leur protectrice, leur amie; elle leur restera fidèle jusqu'à la fin.

Marguerite, tendrement liée avec son frère, va bientôt le rejoindre à la cour. Mais dans l'éloignement ses amis religieux lui manquent, et, toujours poursuivie par les troubles d'âme, elle demande à Briçonnet de lui envoyer l'un d'eux pour la consoler et la soutenir. Briçonnet lui adresse Michel d'Arande. Elle le présente au Roi et à sa mère qui l'accueillent fort bien. Michel est un savant, un esprit ouvert; il a de la piété, de l'éloquence; il charme le Roi, prend pied à la cour. Dans des réunions intimes, presque mystérieuses, il lit les Écritures, ex-

plique la doctrine de Lefebvre, et tel est son succès qu'en novembre 1521 Marguerite écrit à Briçonnet : « Le Roy et Madame ont bien dé-« libéré de donner à congnoistre que la vérité de « Dieu n'est point hérésie ». Et un peu après, au moment du départ de d'Arande : « Je vous ren-« voie maistre Michel, lequel, je vous assure, n'a « pas perdu le temps, car l'esprit de nostre Sei-« gneur par sa bouche aura frappé des âmes qui « seront enclines à recepvoir son esprit comme il « vous dira, et plusieurs austres choses dont luy « ay prié, congnoissant que ne metrez en doute « sa parole [1] ».

C'est sur ces entrefaites que les théologiens dénoncent Lefebvre au Parlement. L'heure était mal choisie. Toute la cour intervient et le Roi irrité appelle à lui l'affaire. Il remet le livre incriminé à Guillaume Petit, son confesseur. Celui-ci est un sujet fidèle et un homme d'esprit. Il examine le livre et le déclare d'une parfaite orthodoxie. Le Roi défend aussitôt au Parlement de poursuivre. L'affaire semble apaisée.

[1] *Lettres inédites de Marguerite*, t. II, appendice, p. 273-274.

CHAPITRE VI

HÉSITATIONS DU ROI

La Réforme et la Renaissance, bien que de nature profondément différentes, présentent au moment de leur apparition assez de traits communs pour qu'une observation superficielle puisse les confondre. Secouant également le joug des systèmes pour retourner aux sources affranchies, l'une de la foi, l'autre de la connaissance, elles apparaissent toutes deux comme des révolutions contre la scolastique. Leurs partisans marchent de ce chef côte à côte, les rangs serrés, demandant de conserve la liberté de leurs recherches. A une époque où la critique des idées n'a point été faite, la méprise est d'autant plus aisée que la France, entrée alors dans la Renaissance à pleines voiles, ne semble pas moins incliner vers la Réforme. Ses vieilles luttes et ses ombrages à l'endroit de la papauté, la constitution monarchique de son Église, l'amour exclusif de la nation pour ses Rois et le caractère même, la tournure d'esprit de celui qui la gouverne alors, tout paraît l'y porter. Les ten-

dances religieuses de François Ier — car il en a — sont en effet très individuelles. L'autorité ecclésiastique ne lui pèse en rien. Il a les curiosités d'esprit qui portent aux choses nouvelles, l'impatience et le dédain du joug qui se jouent de la routine, la résolution qui s'en affranchit; il a aussi la grandeur d'âme qui dispose aux luttes généreuses et aux nobles protections. Aussi prend-il immédiatement en main la cause de ceux qu'on opprime. Ses premiers favoris sont les savants et les croyants auxquels la Sorbonne lance ses foudres. Nous avons vu dans la lutte avec l'Université avec quel entrain, quelle gaîté, quelle verve et quelle parfaite bonne grâce il brave pour les défendre toutes les malédictions [1]. François Ier toutefois est en même temps prince-souverain et doué d'un puissant instinct du pouvoir absolu. Or, à l'heure même où il défend Lefebvre d'Étaples, protège Roussel et ses amis, Luther met l'Allemagne en feu. Les premiers, il est vrai, se défendent avec le second de toute solidarité politique. En peut-il être de même de la solidarité de doctrine dont leurs adversaires les accusent, les appelant hautement luthériens de Meaux? Dans quelle

[1] *François Ier*, p. 223.

mesure l'une n'entraîne-t-elle pas l'autre? Questions ardues pour un prince qui n'a jamais eu l'esprit vraiment politique et ne se pique pas de théologie. Aussi le voyons-nous très perplexe. Tout en continuant d'étendre la main sur ses amis, peut-être pour se rassurer lui-même, il se tourne contre Luther. Les écrits de ce dernier sont défendus, et comme, malgré les interdictions, ils passent sans cesse la frontière, le Roi envoie dans les provinces où ils sont particulièrement répandus, douze docteurs des ordres mendiants avec mission de les combattre [1]. Il autorise aussi l'arrêt du Parlement qui interdit aux libraires la vente des livres religieux non autorisés par la Sorbonne et celui qui permet de les saisir jusque chez les particuliers (1523). Les théologiens ravis mettent aussitôt la police en campagne et ne tardent point à faire des découvertes.

Un des premiers coupables signalés est un gentilhomme de l'Artois, Louis Berquin, « de noble origine et moult grand clerc [2] ». Des per-

[1] Dans la Normandie, la Picardie, la Guyenne, le Bordelais, le Lyonnais, l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné. Cette expédition marque la rapidité avec laquelle se répandait la doctrine nouvelle.

[2] *Mémoire d'un Bourgeois de Paris*, p. 384.

quisitions font découvrir chez lui nombre de traités luthériens. On lui enjoint de les désavouer; il refuse. On le jette en prison et le Roi laisse faire. La Sorbonne alors encouragée, essaie de ressaisir Lefebvre, en tirant de ses œuvres des propositions analogues à celles de Luther. Lefebvre comme Berquin refuse toute rétractation, et il eut subi le même sort si le Roi n'était intervenu en nommant lui-même une commission de prélats et de docteurs pour examiner ses œuvres. Sur leur rapport favorable, il envoie à la Sorbonne une lettre pleine d'éloges pour l'auteur et défend désormais de supprimer ses livres et de l'inquiéter. Bientôt après, à la sollicitation de Marguerite, Berquin est délivré.

Au milieu de ces troubles, Meaux reste un foyer de propagande et un point de mire pour la persécution. Les Cordeliers furieux d'avoir été exclus des chaires lucratives du diocèse, ne cessent de s'attaquer à Briçonnet, le rendant responsable de la propagation de l'hérésie dont le groupe de Lefebvre est le foyer. Les injures se multiplient à son endroit et des plus grossières.

Avec un sentiment plus fier de son titre et de son autorité d'évêque, Briçonnet aurait pu tenir en échec tous les théologiens du

royaume. Ne relevant d'après le Concordat que du Roi et du Pape, aucun d'eux n'avait barre sur lui, tandis qu'il pouvait, en qualité d'évêque, leur parler haut, les châtier, les écarter. Mais Briçonnet unissait à la piété sincère un esprit chimérique, un caractère craintif et hésitant. Les violences de la Sorbonne et le soulèvement des luthériens d'Allemagne lui font perdre la tête. Au lieu de remettre vertement ses adversaires à leur place, il commence à céder. Il cédera de plus en plus, et cette faiblesse finira par le perdre. En 1523, il rend un décret synodal qui sous peine d'excommunication défend de répandre, de garder chez soi ou de lire les œuvres de Luther, et un autre en faveur du purgatoire et de l'invocation des saints[1]. En même temps, il rend aux Cordeliers avec certaines restrictions les chaires de son diocèse et il retire les autorisations de prêcher à ses amis réformés, ou du moins les oblige à lui en demander de nouvelles.

Là-dessus, une première rupture s'opère dans le groupe. Farel, très consciencieux, voyant clairement la connexité de l'œuvre de Lefebvre

[1] Voir ces deux décrets dans la correspondance des réformateurs. *Herminjard*, t. 1, p. 153 et 154.

et de celle de Luther, se sépare de ses amis non sans de grands déchirements. Il les quitte pour retourner en Dauphiné ou en Guyenne, d'où la persécution le force bientôt à passer en Suisse[1].

Le départ de Farel est un coup pour le groupe. Vainement Lefebvre, nommé vicaire-général au spirituel du diocèse, s'efforce-t-il d'encourager l'évêque; vainement Gérard Roussel et Vatable appellent-ils des prédicateurs moins suspects parmi les curés du voisinage les plus jeunes et les plus zélés, entre autres Mazurier et Cairoli, rien ne rassure le pusillanime Briçonnet, et ses adversaires, sentant sa faiblesse, se montrent de plus en plus insolents. Comme il fait après Pâques (1524) une tournée de visites et de prédications dans son diocèse, un président et un conseiller au Parlement le suivent, l'épient, le contrôlent. Il se prononce alors tout haut contre la doctrine luthérienne et fait afficher les indulgences du Pape dans tout le diocèse. Une portion du peuple converti par son enseignement antérieur les arrache de

[1] On n'a que des renseignements fort incertains sur les voyages et les travaux de Farel entre l'époque où il quitta Meaux et celle où on le retrouve à Genève. *Théodore de Bèze, Baum et Cunitz*, 1883, t. 1, p. 13 note

la cathédrale et les remplace par des placards contre le Catholicisme. Briçonnet excommunie les coupables. Ceux-ci poursuivis, découverts, fouettés, marqués d'un fer rouge, sont chassés du royaume.

Les demi-concessions de la peur n'ont jamais satisfait personne. Aussi les Cordeliers continuent d'accuser Briçonnet d'hérésie et la Sorbonne appuie. Les circonstances les favorisent. François Ier prépare la guerre contre l'Empereur. Au loin, dans son camp, absorbé par les plans de campagne et le *dressage* des armées se dirigeant déjà vers l'Italie, les loisirs lui manquent pour s'occuper de ces querelles. La Sorbonne saisit l'heure, mande Cairoli à sa barre. Celui-ci résiste et en appelle au Parlement, qui le renvoie devant la Sorbonne. Les troubles continuent.

A la fin de 1524, François Ier franchit les Alpes, et, le 24 février 1525, livre la malheureuse bataille de Pavie. Vaincu, fait prisonnier, emmené en Espagne, le royaume désemparé reste aux mains de sa mère. La régente, en face de ce désastre, a besoin pour relever les affaires du concours de tous les pouvoirs. D'un esprit entier et résolu d'ailleurs, autoritaire par instinct, elle laisse toute liberté de persécution au Parlement et à la Sorbonne. Ces corps en pro-

fitent aussitôt pour faire brûler deux hérétiques, Jacques Pavanes et l'ermite de Livry, et pour organiser un tribunal spécial en vue de l'hérésie. En même temps, leur haine continuant à poursuivre Briçonnet, ils ont l'insolence de le faire interroger sur sa foi, lui évêque, par deux conseillers clercs. Sans même tenter de se couvrir de la dignité épiscopale, Briçonnet s'incline devant ce pouvoir usurpé, demandant pour tout privilège de comparaître devant les chambres assemblées. On le lui refuse. Il se soumet.

Le voyant dans cet état d'abattement, les théologiens l'assiègent pour obtenir une rétractation. Prêtres de tous ordres, religieux, magistrats, l'entourent et le pressent si bien qu'il finit encore par céder. Dans un synode réuni à dessein, il condamne explicitement les livres de Luther et les propres opinions qu'il a émises en chaire. La commission d'enquête, après l'avoir ainsi réduit à pénitence, le déclare justifié. Un jeûne solennel et de pompeuses processions dans lesquelles l'évêque paraît lui-même en grand habit, donnent plus d'éclat à son abjuration [1].

[1] Un peu plus tard, dans son testament, Briçonnet devait recommander son âme à la Vierge et ordonner que douze cents messes fussent dites à son intention après sa mort, qui eut lieu en 1533.

Le groupe de Meaux est alors poursuivi à outrance : Lefebvre ajourné à comparaître, Cairoli et Roussel décrétés de prise de corps, deux autres ecclésiastiques, Saulniers et Pauvant, jetés en prison. Pour comble d'humiliation, Briçonnet se voit obligé de donner des lettres de vicariat à deux docteurs en théologie pour connaître ces crimes. En même temps, la Sorbonne, par un arrêt du 25 août confirmé par le Parlement, interdit toute nouvelle traduction de la Bible ; elle déclare même désirable de supprimer les anciennes. Puis, la régente lui demandant des conseils pour arriver à éteindre l'hérésie, elle répond, le 7 octobre, par des plaintes sur le Roi qui la protège en la personne de Berquin et de Lefebvre d'Étaples.

Vainement François Ier, du fond de sa prison de Madrid, averti par sa sœur, écrit le 12 novembre 1525 une lettre au Parlement lui ordonnant de suspendre les procédures contre les Réformés jusqu'à son retour en France[1]. Le Parlement répond par des remontrances sur les inconvénients d'une telle suspension et passe outre à l'instruction du procès. Cairoli et Mazurier se sauvent par des rétractations.

[1] *Herminjard*, t. 1, p. 40.

Pauvant, brûlé vif en place de grève, est la première victime du nouveau tribunal [1]. Lefebvre et Roussel échappent par la fuite. Ils quittent Meaux vers le mois d'octobre, se rendant à Strasbourg où les Réformés les reçoivent les bras ouverts. Là ils passent l'hiver — 1525-1526 — sous de faux noms, mais connus de tout le monde et jouissant d'une grande popularité [2].

Le Roi revient enfin d'Espagne le 18 mars 1526. Il se plaint tout haut des résistances du Parlement et fait immédiatement casser les procédures contre les réformés. Les prisons se rouvrent. Berquin est délivré. Lefebvre et Roussel reviennent d'Allemagne et sont accueillis à

[1] En Lorraine, où le fanatisme du duc Claude favorisait les supplices, le premier martyr réformé français avait été un Franciscain de Metz, Jean Chastellain, brûlé le 12 Janvier 1525, et le second, Jean Leclerc, brûlé à Metz le 22 Juillet.

[2] Descendus dans la maison de Capiton, habitée précédement par Guillaume Farel, ils prennent un vif intérêt à l'organisation religieuse établie dans la ville par les réformés. Depuis cinq heures du matin jusque vers le soir, écrit Roussel, c'est dans la cathédrale une succession presque ininterrompue de prédications, d'enseignements et de chants des psaumes où se marient les voix de presque toute la population. Les œuvres de charité ne sont pas moins suivies ; nul n'est à l'abandon.

la cour comme de vieux amis. François, pour marquer sa faveur à Lefebvre, lui donne l'éducation de son troisième fils, âgé de cinq ans, et l'encourage à continuer ses traductions de la Bible en dépit des interdictions.

La Sorbonne, réduite au silence, ronge d'abord son frein, puis bientôt reprend ses menées. Béda, l'irascible syndic, dresse une liste d'erreurs contenues dans les œuvres de Lefebvre. Le Roi s'en plaint dans une lettre du 9 juillet 1527 et ordonne de soumettre le cas à toutes les facultés réunies.

Pendant ce temps, Marguerite, veuve du duc d'Alençon, mariée en secondes noces au Roi de Navarre, passait à Blois les premiers temps de son union nouvelle. Elle fait nommer Lefebvre bibliothécaire du château; puis, les tiraillements continuant, quand elle part pour Nérac, elle use d'un procédé ingénieux pour obtenir l'autorisation de l'emmener avec elle.

« Le bonhomme Fabri — écrit-elle au grand « maître, Anne de Montmorency, — m'a escript « qu'il s'est trouvé un peu mal à Bloys avecque « ce qu'on l'a voulu fascher par delà. Et pour « changer d'air iroit veoir volontiers ung amy « sien pendant ung temps si le playsir du Roy « estoit luy vouloir donné congié. Il a mis ordre

« dans sa librairie, coté les livres et mis tout en « inventaire lequel il baillera à qui il playra au « Roy. Je vous prye demander son congié au « Roy[1]. »

Le congé obtenu, Lefebvre part pour Nérac où il retrouve Roussel, que Marguerite a attaché à sa maison en qualité de chapelain au moment de son mariage.

Les choses semblaient calmées quand en 1528, le 31 mai, rue des Rosiers, une statue de la Vierge exposée à la piété des fidèles est arrachée de sa niche, insultée, traînée dans la boue. Colère du Roi d'autant plus vive que le coupable se dérobe aux recherches et demeure impuni. Pour bien marquer sa réprobation, François Ier lui-même, le 11 juin suivant, à la tête d'une procession solennelle, replace une nouvelle statue dans la niche.

Aussitôt, les théologiens, Duprat en tête, profitent de sa colère pour renouveler les persécutions. Le malheureux Berquin, toujours entêté de propagande, succombe cette fois. Il est brûlé le 22 avril 1529[2].

[1] *Lettres de Marguerite*, t. 1, p. 27.

[2] Cette même année, des conciles provinciaux se réunissent pour réprimer l'hérésie : un à Lyon, dont les actes ne nous sont pas restés ; un autre à Bourges, sous la prési-

La création du Collège royal va rapprocher encore François Ier des Réformés.

Cette conception d'un collège nouveau embrassant les plus hautes études et dont le Roi nomme directement les lecteurs en dehors des examens et des grades officiels, met l'Université hors d'elle-même. C'est un attentat à des privilèges sacrés que la royauté lui a conférés et ne saurait lui reprendre. La qualité même des nouveaux lecteurs, venus en partie du Levant, libres d'esprit, dégagés de ses systèmes, achève de l'exaspérer. Ne réussissant point à arrêter le Roi, elle cite les lecteurs devant le Parlement pour être astreints à subir ses examens. Curieux procès, dans lequel on ne plaide rien moins que la séparation de l'enseignement civil de l'enseignement religieux. Les défendants, en effet, répondent à la Sorbonne par leur avocat Marillac qu'ils sont grammairiens et savants, non théologiens et vé-

dence du cardinal de Tournon, qui condamne les croyances luthériennes sans les rapporter, crainte de contribuer à les répandre (20 mars 1528); un troisième plus important à Paris, présidé par le chancelier Duprat (3 février 1528). Clément VII, satisfait de l'esprit persécuteur qu'y déploie Duprat, le récompense en le nommant *a latere*.

rifient les textes sans s'occuper du dogme. Le Parlement, sentant le souverain derrière eux, n'ose se prononcer. François se rit des colères et y met le comble en choisissant comme imprimeur royal pour les lettres hébraïques et latines un des hommes les plus haïs de la Sorbonne à cause de ses traductions de la Bible, un ami et disciple de Lefebvre, le savant éditeur typographe Robert Estienne.

Durant cette lutte, les Réformés ne cessent de combattre à côté du Roi. Parmi les six premiers professeurs du collège se trouvent Vatable du groupe de Meaux et le Vénitien Paul Canossa dernièrement converti; les autres plus ou moins entachés d'hérésie et contraires à la scolastique. Guillaume Budé, qui travailla avec tant de constance à l'érection du collège royal en laissant au Roi l'honneur d'en avoir eu la première idée, est lui-même un réformé de cœur; son testament plus tard le révélera[1].

[1] Le rêve de Budé était de mettre Érasme à la tête du nouveau collège. Or Érasme, pur helléniste, tenant le milieu entre le Catholicisme et la Réforme, était fort suspect aux théologiens. François fit à plusieurs reprises de grands efforts pour l'attirer par l'entremise de son ami Poncher, évêque de Paris. Érasme, redoutant les dépendances de la cour, le Roi lui promet une liberté complète.

Le Collège royal obtient le plus grand succès. Une jeunesse enthousiaste et studieuse, venue en grande partie des pays protestants, se presse avec ardeur à ses cours, et, sous la protection d'une nationalité étrangère, ne craint pas d'exprimer tout haut ses opinions hérétiques. Bien mieux, des élèves mêmes de la Sorbonne dans leurs thèses publiques, des curés en chaire, hasardent des propositions d'une orthodoxie douteuse ; des littérateurs légers se moquent dans des comédies et des farces de l'intolérance furibonde des Sorbonniens[1] ; la Bible latine publiée en octobre 1532 par Robert Estienne, en vertu d'un privilège royal qui le préserve des poursuites, est avidement achetée.

La politique vient encore appuyer ce mouvement.

Il lui offre la trésorerie de Tours, puis un évêché ; enfin se met à sa disposition pour tout autre avantage : rien ne lui coûtera. Poncher descend aux plus petits détails pour le rassurer, lever tous les obstacles. Pourtant Érasme, longtemps hésitant, refuse, crainte des théologiens français. Budé, furieux de cet insuccès, souhaitait tout haut « que la terre s'entr'ouvrit pour ensevelir ces corneilles criardes à qui la gloire d'Érasme faisait peur ».

[1] Voir, dans le *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, les *Moralités*, *polémiques*, *controverses religieuses de l'ancien théâtre français*. Avril, Mai et Juin 1887.

François, regardant le traité de Cambrai comme une trêve, se prépare secrètement à la guerre contre Charles-Quint. Il a besoin des princes allemands et resserre l'alliance avec Henri VIII, que les difficultés de son divorce mettent en opposition avec Rome. Une nouvelle entrevue a lieu entre ces deux princes vers Boulogne et Calais, et de nombreux témoignages nous les montrent d'accord, s'apprêtant à rompre avec le Pape.

«Ce grand Roy — dit Brantôme — François Ier, quelque grand zélateur qu'il fust de l'Église romaine, si cuida-t-il s'esbranler de son obeyssance lorsque luy et le roi d'Angleterre s'assemblèrent à Boulogne et Calais, et, en leur entrevue, s'entredirent le grand mécontentement qu'ils avoient et du Pape et de sa cour pour les grandes extorsions, deniers, annates qu'elle tirait tous les ans de la France et de ses sujets; de sorte que je tiens de bon lieu et se disoit alors qu'il estoit à mesme de le renoncer comme l'Anglais[1].»

Clément VII se préparant alors à conférer à Bologne avec Charles-Quint, les deux princes pleins d'ombrage envoient auprès de lui les car-

[1] *Brantôme*, t. I, p. 245.

dinaux de Tournon et de Grammont que le Pape ne pourra refuser de recevoir comme membres du sacré collège, «lesquels — dit du Bellay — pourroient aucunement obvier à ce que contre leurs dites majestés ne se fit quelque mauvaise conclusion; à tout le moins si elle se faisait les en advertir, pour estre par eux pourvu». Ces cardinaux avaient ordre de tenir au Pape un langage menaçant, les Rois de France et d'Angleterre étant prêts, soit à demander un concile universel, soit à en convoquer de particuliers dans leurs royaumes. Que le Pape considère d'ailleurs «l'état des Allemagnes et du pays des ligues (la Suisse), — continue du Bellay. — Si ces deux puissants princes à faulte de justice se disjoignent à leur tour de son obéissance», ils en entraîneront d'autres et que restera-t-il à sa sainteté? En même temps, Guillaume du Bellay se rend en Allemagne pour nouer des rapports politiques avec les princes protestants, et le Roi, rentrant à Paris, demande en vue d'une guerre un subside à son clergé qui le lui accorde libéralement sans bulle, «jusqu'à deux ou trois décimes à son playsir».

Le Pape pour lors se tirera d'affaire en louvoyant.

Marguerite, fidèle à ses amis, n'a jamais cessé

durant la persécution de leur prêter son aide. Non seulement elle sollicite pour eux, mais, pauvre, elle envoie de l'argent à ceux qui sont en fuite et son petit royaume de Navarre devient leur asile. Le Berry même qui lui a été donné en apanage se remplit de Réformés. Les réfugiés, venant du Midi et d'ailleurs, y trouvent sécurité et bon accueil. Son université de Bourges est leur foyer. Des savants comme Volmar, disciple de Lefebvre et de Budé, les docteurs Jean Chaponneau et Jean Michel, le moine Augustin Marlorat, y prêchent ouvertement la nouvelle doctrine. Calvin y fait son droit et Théodore de Bèze ses premières études littéraires[1].

Le vent maintenant est à la clémence. Marguerite et son mari viennent passer avec le Roi les fêtes du carnaval (1533). Grande joie de revoir son frère dans une complète harmonie. Le carnaval se passe très gaiement. Plaisirs, amusements se succèdent. Le temps paraît court.

Après les fêtes, le Roi se rend en Picardie, laissant au Louvre pour le représenter sa sœur et son beau-frère.

Marguerite a amené avec elle Roussel, son

[1] *Théodore de Bèze*, livre I. — Voir aussi Schmidt, Gérard, Roussel.

aumônier. Il lui prêche le carême selon son usage. Les deux époux vont l'entendre dans la chapelle du Louvre, et à leur suite de nombreux auditeurs du dehors, multipliés chaque jour. Les prédications font le plus grand bruit. On en parle, on discute; les uns les taxant d'hérésie, les autres les approuvant. Tout un mouvement se produit. Trois fois Roussel est forcé de choisir un local plus vaste.

La Sorbonne, furieuse, n'osant déclarer ouvertement la guerre à la sœur et au beau-frère du Roi, dénonce Roussel. Le Roi renvoie son factum au chancelier Duprat. Celui-ci ne se sentant plus appuyé par Louise, morte en 1533, craint de se compromettre et remet l'affaire à l'évêque de Paris Jean du Bellay, qui déboute les Sorbonniens de leurs plaintes et raille leur emportement [1]. La Sorbonne, depuis longtemps déjà surexcitée contre Marguerite, éclate maintenant. Marguerite est le fauteur de l'hérésie en France. On professe ouvertement dans sa maison les dogmes de la Réforme. On en suit les usages. Chaque jour on y lit les psaumes en français, on y prêche en habit laïque, on y dit

[1] Voir les prophètes protestants Gérard, Roussel et Schmidt.

la messe en *sept points*, — ainsi nommée parce qu'elle diffère en sept points de la liturgie romaine, — on y distribue une sorte de cène sous les deux espèces à laquelle le Roi de Navarre a participé. Enfin, deux moines augustins connus pour leurs mauvaises doctrines, Courrault et Bertault, sont ses prédicateurs ordinaires. Et non contente d'infecter le royaume de Navarre, elle apporte l'hérésie à Paris, en plein Louvre !

Les théologiens hors d'eux accusent tout le monde : Henri d'Albret, l'évêque de Paris, François Ier lui-même. Béda est leur porte-paroles. L'agitation se communique à la foule au point que des placards injurieux pour la famille royale sont affichés dans Paris.

Vainement, en l'absence de François Ier, le Roi de Navarre consigne les théologiens dans leur logement. Béda enragé, après quelques jours de retraite dans son collège de Montaigne, enfreint les ordres de Henri d'Albret et commence à parcourir sur sa mule les rues de Paris en appelant le peuple aux armes ; le soulèvement est proche. Là-dessus le Roi de Navarre et l'évêque de Paris vont ensemble trouver le Roi à Meaux et lui exposent l'état des choses. François ordonne d'arrêter Béda et

de saisir ses papiers. Celui-ci est enfermé dans l'abbaye de Saint-Magloire avec défense de prêcher et d'enseigner. Les théologiens réclament et essayent de présenter au Roi une série d'articles contre Roussel. Il les chasse de sa présence en rejetant sur la Sorbonne la responsabilité des troubles. Enfin il écrit au Parlement pour lui demander d'une manière pressante la punition de Béda.

Le 16 mai, Béda et deux de ses acolytes, cités devant la cour suprême, s'entendent condamner à l'exil à trente lieues de Paris. La Sorbonne envoie au Roi des députés demander leur grâce. Le Roi la refuse. Des vers satiriques sont affichés contre les docteurs condamnés. Les théologiens y répondent par des placards contre les réformés. La foule, arrêtée successivement devant les uns et les autres, prend parti. L'agitation continue d'autant plus que Roussel n'a pas interrompu ses prédications, et les deux Augustins attachés à la maison de la Reine viennent se joindre à lui.

La haine des théologiens contre Marguerite s'exalte encore. Les Jacobins la dénoncent publiquement dans toutes les chaires. Un moine même propose de la mettre dans un sac et de la jeter à l'eau. Au collège de Navarre, dans une

comédie jouée par les élèves, elle est représentée en Reine occupée à filer. Une mégère s'approche d'elle, lui remet la Bible ; elle la saisit et se transforme aussitôt en furie de l'enfer. Le Roi, apprenant cette insulte, fait saisir les acteurs, et c'est à l'intervention de Marguerite qu'ils doivent d'en être quitte pour quelques jours de prison. Mais rien n'arrête les attaques. Elles se portent maintenant contre le livre d'heures de la Reine, où les prières à la Vierge et aux saints ont été retranchées. Son poème théologique, *le Miroir d'une âme pécheresse,* publié une première fois sans opposition en 1531, non signé, dans la ville d'Alençon, est également déféré à l'officialité par la Sorbonne et censuré publiquement sous prétexte qu'on n'y parle ni des saints ni du purgatoire. Le Roi écrit pour demander compte de cette condamnation, et, le 24 octobre, l'évêque de Senlis donne lecture aux facultés réunies de la lettre royale. Le savant Guillaume Cop, originaire de Bâle, venait d'en être nommé recteur. A la suite d'un discours dans lequel il se prononce avec force en faveur de la Reine, le jugement est réformé. Qu'est-ce donc que cet intrus? On le saura bientôt.

Le premier novembre, fête de la Toussaint,

l'Université assemblée au complet selon l'usage dans l'église des Mathurins, le nouveau recteur prononce un sermon solennel dans lequel il expose tous les principes de la Réforme. Une terrible rumeur s'ensuit. L'orateur est dénoncé au Parlement. Cet appel toutefois partage l'Université, car il porte atteinte à son droit de se gouverner elle-même. Le désordre augmente et Cop menacé s'enfuit précipitamment à Bâle.

Ces nouvelles arrivent à François Ier comme il venait de quitter Marseille après le mariage de Catherine de Médicis et du duc d'Orléans. De Lyon où il s'est arrêté, il écrit au Parlement pour ordonner des procédures contre Cop dont le discours ressemble à un défi et contre tous ceux qui ont favorisé sa fuite[1].

Aussitôt les théologiens relèvent la tête. Les prédicateurs de Marguerite, Courrault et Bertault, et son chapelain Roussel, sont jetés en prison. Béda et ses acolytes reviennent triomphants de l'exil reprendre le cours de leurs violences. Mais comme toujours ils dépassent le but. Béda, ne doutant plus de rien, demande l'interdiction de Pierre Danès, de Paul Paradis,

[1] Voir cette lettre bien explicite, en date du 10 décembre 1533. *Herminjard*, t. 1, p. 114.

de Vatable, professeurs au Collège royal, et le feu pour Roussel, Courrault et Bertault. En même temps, un libelle diffamatoire, antérieurement publié contre le Roi et sa famille, vient à tomber entre les mains de François Ier. Toute sa colère renaît. Après avoir forcé Béda à se rendre à la prison de Roussel afin de disputer avec lui, il le défère à la justice pour crime de lèse-majesté. Détenu dans les prisons de l'évêché pendant toute l'année 1534, Béda est ensuite condamné à faire amende honorable au parvis Notre-Dame, puis enfermé au Mont-Saint-Michel, où il mourut fou, dit-on, le 8 janvier 1537. Roussel, Courrault et Bertault, grâce aux chaleureux efforts de Marguerite, sont délivrés de prison sous condition de ne plus rien lire ni prêcher en public.

Une accalmie alors se produit, sous l'influence de la Reine de Navarre et des frères du Bellay. «Ayant — dit Théodore de Bèze — le Roy été gagné par eux jusqu'à ce poinct qu'il délibéra de faire venir en France, et d'ouir en présence ce grand et renommé personnage, Philippe Melanchton, compagnon de Martin Luther, mais d'un esprit beaucoup plus paisible et modéré [1].»

[1] *Théodore de Bèze*, Livre V.

Le Roi, en effet, s'adresse à Mélanchton et à Bucer qu'il désire attirer près de lui par l'intermédiaire de l'évêque de Paris, Jean du Bellay, et de son frère Guillaume. Ne pourrait-on s'accorder par quelques concessions mutuelles? Mélanchton et Bucer envoient des mémoires dans ce sens et Mélanchton en écrit à Roussel[1]. Tout le monde se livre à l'espoir d'une nouvelle ère de sérénité et de paix.

Ce rêve de conciliation entre des doctrines contradictoires est le propre d'esprits élevés et bienveillants qui ne vont pas au fond des choses. Rêve de Marguerite et de François qu'ils poursuivront des années encore au milieu de bien des fluctuations et de bien des retours. Le monde réformé attribue l'honneur de cette détente à la sœur du Roi. Des points les plus éloignés de l'Europe des lettres lui arrivent célébrant son zèle, son ardeur, son humanité, son courage. Le prince de Hohenlohe, doyen du chapitre de Strasbourg, lui demande son intervention pour venir à Paris chercher les moyens d'un accord. Érasme lui exprime son

[1] Florimond de Raymond assure avoir possédé la copie d'une lettre latine de Mélanchton à la Reine de Navarre ayant le même objet en vue (p 856).

admiration et l'encourage à protéger « contre la « malice des méchants, les hommes lettrés et « les sincères amis du Christ ». Mélanchton la remercie de sa piété pour les réformés [1].

Mais les rêves sont des rêves. Il y avait trop de *non possumus* entre les deux doctrines pour qu'on pût arriver de part et d'autre à s'entendre.

[1] *Lettres de Marguerite,* t. I, p. 180, 184, 211, 215, 269, 292.

CHAPITRE VII

FRANÇOIS Ier SE TOURNE CONTRE LA RÉFORME DISPERSION DU GROUPE DE MEAUX

Brantôme, qui cache si souvent une pensée juste et profonde sous une apparence frivole, caractérise d'un mot les décisions contraires de Henri VIII et de François Ier au sujet de la Réforme. « D'une part, — nous dit-il, — le mariage de l'Anglais et d'Anne de Boleyn gasta tout ; de l'autre, le mariage de la nièce du Pape et de Monsieur d'Orléans rhabilla tout[1] ».

La passion de François pour l'Italie a été fatale à la Réforme. François n'a point aimé l'Italie à la façon d'un prince ambitieux qui veut accroître sa puissance ; il l'a aimée comme un amant avec un aveuglement, une constance, une ardeur, une folie que rien n'a pu diminuer[2]. Or, pour s'opposer en Italie victorieuse-

[1] *Brantôme*, t. I, p. 245.
[2] *François Ier*, p. 362.

ment à Charles-Quint, l'alliance de la papauté lui paraissait nécessaire. Oubliant trop le peu de garantie présenté par un vieillard usé et plein de ruses comme Clément VII, il y sacrifia tout, jusqu'à l'honneur chevaleresque de la naissance et du nom qui lui était pourtant si fort à cœur. Le mariage de son second fils, le duc d'Orléans, avec Catherine de Médicis, en témoigne bien haut. Ce mariage, accompli à Marseille en octobre 1533 par le Pape en personne, détermine une alliance entre les deux souverains qui implique la destruction de l'hérésie en France. Nous le pressentons d'après les lettres parties de Marseille à cette époque [1]. La rupture avec l'Angleterre s'ensuit. François n'ayant point, selon sa promesse, imposé le divorce de Henri VIII comme une condition de ce mariage, Henri furieux se sépare définitive-

[1] Voir une lettre du Pape Clément VII, datée de Marseille, octobre 1533, au conseil de Fribourg, pour le féliciter du zèle avec lequel il a défendu le clergé de Lausanne et des villes voisines contre les luthériens, et une autre, du même mois et du même lieu, adressée par François Ier au conseil de Berne pour l'informer qu'il trouve très étrange son intercession en faveur de la famille de Farel, affirmant que ni ses prières ni celles de personne ne le détourneront de son projet d'extirper l'hérésie. *Herminjard*, t. III, p. 89 et 93.

ment du Saint Siège, épouse Anne de Boleyn et déclare la guerre à la France. François est rejeté dans la tradition catholique, d'une part, par ses alliances, de l'autre, par le caractère des troubles religieux au dehors. Prenant en effet des allures de plus en plus révolutionnaires, la Réforme pose partout les questions les plus inquiétantes pour le pouvoir absolu et suscite mille désordres. En Allemagne, la double lutte des princes contre l'Empereur, de l'ancien clergé catholique et du nouveau clergé protestant, provoque toutes les violences, alarme tous les intérêts. Des sectes populaires comme les anabaptistes, auxquels se joignent des gens sans aveu, prêchent le renversement des pouvoirs publics, le meurtre et le pillage [1]. Des forcenés, sous prétexte d'idolâtrie, s'attaquent aux œuvres d'art, les détruisent dans les Églises, les établissements publics, et violent même pour les atteindre le seuil des maisons privées.

Les chefs sans doute réprouvent ces excès, mais sans s'en rendre maîtres, et souvent, entraînés par l'ardeur de la polémique, ils y trempent,

[1] Déjà, en 1525, nous l'avons vu, leurs hordes refoulées par le vieux duc de Guise avaient été massacrées sur les confins de l'Allemagne.

de leur plume au moins. L'injure et la déclamation contre les Rois et les prêtres deviennent des procédés coutumiers. Les mœurs affectent un caractère de violence farouche ou d'inquisition soupçonneuse. On se regarde, on s'épie, on se dénonce. Chacun tremble pour soi. La haine, la défiance et la peur sont universelles.

François Ier n'avait pas cette nature d'esprit philosophique qui, s'élevant au-dessus des idées et des choses présentes, distingue les conséquences nécessaires, mais lointaines, d'une révolution de l'esprit, des troubles momentanés qu'elle jette forcément dans les mœurs. L'anarchie et la grossièreté lui apparaissent seules, et il ne les peut supporter. « Le Roy — nous dit encore Brantôme — haïssait la nouvelle secte comme tendant plus à la destruction du royaulme et monarchie qu'à l'édification des âmes [1] ».

L'esprit de persécution toujours aux aguets saisit d'ailleurs le moment propice. Entrant dans toutes les craintes, toutes les appréhensions du Roi, les adversaires de la Réforme les excitent, les portent à l'extrême. La révolte, selon eux, est prête à passer avec la nouvelle doctrine d'Allemagne et d'Angleterre en France.

[1] *Brantôme*, t. I, p. 244 et t. II, p. 183.

Ils invoquent l'honneur du trône et l'intérêt supérieur de la monarchie pour décider le souverain à agir.

Dans des circonstances aussi épineuses, il eût fallu aux réformés pour se maintenir un tact, une habileté, une souplesse qui ne sont guère le fait de la foi ardente et zélée. Rien d'inopportun comme l'acte qui va suivre.

En novembre 1534, un placard injurieux contre la messe est affiché sur tous les murs de Paris, en province, et jusqu'à la porte de la chambre du Roi en son château de Blois, où il réside alors [1].

Devant cette attaque directe à sa personne, François Ier tombe dans un véritable paroxysme de colère. Il ordonne l'exécution des prisonniers dont la sentence était restée jusqu'alors suspendue, et témoigne de sa réprobation pour eux par un acte personnel et public. Le 21 janvier 1535, à la tête d'une procession solennelle,

[1] Entre autres choses, on y disait de l'Eucharistie : « Il ne se peut faire qu'un homme de vingt à trente ans soit caché en unq morceau de paste comme leur oublie ». On a longtemps cru que ces placards venaient de Farel. Mais dans une lettre aux « bénévoles lecteurs de Neuchâtel » à qui il adresse son traité de l'Eucharistie, le pasteur Antoine de Marcourt s'en reconnaît l'auteur. *Herminjard*, t. III, p. 224.

portant les corps des reliques des saints et martyrs, il parcourt tous les quartiers de Paris : « Après le service faict, le Roy et la Reyne vinrent disner en la maison de l'évesque de Paris. Ce mesme jour furent bruslés de relevée (l'après-midi) six luthériens, trois à la Croix du Tirouer et trois aux halles[1]. » « Le Roy — nous dit aussi Théodore de Bèze — vint à Paris au mois de janvier suivant, commençant l'an 1535, et ordonna, le 29 du dit mois, une procession générale en laquelle il se trouva en personne avecque ses trois enfants cheminant à pieds, teste nue avecque cierge de cire blanche ardente en la main ; pendant laquelle procession es principales places de la ville, furent très cruellement bruslés vifs six personnages avecque merveilleuses huées du peuple tellement esmu que peu s'en falloit qu'il ne les arrachast des mains des bourreaux pour les deschirer. Qui plus est, ayant le Roy disné en la grande salle de l'évêché où se trouva toute la cour du Parlement en robe rouge, avecque grande partie du clergé et grande noblesse et avecque les ambassadeurs de plusieurs nations estrangères, proféra devant tous avecque extrême colère que s'il avoit un

[1] *Mémoire d'un Bourgeois de Paris*, p. 443 et 444.

sien membre infecté de ceste doctrine, il l'arracheroit de peur que le reste n'en fust corrompu. Mais si sa fureur estoit grande, la constance des martyrs fut encore plus grande[1]. »

Huit jours après paraît un édit exterminateur de toutes les sectes, et aussitôt commence une des plus horribles persécutions du règne.

« Alors — continue Théodore de Bèze — estoit en office Jean Morin, grand adversaire de la Religion, fort dissolu en sa vie et renommé entre tous les juges de son temps pour la hardiesse qu'il avoit de faire des captures avec la subtilité à surprendre les criminels en leurs réponses. Celuy-là ayant reçu commandement du Roy de procéder à informer et à mettre prisonniers tous ceux qu'il pouvoit attraper, usa de toute diligeance, de sorte qu'en peu de temps il remplit les prisons d'hommes et de femmes de toute qualité... Néanmoins plusieurs luy eschappèrent qui s'espandirent çà et là ; et nommé-

[1] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 29-35. — *Le Bourgeois de Paris*, p. 443-444, indique la date du 21 janvier au lieu du 29 qu'on trouve dans la chronique inédite de François Ier, publiée par M. Guiffrey. Le double témoignage de Théodore de Bèze et du Bourgeois de Paris, ce dernier témoin de la procession, justifie du moins François Ier de l'accusation d'avoir assisté au supplice.

ment plusieurs escoliers bien instruits qui se retirèrent aux Universités. Entre lesquels vint à Bourges Jacque Amyot, homme de fort petit lieu, mais qui dès lors avait bien estudié en la langue grecque... Plus tard faict Précepteur du Roy Charles neuvième, il a acquis à bon droit grande louange pour la traduction des œuvres de Plutarque. »

Cette persécution s'étend à toute la province. Le Roi, dans le premier élan de sa colère, fait même arrêter tous les Allemands comme suspects. Gérard Roussel, encore à Paris, est aussi jeté en prison. Sous l'influence de Marguerite toutefois, François ne tarde pas à renvoyer les premiers chez eux avec les pièces de leur procès remises à leur souverain respectif, et à faire relâcher Roussel. Marot, valet de chambre de Marguerite, dont le crime n'est pas de faire de la théologie suspecte, mais de parler irrévérencieusement des théologiens, se réfugie à Nérac où sa maîtresse lui donne le moyen de passer en Italie chez la duchesse de Ferrare. Roussel aussi retourne en Béarn pour n'en plus sortir.

C'est fini désormais du groupe de Meaux.

Sans doute, il y aura encore des revirements amenés par la politique. François Ier, jusqu'au dernier jour, gardera dans sa conduite envers

la Réforme les hésitations du début. Mais ce sont de courts répits. Si le Roi continue de varier entre l'indulgence et la rigueur, il a bien définitivement renoncé à prendre la tête de la Réforme. La persécution dominera désormais avec Montmorency et le cardinal de Tournon. Marguerite elle-même, toujours liée de cœur avec son frère, n'exercera plus sur lui de sérieuse influence. Ne voulant à aucun prix s'opposer à lui, elle renonce à la lutte et s'enferme avec ses amis dans son petit royaume. Là, toute adonnée au gouvernement de ses sujets, elle déploie les vertus d'un souverain paisible, humain, généreux et sans ambition. Elle améliore l'agriculture, fonde des maisons charitables, des hôpitaux, des orphelinats, elle-même visitant les pauvres, les conseillant, les consolant, leur envoyant dans la maladie son propre médecin. Chacun trouve accès auprès d'elle; elle lit toutes les requêtes, car « les roys et princes ne sont maistres et seigneurs des pauvres, mais seulement leurs ministres », et nul ne « doibt s'en aller de leurs paroles, triste et marry ». Aucun office de judicature n'est vendu dans ses états, car c'est « la sordide marchandise des magistrats qui ouvre la voie aux corruptions et pilleries qui détruisent les Républiques », et elle ne per-

met jamais non plus à «l'œuvre de justice» d'être en retard.

Elle-même ne voulant souffrir à son service «gents mal conditionnés, oisifs, ivrognes, détracteurs, joueurs, leur baille une certaine discipline de loy et maniere de vivre, laquelle quiconque méprise ou oultrepasse», après deux avertissements, est chassé de son état [1].

Autour de cette Reine, tantôt dans sa vieille demeure de Nérac, tantôt au château de Pau construit par ses soins, se pressent ses fidèles amis. Si elle ne peut les maintenir contre la colère du Roi, du moins, jusqu'au dernier jour, elle leur gardera un refuge, les associera à sa vie. Plus d'un, hélas! manque à l'appel: Berquin, Jean Michel, tombés dans les flammes; Cairoli, séparé du groupe comme Farel; Vatable, Michel d'Arande, réconciliés plus ou moins sincèrement avec l'Église [2]. D'autres pourtant lui restent: le vieux Lefebvre d'Étaples, patriarche octo-

[1] *Oraison funèbre de l'incomparable Marguerite Reyne de Navarre*, etc., par *Sainte-Marthe*, Éd. de 1550, p. 37.

[2] Voir une lettre très curieuse de Michel d'Arande à Farel, datée de *Saint-Paul-des-trois-Châteaux* dont il était évêque, exprimant ses remords et son épouvante d'être retourné au catholicisme sans conviction, sollicitant ses prières. *Herminjard*.

génaire de la grande famille; Gérard Roussel, esprit très cultivé, âme profonde et pieuse, qu'elle a fait abbé de Clairac et évêque d'Oléron; Nicolas Bourbon, précepteur de sa fille, amant passionné des lettres; Montluc, évêque de Valence; René de Silly, bailli et gouverneur de la province; Mademoiselle de Saint-Pather, directrice de ses aumônes, Mademoiselle de la Beneston, Madame de Bourdeilles, tante de Brantôme; tous ses ministres, ses maîtres des requêtes et les visiteurs de passage: le bon Amyot, professeur de son Université de Bourges, et le brillant Marot, son poète.

Marguerite préside la table hospitalière sous ce costume simple et sévère adopté par elle dès la jeunesse, sans soucis des modes de la cour. Le repas est des plus sobres. Les entretiens roulent sur la médecine, l'histoire, l'histoire naturelle, la religion surtout. On prend un texte de l'Écriture, chacun apportant son opinion et citant ses autorités. Les maximes de la religion sont comparées aux préceptes de la philosophie et commentées de mille manières. Puis viennent des occupations moins graves: des représentations semi-religieuses et semi-profanes exécutées par « les meilleurs comédiens qui fussent alors en Italie », des poésies com-

posées par la Reine, « des rondeaux et virelais », quelques moines faisant toujours les frais de la moquerie [1].

Ce groupe de réformés ne forme plus une église militante, mais une famille de consciences, de cœurs et d'esprits, repliée sur elle-même, livrée aux œuvres de philanthropie et aux nobles entretiens. Dérobant sous les vieux rites la doctrine nouvelle, il a renoncé à toute lutte, à toute propagande, à toute innovation du culte. Aussi, la sève du sacrifice lui faisant défaut, malgré ses vertus il ne se recrutera plus désormais. Chaque année, au contraire, le diminue et l'attriste. Ses membres tombent l'un après l'autre : Roussel en sera le dernier survivant. Jusqu'à la fin on le verra parcourir le diocèse prêchant en français souvent deux et trois fois par jour, disant une messe un peu modifiée, distribuant la communion sous les deux espèces : « S'adossant à l'autel il faisoit alors au peuple une remontrance sur le mystere du sacrement [2] » ; il était très adonné surtout aux écoles, instrui-

[1] *Sainte-Marthe. Oraison funèbre*, p. 50 à 58.

[2] *Spondanus*, t. II, p. 525, cité par Schmidt, dont l'œuvre sur Gérard Roussel est la plus complète et la plus intéressante que nous connaissions.

sait lui-même les enfants de ses paroissiens, et toujours s'efforçait d'éveiller avec la foi l'amour de la science.

En 1550, Roussel, allant en Gascogne pour y faire quelques prédications, comme il montait dans la chaire elle s'écroule sous lui, les supports en ayant été brisés par un fanatique. Relevé par ses amis et ramené à Oléron, il meurt en route. Florimond de Raymond lui attribue ces dernières paroles : « Je laisse mon corps à la terre, mon esprit à Dieu et mon bien aux pauvres [1]. »

On a accusé les hommes de Meaux d'inconséquence et de lâcheté. A tort, selon nous. Comme Gerson, distinguant dans l'Écriture le sens littéral du sens spirituel, ils distinguaient dans l'Église la forme extérieure, les rites qui embrassent l'ensemble confus et mêlé du peuple chrétien, de la vie intérieure religieuse qui met les croyants en communion avec Dieu et en communion les uns avec les autres. La forme, un symbole, ne contenant aucune vérité absolue, est d'une importance relative et inséparable du gouvernement de l'État; elle rentre dans sa hiérarchie. La vie de l'âme, qui constitue le

[1] *Florimond de Raymond*, p. 847.

véritable christianisme, peut se développer sous toutes les formes. Sans doute, il est préférable que le dehors corresponde au dedans. Aussi doit-on travailler à purifier la forme, mais de concert avec l'autorité. Profondément gallicans, prêts à rompre avec Rome, ils répudient dès le premier jour toute révolte contre le Roi. Plus tard, ils pousseront la soumission jusqu'à renoncer à la propagande extérieure, mais ne renieront jamais leur foi.

On peut voir là de l'insuffisance ; non de l'inconséquence ou de la lâcheté.

Au point toutefois où la Réforme était arrivée, les pouvoirs publics la traitant en ennemie, si elle voulait vivre il lui fallait davantage : il lui fallait se constituer d'une manière indépendante et propre, formuler son dogme, déterminer son culte, régler sa discipline, organiser son gouvernement ecclésiastique. Dans le fait, les hommes de Meaux la conduisaient à l'abdication. Elle le sentit et s'en détourna. Il y eut alors rupture entre les premiers réformateurs et leurs frères plus résolus qui n'entendaient point s'arrêter en route. Toutes les ruptures sont douloureuses, surtout quand les grands sentiments de l'âme s'y trouvent engagés. Elles appellent les malentendus, les reproches injustes,

les paroles amères[1]. Celle-ci devait l'être doublement, car la situation du groupe de Meaux avait un côté équivoque. Devant la terrible lutte qui se prépare, il a choisi par la retraite la part commode et aisée. Que peut-il y avoir désormais de commun entre ces hommes pieux et honnêtes, mais semi-officiels, vivant doucement en une sorte de république lettrée sous la protection d'une Reine charmante, et les croyants héroïques qui vont témoigner de leur foi dans les prisons et sur les bûchers? Le relevé des édits de persécution répondra pour nous.

[1] La Reine de Navarre ayant fait nommer Roussel à l'évêché d'Oléron en 1536, les réformés s'indignent de son acceptation et Calvin lui écrit: « Maintenant chacun « va disant que tu es bienheureux, et par manière de dire, « le mignon de la fortune, à cause de la nouvelle dignité « d'evesque qui t'est escheu. Car outre le titre honorable de « prélat duquel la majesté est partout revérée, elle t'apporte « aussi un grand revenu de deniers duquel non seulement « tu pourras entretenir le train de ta maison, mais aussi « subvenir à la pauvreté de plusieurs et user de libéralité « envers d'autres. Voilà ce que les hommes disent de toi, « et par aventure te le font croire. Mais moi, quand je pense « un petit ce que valent toutes ces choses, desquelles les « hommes font communément si grande estime, j'ai grande « compassion de tes calamités. » *Épistre sur le devoir de l'homme chrestien en l'administration ou rejection des bénéfices de l'église papale.*

CHAPITRE VIII

RÉACTION CONTRE LA RÉFORME

Les premiers succès de la Réforme étaient faits pour encourager ses partisans. Tout d'abord, en Allemagne, elle conquiert le terrain de haute lutte ; elle se répand en Angleterre, pénètre dans le Nord, ébranle la France, sans rencontrer presque d'obstacle. La papauté insouciante et jouisseuse laisse faire. Charles-Quint, après avoir essayé vainement de combattre, abdique, et Ferdinand cède pour lui.

Cependant, en face du péril croissant, l'Église devait finir par secouer sa torpeur. Les Papes sceptiques et lettrés ne sont plus. L'ardent Paul III, le fanatique Paul IV qui leur succèdent, laissent l'antiquité dormir sous ses cendres et l'art nouveau s'épanouir au gré de ses profanes adorateurs ; ils redeviennent chefs de l'Église. On peut dater de leur pontificat le relèvement du Catholicisme réagissant d'une part contre ses propres abus, de l'autre ap-

pelant les princes à s'unir pour frapper l'hérésie. Dans les diocèses, paroisses, couvents, abbayes, prieurés, chapitres, partout Rome envoie des réformateurs, et au dehors elle prêche la croisade de l'orthodoxie. Difficile est la tâche, parmi les princes surtout, divisés par tant d'ambitions rivales! Paul III s'efforce de les grouper sans beaucoup de succès. Sous Paul IV seulement leurs forces se réunissent et se resserrent, grâce aux changements apportés au milieu d'eux par la mort : Henri II succédant à François Ier en France, Philippe II à Charles-Quint en Espagne, Marie Tudor à Édouard VI en Angleterre. A l'intérieur, les milices sacrées se multiplient. Les anciennes retournent à leurs premières règles et il s'en crée de nouvelles, entre autres l'ordre des Jésuites dont l'influence sur le temps sera considérable[1].

La France suit ce mouvement. Nous avons vu François Ier, au début de son règne favorable à la Réforme, revenir sur ses pas peu à peu; son fils poussera la réaction plus loin encore.

Le relevé des édits connus de persécution, durant ces deux règnes, en marque les phases. Relevé pourtant bien incomplet, les recueils de

[1] Approuvé par le Pape Paul III, le 27 septembre 1540.

ces édits présentant de grandes lacunes, y compris celui d'Isambert, le plus important[1].

L'Église étant incorporée à l'état, l'hérésie en

[1] Les recherches récemment faites aux archives par le savant conservateur de la bibliothèque protestante, M. Weiss, sur une époque limitée de la Réforme, nous en donne l'idée.

Les registres criminels du Parlement de Paris manquent, nous dit-il, en totalité ou en partie pour les années 1530 à 1535, 1537, 1539, 1541, 1544, 1546, 1547, 1549. Or, ces lacunes doivent être volontaires, car presque toujours les minutes correspondant aux registres manquants ont disparu en même temps, et elles doivent remonter au XVIe siècle, les recueils d'extraits, généralement du XVIIe, que l'auteur a pu consulter, ne les comblant pas. Seul le martyrologe de Crespin renferme quelques uns des textes dont les originaux ont disparu.

Durant les deux premières années du règne de Henri II, nouvelles lacunes non moins importantes. Deux semestres entiers ont disparu et aux époques où la persécution est la plus active : de novembre 1547 à avril 1548, et de mai à octobre 1549.

La Chambre ardente, étude sur la liberté de conscience sous Henri II (1540-1550). Fischbacher. — La bibliothèque protestante fondée en 1885 par la générosité du Baron Schickler, connu lui-même par ses études sur l'histoire des protestants, renferme déjà nombre de livres rares et de documents précieux. Nous sommes heureux de remercier ici M. Weiss des renseignements et indications qu'il n'a cessé de nous donner avec une extrême obligeance au cours de notre étude.

France devait être considérée comme un crime. Les anciennes lois du royaume, en effet, la traitent ainsi et en partagent la répression entre l'Église gallicane pour la recherche et la constatation des délits, et la magistrature pour les peines. Celles-ci varient depuis l'amende, la confiscation, la prison, jusqu'à la torture et la mort.

Tant que l'hérésie s'était présentée comme un fait exceptionnel et honni, cette procédure compliquée et lente de deux juridictions souvent en désaccord, avait répondu aux besoins[1]. Mais la Réforme multipliant les cas, elle ne suffit plus. Après Pavie, les persécuteurs profitent de l'éloignement du Roi pour en créer une plus expéditive et plus sûre. Le frère même de l'évêque de Meaux, Jean Briçonnet, en vue peut-être de se faire pardonner une parenté suspecte, se présente lui-même comme leur porte-voix au Parlement. Sur sa proposition, dans la séance du 20 mars 1526, le Parlement, après

[1] Ce n'est pas qu'on s'y astreignît bien scrupuleusement. Dans les premières années de la Réforme par exemple, le commandant Du Viennois, en qualité de grand justicier, avait bien su faire brûler à Grenoble, sans autre façon, un Cordelier suspect. Seulement on lui avait fort cherché noise à ce sujet. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 227.

avoir constaté que la nouvelle doctrine pullule à Paris et dans la province, particulièrement à Meaux, décide que l'évêque de Paris sera tenu de bailler vicariat à deux conseillers du Roi en ladite cour et à deux docteurs en théologie, lesquels formeront ensemble un tribunal qui, muni à la fois du mandat épiscopal et du pouvoir judiciaire, pourra «faire et parfaire» les procès en un seul jugement. La proposition est adoptée sur le champ[1]. Clément VII, qui le 17 mai avait délivré une bulle contre les Luthériens, approuve cette procédure le 20 mai, et, le 10 juin suivant, des lettres patentes de la régente ordonnent l'exécution de la bulle papale selon ladite procédure[2], sans préjudice d'ailleurs de l'ancienne; toutes deux pouvant selon les cas fonctionner côte à côte.

Le retour du Roi paraît avoir arrêté les persécutions pendant une période d'environ neuf ans, remplie par les attaques de la Sorbonne dont il ne tint compte[3]. Mais, à la suite des

[1] Extrait du registre du conseil du parlement de Paris. 20 mars 1525-1526. N. S. *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*, mai et juin 1854.

[2] *Isambert*, t. XII, p. 234.

[3] De 1530 à 1535, les registres criminels font défaut. Les contemporains toutefois ne mentionnent aucune per-

placards, ce prince se tournant contre les Réformés, elles recommencent avec une violence nouvelle. Le 29 janvier 1535 paraît un édit «pour l'extirpation et extermination de la secte luthérienne et autres hérésies... dont les sectateurs et imitateurs se sont rendus fugitifs, cachent et *latitent* en aucune partie de nostre royaulme[1]. »

On sait avec quelle violence fut exécuté cet édit, s'étendant à quiconque non seulement recèle le coupable mais facilite sa fuite ou lui donne des secours, et qui assure aux dénonciateurs le quart des confiscations. Des lettres patentes pour l'abolition de l'imprimerie sont en même temps expédiées, lettres qui d'ailleurs restèrent sans effet[2].

Cependant la guerre se préparant contre l'Empire, François, sur la plainte des princes allemands dont il recherche l'alliance, le 16 juillet 1535, à Coucy, rend une ordonnance

sécution, et nous savons qu'à cette époque l'esprit du Roi n'y était point porté.

[1] *Isambert*, t. XII, p. 402.

[2] C'est alors qu'il leur envoie Voré, son secrétaire, pour leur donner soi disant des explications, et qu'il appelle Mélanchton en France par les lettres les plus flatteuses pour travailler à la conciliation des deux doctrines, lui offrant un passe-port et même des otages pour sa sûreté. *Lettres inédites de la Reine de Navarre*, t. I, p. 63.

dans laquelle, affectant de considérer l'hérésie comme détruite, il déclare « l'ire de Dieu » apaisée, abolit les condamnations antérieures, et autorise les fugitifs à rentrer en France à la condition d'abjurer dans les six mois.

Toutefois la même année, le 30 mai, à Lyon, des lettres patentes autorisaient Mathieu Orry, prieur au couvent des frères prêcheurs à Paris, à exercer la charge d'inquisiteur de la foi dans toute l'étendue du royaume [1].

En 1538, après l'entrevue d'Aigues-Mortes avec Charles-Quint, renouvellement des persécutions par tout le royaume. Un inquisiteur de Toulouse, Louis Rochette, accusé d'hérésie, est brûlé le 10 septembre sur la place de Salins, et le 16 décembre un nouvel édit multiplie partout le nombre des victimes [2].

[1] *Isambert*, t. XXII, p. 505. — Mathieu Orry, de l'ordre des frères prêcheurs, licencié en théologie le 6 févr. 1528, maître le 18 juin suivant, prieur de son ordre à Paris, avait été en cette qualité nommé par son provincial successeur de l'inquisiteur Valentin Lyevin, nomination approuvée ensuite par le Roi. Ce personnage disposait d'une véritable administration officielle. Le 20 juin 1537, François Ier nommait comme son procureur général auprès de lui un conseiller au châtelet de Paris. *Engilbert Clausse*. Arch. nat. K. 87, nº 6.

[2] *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*, t. XXXIII, 1889, p. 70.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Le 24 juin 1539 et le 1er juin 1540, nouveaux édits pour hâter la procédure contre les Réformés, en enjoignant aux juges ordinaires : baillis, sénéchaux, procureurs, avocats du roi, lieutenants généraux et particuliers, magistrats des cours souveraines, de procéder aux informations concurremment aux juges d'Église, afin que les chambres criminelles et les juges n'aient plus qu'à prononcer les arrêts et à veiller à leur exécution [1].

Le 23 juin 1540, lettres patentes confirmant les pouvoirs de Mathieu Orry.

Le 18 novembre 1540, arrêt du Parlement de Provence contre les Vaudois [2].

Le 1er juillet 1542, ordonnance du Parlement contre les livres hérétiques, ceux qui les possèdent, les imprimeurs et éditeurs qui les publient, et, le 23 juillet, admonestation décernée par l'inquisiteur de la foi et l'official de Paris pour appuyer ladite ordonnance [3].

Le 30 août 1542, lettres patentes, datées de

[1] *Isambert*, t. XII, p. 566 à 576.

[2] *Isambert*, t. XII, p. 698.

[3] Ces deux édits ne se trouvent pas dans Isambert. Nous les avons pris dans un *Recueil des lois et ordonnances des tres chrestiens Roys de France.* MDLV. Bibl. du prot. franç., p. 242. Nous reviendrons sur ces édits très curieux.

Lyon, enjoignant à tous les parlements de rechercher et de punir les hérétiques [1].

Le 18 et le 20 janvier 1543, formulaire de foi en 26 articles, élaboré par la Sorbonne, imposé à la confession et à la signature de tous les docteurs et bacheliers, et sur lequel seront examinés les livres latins et français touchant aux choses de religion. Des lettres sont publiées en même temps pour le rendre obligatoire.

Le 23 juillet 1543, édit reconnaissant l'hérésie comme sédition et attribuant aux juges séculiers le pouvoir de la frapper quand elle est claire et manifeste, sans recourir aux juges d'Église; les hérétiques étant alors considérés comme conspirateurs [2].

Le 30 juillet 1543, approbation des articles de la Sorbonne enregistrés le 30 et publiés le 31 comme lois de l'État.

Le 14 février, arrêt du Parlement de Paris ordonnant que les livres publiés par Étienne Dolet et quelques autres, seront brûlés au parvis Notre-Dame «au son de la grosse cloche d'ycelle église» [3].

[1] *Isambert*, t. XII, p. 785.
[2] *Isambert*, t. XII, p. 820.
[3] *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*, t. XXXIV, 1885, p. 22 et 25.

Août 1544, publication par la Sorbonne du premier index officiel des livres prohibés.

23 juin 1545, à la requête de l'inquisiteur de la foi, sanction royale de ce décret.

Août 1545, divers conseillers du Parlement de Paris sont envoyés en province comme commissaires pour la poursuite et la punition des hérétiques [1].

Nous arrivons su la fin du règne, à la terrible persécution des Vaudois.

L'hérésie très ancienne des Vaudois du Piémont paraît se rattacher à celle des Albigeois. Vers la fin du XIVe siècle, les seigneurs de Rocca et de Cental, dont les Vaudois sont les vassaux, en amènent une colonie dans un des districts les plus stériles de la Provence. Ces gens, travailleurs et de mœurs austères, transforment bientôt cette terre desséchée en campagne fertile où on récolte le blé, le vin, l'huile, le miel, tandis que le bétail se nourrit dans la partie du pays la plus élevée. La fontaine de Vaucluse sort du rocher qui termine leurs montagnes. Deux villes, Mérindol et Cabrières, et une trentaine de villages, naissent de cette prospérité. Une obscurité paisible les protège; nul ne les inquiète.

[1] *Isambert*, t. XII, p. 894.

Dès les premières manifestations de la Réforme, les Vaudois entrent en rapport de sympathie avec ses partisans par la Suisse et l'Allemagne. A Neuchâtel, la Bible française d'Olivetan avec les notes de Calvin est imprimée par leurs soins.

Dans le voisinage se trouvait le bourg catholique d'Opède, pauvre, misérable, sans aucune industrie. Son seigneur, Jean Meynier, du Parlement de Provence, voyait depuis longtemps avec une jalousie haineuse la prospérité des religionnaires. Le 1er novembre 1540, un terrible arrêt de ce Parlement est rendu contre eux sous son influence, portant que «leurs villes et villages, réceptacles d'hérésies, seront détruits, les maisons rasées jusqu'aux fondements, les cavernes et les autres endroits souterrains qui pourraient leur servir de refuge démolis, les forêts coupées, les arbres fruitiers arrachés, les chefs et principaux révoltés exécutés à mort, leurs femmes et enfants bannis à perpétuité[1].»

Sur les plaintes qui lui arrivent de toutes parts, François Ier fait suspendre l'exécution de cet arrêt et charge d'une enquête le gouverneur

[1] *Isambert*, t, XII, p. 698. — *Théod. de Bèze*, livre 1.

de Piémont, Langey, frère de l'évêque de Paris. L'enquête est favorable. Le Roi pardonne le passé moyennant le retour aux bonnes doctrines. Les Vaudois, sans rien abjurer, protestent de leur soumission au souverain. Pendant quatre ans les choses restent en l'état, la menace toujours suspendue sur leur tête.

A la fin de 1544, après la paix de Crespy, le Roi, revenu à Charles-Quint, malade, sentant sa fin proche, est entouré et pressé par le parti persécuteur, principalement le cardinal de Tournon, sur ses intérêts éternels. La haine de d'Opède veillant d'ailleurs par derrière, le comte de Grignan, gouverneur de Provence, son parent, se joint au cardinal pour persuader au Roi affaibli que les Vaudois, alliés secrètement aux Suisses, sont prêts à la révolte et méditent même une entreprise sur Marseille; chose absurde en soi. Le Roi, à bout de force, incapable de rien juger par lui-même, finit par céder. Le 1er janvier 1545 il écrit au Parlement de Provence en ordonnant l'exécution de l'arrêt. D'Opède tenait enfin sa vengeance. Chargé comme lieutenant du gouverneur de l'exécution, il prend ses mesures pour que nul n'échappe. La lettre du Roi tout d'abord est dissimulée avec soin. Il se concerte secrètement avec le légat

du Pape à Avignon, lequel lui prête mille fantassins et quelques canons. Puis, quand il se sent prêt, le 12 avril, dimanche de Quasimodo, il lit au Parlement la lettre royale et dès le lendemain, avec sa petite armée, passe la Durance et entre dans le Pertuis, pillant, brûlant les villages et égorgeant les habitants. Les maisons, les récoltes, les plantes, les arbres fruitiers, tout est ravagé. Cabrières essayant de se défendre, on promet aux habitants la vie sauve et les biens. Ils se rendent. Mais les promesses aux hérétiques n'engagent pas. Les jeunes gens les plus vigoureux sont envoyés aux galères. Puis le massacre commence. D'Opède, pour satisfaire sa fureur, fait conduire dans un pré une trentaine d'habitants, et là, sous ses yeux et sous ceux de ses deux gendres, ils sont hachés en pièces. Des femmes violées et enfermées dans une grange où on met le feu sont repoussées à coups de pique quand elles essayent d'en sortir. On se fait un jouet des enfants en se les jetant l'un à l'autre, les coupant par morceaux. Ce sont partout des ruisseaux de sang.

Ce hideux égorgement de près de quatre mille personnes désarmées et inoffensives, est accompli en dix jours. Les quelques malheureux qui échappent meurent de faim et de misère dans

les bois, un arrêt du Parlement, en date du 24 avril, défendant de les secourir[1].

François Ier, rendu à lui-même à sa dernière heure et poursuivi de remords, ordonna avant de mourir la révision du procès des Vaudois. Il chargea son fils, nous dit Crespin, « de ne différer la punition de ceux qui sous son nom et son autorité avoient faict ce dur esclandre; qu'autrement Dieu qui ne laisse telles concussions et sacagements impunis en feroit la vengeance[2]». Le cardinal de Tournon ayant été alors disgracié, le procès de révision put se faire sous Henri II et dura trois ans. On reconnut que le Roi avait été trompé. Les coupables n'en furent pas moins acquittés.

Durant les dernières années du règne de François Ier d'ailleurs, les persécutions se poursuivent d'une manière atroce. Les bûchers se succèdent à Paris et à Tours. Le 5 avril, cinq conseillers choisis sont commissionnés par le Roi pour multiplier les condamnations en province. Le 17, une chambre spéciale est instituée au Parlement de Rouen «pour

[1] *Théod. de Bèze*, livre 1, p. 54 à 64. — *De Thou*, livre VI.

[2] *Weiss*, Introduct., p. XXXI.

congoistre du faict d'hérésie, sans qu'elle pust vaquer à d'autres affaires[1]». Le 7 octobre 1546, c'est l'autodafé des quatorze de Meaux.

Une soixantaine de personnes avaient été surprises dans cette ville célébrant la cène. «Elles furent garrottées sur des chariots et traînées si rudement à Paris que plusieurs se trouvèrent tout cassés et desrompus devant qu'y estre mis sur la géhenne qui toutefois ne fust pas épargnée... Quatorze furent questionnés extraordinairement puis bruslés vifs au grand marché de Meaux... les autres pendus par les aisselles puis fustigés et reclus au monastère de Sainct Faron[2]».

Le 21 novembre, le Poitou est expressément désigné par le Parlement de Paris comme devant donner lieu à des exécutions analogues, et le surlendemain 23, le Roi envoie à Grenoble une missive spéciale pour attribuer aux évêques et à leurs officiaux la connaissance du crime d'hérésie ressortissant aux juges laïques qui leur seraient renvoyés par ces derniers[3].

[1] *Floquet. Hist. du Parlement de Normandie*, t. II, p. 241.

[2] *Théodore de Bèze*, t. 1, p. 68.

[3] *Le lièvre. Histoire des protestants de Poitou*, p. 1-45. — Archives de l'Isère, chambre des comptes B 2912, p. 12.

Tel est le bilan de ce règne au regard des persécutions. Et pourtant, si odieux qu'il paraisse, les Réformés ont toujours éprouvé pour le Roi François un fond de sympathie. En dépit de tout, ils sentaient en lui une âme humaine capable de retour, accessible à la justice et à la pitié. Jusqu'à son dernier jour ils espèrent, et après sa mort ils gardent encore de l'indulgence à sa mémoire. La preuve en est dans le portrait tracé par Théodore de Bèze, qui, chose singulière, le place, lui, le persécuteur, à la fin de sa collection des plus célèbres Réformés.

VRAYS PORTRAIS DES HOMMES ILLUSTRES

Par THÉODORE DE BÈZE

François, premier de ce nom, Roi de France.

« Ne sois marry, ô Roy très puissant (attendu que ceci ne diminue en rien la dignité royale), de ce que tu es, non plus tost, mis en ce livre dédié seulement à ceux auxquels tu as été tant contraire en ta vye.

« Et toy, lecteur chrestien, ne te fasche point de voir icy cet adversaire de la pure doctrine. Certainement il m'a semblé que je ne devois

laisser en arrière ce prince qui a remis en honneur les langues hébraïque, grecque et latine, et les bonnes sciences pour estre les portières de la vraye religion, et qui a chassé l'ignorance laquelle empeschoit la vérité de venir en avant. Et au reste, encore que ce prince ait eu de grandes imperfections, elles pourront estre presque estimées vertus si on les compare aux méchancetés survenues après sa mort [1].»

«Henri II, dès le commencement de son règne, — nous dit Théodore de Bèze, — n'eut rien en plus grande recommandation que de poursuivre à outrance la persécution et destruction des

[1] Nous sommes frappés aussi de ces vers, extraits des poèmes des prisons réformées, cités par M. Weiss :

Souvienne vous comme il (François) se confessa
Pecheur damné, et jamais ne cessa
De tous ses maulx humblement s'accuser
Sans se vouloir d'un tout seul excuser.

Souvienne vous de l'ardeur de sa foy
Qui le poussoit à Dieu par dessus soy,
En s'asseurant que sa miséricorde
Luy pardonnoit sa vie salle et orde.
. . . . . .

Souvienne vous de ses propoz et ditz
Et comme en foy demandoit paradis
Que justement disoit avoir perdu
Par son péché . . . . . .

églises commencées par le feu Roy son père. Suyvant donc ceste resolution, les feux furent allumés plus que jamais et surtout la chambre du parlement de Paris, qu'on appeloit *chambre ardente*, en envoyoit au feu autant qu'il en tomboit entre ses mains. Jean Morin travailloit d'un côté aux captures envoyant force appelants au palais ; Pierre Lizet, premier président, n'en laissoit échapper aucun [1]. »

Malgré ce témoignage si explicite, la plus grande obscurité avait enveloppé jusqu'ici les persécutions du début de ce règne, au point que la plupart des historiens croyaient les supplices alors peu nombreux. M. Weiss vient de jeter sur cette époque une lumière nouvelle par la découverte aux archives d'un annexe inconnu jusqu'ici du registre criminel, celui de la célèbre chambre ardente, et un autre registre où ses origines se trouvent consignées.

Le Roi, par des lettres datées de Fontainebleau, l'an de grâce 1547 (8 octobre), pour activer l'action de la justice, institue cette chambre aux Tournelles [2] à l'usage spécial des

[1] *Hist. Ecclés.*, t. I, p. 87.

[2] Arch nat. 446, fol. 192. Les lettres sont signées *Clausse*, probablement de Clausse, procureur du Roi auprès de l'inquisition. On a vu qu'une chambre analogue avait été éta-

procès d'hérésie, érection qui eut probablement lieu à la requête du premier président Pierre Lizet.

Né en 1482 au fond de l'Auvergne, avocat en 1517, promu à la première présidence du parlement de Paris, en 1529, à la mort de François de Selves, Pierre Lizet avait alors soixante-six ans. Praticien rompu au métier, fanatique ardent avec de grandes prétentions à la théologie, sa haine féroce contre les réformés se manifeste non seulement par l'acharnement de ses recherches, mais par le soin avec lequel les arrêts entrent dans une foule de détails destinés à terroriser les victimes. Une telle œuvre était digne de lui. Le Roi d'ailleurs y apporte toute sa sollicitude. Le 8 décembre 1547, il recommande «à ses amez et féaux dépputez pour tenir la nouvelle chambre», de ne pas interrompre leurs séances si l'un des deux présidents qu'il leur a donnés, Lizet et Saint-André, est empêché ou malade, mais de la faire présider dans ce cas, comme à la Tournelle ordinaire,

blie à Rouen deux ans et demi auparavant, le 8 avril 1545. Les Tournelles, petites tours, portion du palais de justice, d'où la chambre ardente a été aussi surnommée seconde Tournelle.

par le plus ancien conseiller présent[1]; en outre, les magistrats ayant fait des difficultés pour siéger durant les vacances de l'année 1548, il proroge par des lettres spéciales le fonctionnement de la nouvelle chambre afin de les y obliger, voulant à tout prix « l'abréviation de justice et prompte expédition des procès ». Les conseillers d'ailleurs recevront un supplément de traitement de vingt sous parisis pour chaque jour de séance, de quarante sous durant les vacances, et l'huissier et le clerc du greffe de dix sous[2].

La chambre ardente commence à siéger dès les premiers jours de décembre. Malheureusement le registre pour le semestre d'hiver faisant défaut, c'est seulement dans Crespin et dans l'histoire ecclésiastique qu'on trouve quelque vague mention de ses arrêts durant cette époque. Le premier témoignage officiel que nous en possédions date du 28 juin (1548). C'est un procès à une petite communauté formée secrètement à Langres. La conclusion est un autodafé de quatre bûchers à Paris, place Maubert, le 5 août 1548, et un autre à Langres, de huit bûchers, le

[1] Lettre datée de Fontainebleau. Arch. nat. 446, fol 195.

[2] Le 17 juillet 1549, Henri II se plaint officiellement du prix que lui coûte ce tribunal d'exception. *Weiss*, Suppl., p. 422 et suivantes.

3 septembre, sans parler des amendes honorables, rasements de maisons, et de la répétition par effigie de ces spectacles pour fanatiser la foule à Bourges, Sens, Blois et Angers. Un exemple en caractérisera l'odieux.

La condamnée Claudine Baillet étant enceinte, l'exécution est suspendue de six semaines pour la laisser accoucher, mais d'ici-là elle sera «battue et fustigée nue de verges, la corde au col, par tous les carrefours de la ville de Langres[1]».

Les supplices exécutés par le bourreau étaient payés à part dans toutes leurs parties, comme il ressort d'une action détaillée soldée par le parlement de Paris, le 16 août 1553, à Mathurin Rousseau, «exécuteur de la haute justice». Nous y trouvons les détails les plus curieux :

«Pour avoir fustigé par les carrefours de Paris deux particuliers, deux autres coupables devant y assister : 66 sols parisis. Pour la charette : 5 id. Pour avoir pendu et étranglé un particulier en la cour du palais : 22 id. Pour la charette qui l'a mené au gibet : 10 id. Pour une chaisne et crampon pour l'attacher à Montfaucon : 10 id. Pour l'amende honorable à

[1] Arch. nat. Registre 19.

deux particuliers : 11 id. Pour avoir tranché la teste au pilory à un particulier : 44 id. Pour la charette qui l'a mené : 5 id. Pour le couteau qui a servi à l'écarteler : 61 id. Pour l'avoir écartelé : 22 id. Pour la journée et vacation d'un charetier et charette qui a mené les quatre quartiers aux principales portes de ceste ville : 90 id. Pour avoir fustigé et coupé l'oreille à un particulier : 22 id. Pour en avoir bruslé vif un autre : 48 id. Pour une voie de gros bois affectée au dit supplice : 48 id. Pour un cent de coterets : 28 id. Pour un cent de bourées : 24 id. Pour débarder le dit boys : 4 id. Pour deux charettes qui l'ont mené en la place Maubert : 12 id. Pour demi quarteron de feus (paille) : 8 id. Pour la poudre et soufre : 8 id. Pour croc et deux perches à remuer le corps dans le feu : 10 id. Pour le tombereau qui a mené l'accusé : 5 id. Pour deux chaisnes à pendre dedans le feu : 12 id. Pour avoir mis un particulier au carcan : 12 id. Pour la charette : 5 id. »

Ces sommes furent versées par Jean de Beaulieu, receveur des amendes [1].

La chambre ardente siégea du commencement de décembre 1547 au 10 janvier 1550 ;

[1] Arch. nat. X 2a, 214.

un peu plus de 25 mois. Deux semestres manquant, de novembre 1547 à avril 1548, et de mai à octobre 1549, pour les quinze mois connus ses arrêts sont au nombre de trois cent soixante-six, ce qui, en prenant la moyenne, nous conduirait à un total de six cent quarante.

Les lettres d'abolition du 11 janvier 1550, ont probablement pour objet de laisser tout son cours à un édit précédent, du 19 novembre 1549. Celui-ci, revenant sur les attributions communes aux juges ordinaires et aux juges ecclésiastiques et sur les tiraillements qui en résultent, nuisibles à la prompte expédition des affaires, avait décidé que les magistrats séculiers se borneraient à informer contre les hérétiques et à les décréter de prise de corps, mais que les juges d'église pourraient seuls terminer les procès, sauf les cas exceptionnels, dits *privilégiés*, où l'accusé, au lieu de nier l'hérésie, la déclare ouvertement, ce qui permet la condamnation immédiate. De ce fait, la chambre ardente se trouvait remplacée par un tribunal purement ecclésiastique, sans doute en vue de soustraire les nombreux prêtres accusés d'hérésie au scandale d'un aveu et d'une condamnation publique, l'Église ayant toujours tenu à frapper elle-même directement les siens. En effet, à partir du 8 jan-

vier 1550, on commence à exécuter cet édit à Paris dans toute son étendue en envoyant à leurs évêques respectifs soixante-six prévenus d'hérésie simple ou hérésie d'opinions non suivies d'actes, cas ordinaire aux membres du clergé dont les sentiments se trahissaient dans l'enseignement et la prédication. Vers la fin du mois, « sur toutes les routes menant de Paris aux résidences épiscopales environnantes, on voit passer des convois de prisonniers qui vont échanger les fers de la Conciergerie contre ceux des officialités. Que devinrent-ils d'ailleurs ? Mystère. La détention perpétuelle convertie en supplice à terme par la misère, la peste, les mauvais traitements, était la peine ordinaire imposée par les tribunaux ecclésiastiques, mais leurs pièces de procédure sont de toutes les plus introuvables [1]. » Les lettres d'abolition toutefois ne sont pas définitives, car un nouvel édit du 1er mars 1553 rétablit la seconde Tournelle criminelle, qu'il déclare avoir été discontinuée et délaissée à l'occasion des ordonnances du 19 novembre 1549.

Cette exploration des trois premières années du règne de Henri II nous ouvre, par le nombre inattendu des arrêts, un jour effrayant

[1] *Weiss*. Introduction.

sur cette époque, et pourtant elle ne comprend pas les sentences des tribunaux ecclésiastiques d'où ressortent les religieux et prêtres et elle est limitée à la juridiction du parlement de Paris. Les parlements de province : Rouen, Bordeaux, Toulouse, Aix, Grenoble et Dijon, étaient alors également en exercice et le peu que nous savons de leur procédure et de leurs arrêts n'est pas moins terrible.

C'est au milieu de ce sang que Henri II fit, le 16 juin 1549, son entrée solennelle à Paris. Pour bien marquer sa participation personnelle à la persécution et donner à ses sujets un salutaire exemple, il voulut assister de sa personne à un autodafé comprenant trois prêtres au nombre des victimes[1]. Le 4 juillet, il se rend avec Catherine de Médicis, les princes et les grands de la cour, à une messe solennelle à Notre-Dame, puis à un festin à l'évêché où des santés sont portées à l'extermination de l'hérésie, pendant que des escouades d'ouvriers dressent

[1] On avait essayé sur eux toutes les tortures, entre autres la *Shausse à l'hyppocras*, cachot ayant la forme d'un flacon d'hyppocras où on ne pouvait se tenir « sinon sur le bout des pieds ». Jusqu'alors on n'avait pu l'endurer quinze jours sans mourir ou devenir fou. Un de ces prêtres fut plus résistant.

au parvis de la cathédrale, au cimetière Saint-Jean en Grève et devant Sainte-Catherine du val des Écoliers, des potences, échafauds et bûchers[1]. Au sortir du festin, le cortège royal, pour l'édification du peuple, va contempler les supplices. Devant Sainte-Catherine, où le Roi s'arrête à l'hôtel Rochepot, un curieux épisode prend place.

Dans les jours précédents, un pauvre ouvrier, surnommé le « cousturier du Roy », avait été arrêté dans sa boutique de la rue Saint-Antoine parce qu'il travaillait durant une fête catholique. La duchesse de Valentinois l'ayant fait comparaître pour l'interroger et s'amuser de ses réponses: « Contentez-vous, Madame, — lui dit-il audacieusement, — d'avoir infesté la France, sans mesler votre venin et ordure en chose tant saincte et sacrée comme est la vraye religion et la vérité de nostre seigneur J. C... » Sur le bûcher, « le patient persévéra constamment et, ayant aperçu le Roy, le regarda si fort qu'il n'en seut estre nullement destourné ; mesme le feu estant allumé, il avoit l'œil tant arresté à ce

[1] On n'est pas fixé d'une manière certaine sur le nombre des lieux d'exécution et sur celui des martyrs qui succombèrent ce jour-là. La mention des registres du bureau de la ville reste vague. — *Weiss*, Intr., p. CXVII.

regard que le Roy fut constreint de quitter la fenestre et se retirer tellement esmeu que gens dignes de foi ont ouï qu'il luy sembloit que ce personnage le suyvoit ; et de grande apprehension il en fut quelques nuits que ce spectacle luy venoit au devant. De sorte qu'il fit serment que jamais plus il n'en verroit ni n'escouteroit, et que ce playsir luy avoit esté bien cher vendu[1] ».

Cette sanglante période comprend en outre une série d'édits persécuteurs d'une importance moindre : le 5 avril 1547, édit du Roi aggravant les peines des blasphémateurs, crime dont on se plaisait souvent à accuser les hérétiques afin de les frapper plus promptement ; en mai, édit contre ceux qui n'observent pas les maigres et jeûnes et se servent des églises pour y donner des rendez-vous galants. Le 11 novembre, édit contre les livres hérétiques ; le 16, confirmation d'Orry au poste d'inquisiteur ; le 22 juin 1550, lettres ordonnant de le reconnaître comme tel à tous les parlements et justiciers du royaume[2] ; lettres aux officiers de

[1] *Crespin*, Op. cit. I, 539.

[2] *Isambert*, t. XIII, p. 173. — Voir, au sujet d'Orry, deux lettres de Henri II, datées, l'une de Saint-Germain-en-Laye, 6 septembre 1555, l'autre de Fontainebleau, 16 novembre 1557. Arch. nat., carton de Henri II k = 91 k = 90.

justice transformant en ordonnances royales les arrêts du 1er et 23 juillet 1542 contre les livres hérétiques; lettres enjoignant aux baillis et magistrats d'empêcher toute prédication qui n'aurait pas été autorisée par l'évêque diocésain[1].

Nous arrivons enfin au célèbre édit de Chateaubriand, rendu le 28 juin 1551, au moment où Henri II s'apprêtait à conduire son armée en Allemagne. Cet édit, systématisant en quarante-six articles toutes les mesures prises antérieurement contre l'hérésie, les appuyant de dispositions nouvelles et plus rigoureuses, nous présente un véritable code de la persécution en France réglée dans tous ses détails. Les confiscations attribuées pour une grande part aux délateurs, faisaient entrer de plus en plus la trahison dans les mœurs[2].

C'est ce code qui va régler pendant six ans d'une manière exclusive la persécution. Si complet, si cruel qu'il soit, il ne satisfait pourtant point encore la papauté, car il porte une

[1] *Isambert*, t. XII, p. 38 à 60.

[2] *Isambert*, t. XIII, p. 189 à 208. — Nous avons vu ailleurs la part que prenaient à ces profits les premiers de la cour, Diane en tête. (*Un gentilhomme des temps passés*, p. 113.)

tache à son origine. La persécution relève des évêques, des magistrats et du Roi, non du Pape en personne. Il faut mieux à Paul IV. Il lui faut ce tribunal mystérieux et terrible de l'inquisition espagnole dont le public apprend les arrêts sans en connaître la procédure. Déjà il l'a établi en Italie ; il va maintenant travailler à l'introduire en France. Le cardinal de Lorraine, de concert avec les neveux du pape Caraffa, joue entre les deux souverains le rôle d'intermédiaire. Les difficultés d'ailleurs ne viennent pas du Roi, tout dévoué au souverain pontife ; elles viennent de la nation elle-même.

Cette juridiction nouvelle d'un pouvoir étranger est en effet un attentat aux privilèges de la magistrature et de l'église de France. Aussi, le bruit s'en répandant, ces corps s'émeuvent et le parlement présente au Roi des remontrances. Henri II, qui redoute la lutte, s'adresse alors au Pape en le suppliant de tourner la difficulté. Une lettre de lui à son ambassadeur à Rome, M. de Selves, en date du 13 février 1557, expose très clairement la question :

« J'avais déjà avisé — dit-il — selon les persuasions et avis que le cardinal Caraffa, estant par de ça, m'en donna, de la part de nostre saint Père, d'introduire en mes royaulmes et

pays l'inquisition pour estre le vrai moyen d'exterminer la racine de telles erreurs, punir et corriger ceux qui les commencent avec leurs imitateurs. Toutefois pour ce qu'en cela se sont trouvées quelques difficultés, alléguant ceux de mon royaulme qui ne veulent recevoir, approuver ni observer la dite inquisition, les troubles, divisions et aultres inconvénients qu'elle pourroit apporter avec soy en ce temps de guerre, il m'a semblé pour le mieux d'y pourvoir par aultre voie et supplier le Pape comme je veulx que vous fassiez très instamment de ma part qu'il décerne son bref apostolique à tels de MM. les cardinaux que Sa Saincteté advisera avec pouvoir de subdélégation... pour par eux estre procédé à l'introduction et observation de la dite inquisition en la forme et manière accoutumée de droit. » On arrivera ainsi légalement à établir l'inquisition en France, « à quoy — ajoute le souverain — je veulx tenir la main et m'employer vivement[1] ».

Monsieur de Selves répond de Rome, le 15 mars 1557. Il a vu Sa Sainteté, qui consent à tout. En présence même du duc de Guise, elle a accordé le bref à Monseigneur le cardinal

[1] *Ribier. Lett. et Mémoires d'État*, t. II, p. 677.

de Lorraine avec faculté de subdélégation : « Sa Saincteté auroit aussi bien nommé le cardinal de Bourbon ; mais il luy sembloit estre de trop vieil âge[1]. »

Le 26 avril suivant, la bulle est expédiée en faveur des trois cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon. Le premier, qui avait tout conduit, savait ce qu'il faisait en s'adjoignant les deux autres. Tenant dans sa main le cardinal de Bourbon, d'une incapacité notoire, il était sûr de la majorité. Et quant à Châtillon, frère de Coligny et de d'Andelot, on le savait enclin aux idées nouvelles et on voulait le compromettre[2].

Le 21 juillet suivant, à Compiègne, le Roi confirme la bulle. Le parlement refuse d'abord de l'enregistrer, mais il devait céder l'année suivante, quand la prise de Calais eut donné tout pouvoir aux Guises (janvier 1558)[3]. Le nouveau tribunal d'ailleurs n'en était pas moins entré immédiatement en fonction.

Un dernier édit de Compiègne, du 21 juillet 1557, met le comble aux cruautés en enlevant

[1] *Ribier, Lett. et Mémoires d'État*, t. II, p. 684.
[2] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 137.
[3] *Idem*, t. I, p. 137 à 138.

aux juges le pouvoir d'atténuer les peines. Pour tous les coupables, sans distinction, c'est la mort, la mort, et toujours la mort[1].

Le dernier acte politique de Henri II est le désastreux traité de Cateau-Cambresis en vue de l'extermination de l'hérésie[2]. On sait la catastrophe qui suivit.

En face d'une persécution aussi cruelle, aussi persévérante et partant de si haut, il fallait à la Réforme, pour résister, se développer même et grandir, des mains plus vaillantes que celles du vieillard érudit et pieux qui en avait semé en France les premiers germes. La destinée les lui réservait en la personne de Calvin.

[1] *Isambert*, t. XIII, p. 496.

[2] Pendant les préliminaires de la paix, déjà le Roi d'Espagne et le Roi de France échangeaient leurs vues sur ce sujet. On en eut la preuve quand le prince d'Orange, se rendant à la cour de France comme otage du traité avec le duc d'Arschotte et le comte d'Egmont, le croyant dans le secret, Henri parla devant lui de cet accord sans se douter de la mauvaise semence qui germait déjà dans son cœur. « Quand j'eus entendu de la propre bouche du « Roy Henri — écrit-il — que le duc d'Albe traictoit des « moyens pour exterminer tous suspects de la religion en « France en ce pays, et par toute la chrétienté . . . je con- « fesse que je fus bien esmeu de pitié et de compassion . . . » — Arch. ou *Corresp. inéd. de la maison d'Orange Nassau*, 1841. 2e édit., t. I, p. 34.

CHAPITRE IX

CALVIN ; SA JEUNESSE

La famille de Calvin ou Cauvin [1], originaire de Pont l'Évêque près Noyon, avait, du plus loin qu'on se souvienne, exercé le métier de marinier sur la rivière d'Oise. La génération qui précède celle du réformateur abandonna cette profession ambulante. Ses deux oncles, Bernard et Jacques, s'établissent comme serruriers à Paris; son père Gérard, à Noyon, en qualité de procureur.

Gérard, homme de tête, habile et entendu, se voue au service de l'Église, particulièrement

[1] Voir, sur Calvin, sa volumineuse correspondance française et latine, les préfaces de ses œuvres, les œuvres elles-mêmes; *l'histoire ecclésiastique* de *Théodore de Bèze* et les diverses éditions de sa vie de Calvin. — Parmi les modernes, *la Jeunesse de Calvin*, par *Abel Lefranc* (Fischbacher, 1888), contient de très curieux documents inédits à l'aide desquels l'auteur fait justice des calomnies si abondamment jetées par les pamphlétaires sur la mémoire du réformateur.

au chapitre de la cathédrale, et y fait son chemin. Notaire apostolique, notaire et promoteur du chapitre, greffier de l'officialité, procureur fiscal du comté, telle est la série de ses titres. Après un séjour de vingt années dans la ville, il obtient, en 1497, le droit de bourgeoisie qui confère de nombreux privilèges. Un bon mariage avec Jeanne Lefranc, dont le père, originaire de Cambrai, s'était enrichi en tenant une hôtellerie, consolide encore sa situation. Belle et pieuse, Jeanne s'adonnait aux pèlerinages dans les entours de la ville. Le réformateur y fera plus tard allusion dans son traité des reliques.

Les époux habitaient une grande maison située sur la place au Blé, paroisse de Sainte-Godeberte, proche de la cathédrale[1]. Là, ils eurent six enfants : deux filles et quatre fils. L'aînée des filles se maria à Noyon ; la seconde, Marie, suivit plus tard à Genève le réformateur. Un des fils mourut en bas âge ; les trois autres furent élevés en divers collèges au moyen de bénéfices.

[1] Cette maison résista à l'incendie des Impériaux en 1552, comme l'indique une lettre de Calvin, mais depuis fut détruite. Celle qui en occupe l'emplacement ne remonte pas au delà du XVIIe siècle.

Le plus jeune, Jean, le futur réformateur, né en 1509, recevait à douze ans une des quatre portions de la chapelle de Gésine dans la cathédrale, comprenant les récoltes d'Espeville[1], et à dix-huit, la cure de Martheville, qu'il échangeait quelques années après contre celle de Pont l'Évêque. Les revenus de ces dons permirent à son père de le placer de bonne heure au collège des Capettes[2], où il se trouva en compagnie des enfants de Montmor, famille de noblesse dans laquelle Gérard était bien vu. En 1523, le comte de Montmor conduisant ses fils à Paris dans une école plus renommée, Gérard décida également d'y envoyer Jean, d'autant que la peste sévissait alors à Noyon. Le comte se chargea de l'enfant pour le voyage.

Arrivés à Paris, les Montmor s'installent rue Saint-Jacques et Jean descend chez son oncle Richard, serrurier près de Saint-Germain-l'Auxerrois, où il occupe une chambrette donnant sur l'église. Agé alors de quatorze ans, il

[1] Telle est l'origine de ce pseudonyme que Calvin prendra souvent plus tard dans sa correspondance.

[2] Ce nom venait d'une particularité du costume des élèves.

y passe quelque temps recevant des leçons du précepteur des enfants de Montmor[1]. Il entre ensuite au collège de la Marche dans la classe de rhétorique. Le maître qui la dirigeait alors, le savant Mathurin Cordier, rejetant les méthodes routinières de la scolastique, donnait à ses élèves un enseignement plein d'intérêt et de vie. Son influence sur eux était très grande. Elle le fut particulièrement sur Calvin. « C'est bien raison que vous aussi ayez part en mes labeurs — lui écrit-il dans la préface des *Commentaires sur les Thessaloniciens*. — Lorsque mon père m'envoya jeune enfant à Paris... Dieu voulut que je vous rencontray pour mon précepteur, afin que par vous je fusse tellement adressé au vray chemin et à la droicte façon d'apprendre que j'en pusse puis après acunement mieux proufiter... A bon droict, je confesse estre tenu à vous du proufit et advencement tel qu'il s'en est suyvi. De laquelle chose j'ay bien voulu rendre témoignage à ceux qui viendront après vous afin que, s'il leur revient quelque utilité de mes escripts, ils sachent qu'elle

[1] Dans la dédicace à Mathurin Cordier — (*Commentaires sur l'épître aux Thessaloniciens*) — Calvin traite ce professeur d'inepte.

est en partie procédée de vous. — Genève ce XVIIe février 1550[1]. »

Calvin, destiné de bonne heure à l'Église, dut bientôt quitter le collège de la Marche pour celui de Montaigu, d'une discipline et d'un esprit plus ecclésiastique. Son père, toutefois, ne tarda pas à décider autrement de son avenir. « Des que j'estois jeune enfant, — nous dit-il encore, — mon père m'avoit destiné à la théologie ; mais puis après, d'autant qu'il consideroit que la science des loix communément enrichit ceux qui la suyvent, ceste espérance luy feit incontinent changer d'advis. Ainsi cela fut cause qu'on me retirast de l'estude de philosophie et que je fus mis à apprendre les Loix : auxquelles, combien que je m'efforçasse de m'employer fidèlement, pour obéir à mon père, Dieu toutesfois par sa providence secrette me feit finalement tourner bride d'un autre costé[2]. »

Calvin, à dix-neuf ans, quitte donc Paris pour se rendre à l'Université d'Orléans, où il com-

[1] Préface des *Commentaires de l'épître aux Thessaloniciens*. Cordier passa plus tard au collège de Navarre, mais n'y resta pas. Ayant ensuite adhéré à la Réforme, il alla se fixer près de son ancien élève, à Genève, où il mourut professeur à quatre-vingt-cinq ans.

[2] *Commentaires sur les Psaumes*. Préface, p. VII.

mence ses études de droit sous le fameux Pierre de l'Estoile et les continue l'année suivante à Bourges avec Alciat. Son séjour en Berry est fréquemment interrompu d'ailleurs par des voyages à Paris.

En mars 1531, une grave maladie de son père l'appelle brusquement à Noyon.

Les rapports de sa famille avec le chapitre de la cathédrale s'étaient bien gâtés depuis son départ de la ville. Mille difficultés étaient survenues entre eux, causées à l'origine par des questions d'argent. Gérard, en qualité de greffier de l'officialité, ayant à liquider deux successions des chapelains de l'Église, avait refusé d'en rendre compte comme sa charge pourtant l'y obligeait. En 1528, trois contraintes — mai, juillet et août, — sont décernées contre lui par le chapitre; puis, le 13 novembre, une autre monition. Il y reste sourd. A la suite de nouvelles formalités et de nouvelles résistances, survient l'excommunication. Là-dessus, il tombe malade. Son fils Jean accourt, l'entoure de soins avec ses frères et sœurs, mais vainement. Il meurt le 25 mai 1531, sans s'être réconcilié avec l'Église. L'interdit de sépulture en lieux saints suivait de droit.

Le lendemain de la mort, un samedi, veille

de la Pentecôte, à l'issue de matines, les chanoines se réunissaient pour le prononcer quand les trois fils du défunt interviennent auprès d'eux, les suppliant de lever les censures.

Charles, qui porte la parole en qualité d'aîné, est lui-même fort mal noté auprès des chanoines. En 1529, une enquête a été ouverte contre lui pour avoir insulté un massier de l'Église. En 1530, une autre pour avoir frappé un clerc, ce qui l'a mis sous le coup de l'excommunication. On a consenti toutefois à l'absoudre moyennant certaine promesse qu'il a faite pour y manquer aussitôt.

Malgré ces fâcheux antécédents, les chanoines se laissent cependant fléchir pour la sépulture, à la condition que le fils présentera à courte échéance la reddition de compte si obstinément refusée par le père.

Charles s'engage à tout, mais l'enterrement accompli, il ne tient rien. Loin de donner satisfaction au chapitre, il aggrave bientôt le différend par des dissidences de doctrines. Accusé d'hérésie, il entre en rébellion ouverte, cesse d'assister aux offices, refuse d'acquitter ses messes obligatoires. Cependant, chose étrange, le clergé menace sans frapper. Charles mourra en 1537, en rejetant le prêtre et les

sacrements. On l'enterrera de nuit sous les fourches patibulaires de Noyon comme voulant à tout prix éviter le scandale.

Cette modération du clergé s'explique par l'état de la population, en proie alors à une agitation religieuse des plus menaçantes.

L'histoire de Noyon, surnommée *Noyon la sainte*, ville de clercs, de moines, d'églises et de couvents, nous présente ce curieux contraste d'une autorité ecclésiastique très puissante et d'un esprit laïque actif et indépendant. Aussi, très anciennement, y voyons-nous des querelles incessantes entre la commune et l'Église, et, dans l'Église même, entre l'évêque et le chapitre. Une nombreuse population de gens de loi en vit jour par jour et ne laisse pas de les exciter.

Tantôt c'est le privilège de clergie conféré à certains marchands et les exemptant, aux dépens des autres, de nombreuses redevances, contre lequel s'insurge la municipalité. Tantôt c'est le procès de Saint-Éloi, qui pendant soixante ans, au XVe siècle, divise l'abbaye de ce nom et le chapitre de la cathédrale, chacun prétendant posséder le véritable corps du saint. Le jugement même du parlement qui donne gain de cause aux chanoines (1462), ne termine pas

la querelle. De part et d'autre, on continue longtemps encore à s'injurier sous mille formes, à la grande risée des habitants.

Au commencement du XVIe siècle, toutes les affaires ecclésiastiques de la ville se trouvaient entre les mains d'une famille puissante, les Hangest. Un de ses membres, élu en 1501 à l'évêché de Noyon, Charles de Hangest, transmet sa dignité, en 1525, à son neveu Jean, tout en restant auprès de lui en qualité de vicaire général ; — on ignore la cause de cette détermination. — Jean, qui occupera le siège épiscopal pendant cinquante-deux ans, assiste au début de la Réforme, mais ne paraît pas en prendre le moindre souci. Deux de ses frères et un de ses neveux l'embrassent ; il ferme les yeux. Ses relations d'ailleurs avec le chapitre sont tendues et difficiles parfois, jusqu'au conflit.

Jean porte toute sa barbe malgré les prescriptions canoniques. Le chapitre lui envoie des députés qui réclament un «estat décent». Le prélat n'en tient compte. En 1533, se présentant à la cathédrale, mitre en tête, crosse en main et barbe longue, les chanoines lui ferment les portes.

En novembre 1534, des prières publiques et

des processions contre les hérétiques ayant été ordonnées, les chanoines en fixent le jour et un crieur l'annonce par la ville. L'évêque fait jeter celui-ci dans un «cul de basse fosse» et diffère de huit jours la cérémonie. Les chanoines font la procession sans lui. Il en interdit trente. De là suspension des offices et procédures. Le 22 décembre 1534, un arrêt du parlement condamne l'évêque, lui enjoignant d'absoudre les chanoines. Il obéit, furieux, puis se venge en abandonnant son siège pour aller s'établir à Rome.

L'autorité religieuse absente, la Réforme profite du champ libre. Noyon devient un de ses centres les plus actifs. Déjà, en 1526, elle y attirait assez l'attention pour provoquer des manifestations contraires. Un certain chanoine, écrivassier et beau parleur, Charles de Boüelles, la tourne en dérision dans une pièce de vers satiriques. Ses confrères, ravis d'aise, décident de transcrire cette pièce sur un volumineux tableau et l'exposent derrière le chœur de la cathédrale pour le plus grand amusement du public.

La nouvelle doctrine n'en fait pas moins son chemin. Le premier qui l'embrasse d'une manière ouverte et qui travaillera à la répandre, est Pierre Robert, fils d'un procureur en cour

d'Église, parent des Calvin, qui traduisit plus tard la Bible sous le nom d'*Olivetan*. Ce jeune homme, se trouvant à l'Université d'Orléans, en 1528, au moment de l'arrivée de Calvin, y trahissait déjà des opinions tellement suspectes qu'on s'en émouvait autour de lui. Craignant d'être inquiété, il se retire cette même année à Strasbourg pour y continuer ses études auprès de Bucer, et revient ensuite à Noyon.

Dès cette époque, une agitation très accentuée se manifeste dans la ville, principalement parmi la bourgeoisie et quelques familles de hobereaux : les Normandies, les Picot, les Montigny, les Robert, les Calvin, etc. Le château de Varenne, proche de la ville, est aussi un foyer. La dame de Canny, sœur de la duchesse d'Étampes, membre à la cour du petit groupe de Lefebvre et de Roussel serré autour de Marguerite, l'habite une partie de l'année et se constitue protectrice de la nouvelle doctrine. Son mari, qui s'y montre d'abord très contraire, y vient lui-même peu à peu. Noyon d'ailleurs s'appuie sur sa voisine Tournai, d'où sortent Michel d'Arande, Jean Chastellain, le jurisconsulte Baudoin, ami de Jean Calvin, Étienne de la Forge. Tous ces réformés de marque

entretiennent avec ceux de Noyon des relations soutenues. La jeunesse des deux villes se retrouve aux Universités, à Orléans et à Bourges.

Les Universités sont alors peuplées d'un grand nombre d'étudiants très pauvres, voyageant à pied dans tout le royaume, vivant souvent de charité. Enthousiastes de sciences toutefois, passionnés pour les maîtres, en faveur auprès du public, ils portent allégrement leur misère. Toutes les idées qui éveillent et émancipent l'esprit ont accès auprès d'eux, et les maîtres qui représentent ces idées deviennent immédiatement populaires. L'Université d'Orléans est citée pour l'indépendance de ses allures. La critique de la scolastique y est constant et par suite celle du dogme et de la constitution ecclésiastique. C'est tout l'esprit de la Réforme dont l'organisation des étudiants favorise singulièrement la propagande. Divisés en *nations* selon leurs provinces originaires, ils forment des groupes serrés où les idées se répandent rapidement d'elles-mêmes.

Il est bien probable que Calvin trempé dans ce milieu en subit l'influence ; toutefois on n'en a aucune preuve. Dès son enfance, il étonne l'observateur par sa nature exceptionnelle : une maturité précoce, le sérieux de l'esprit,

l'amour de l'étude, le penchant vers l'ordre, le goût de l'autorité. Ni entraînement de jeunesse, ni épanouissement de gaîté. C'est déjà l'homme de la rigidité et de la règle. Sa piété même en est empreinte. Au collège, où ses progrès sont rapides, il se tient à part de ses condisciples, ne partage point leurs jeux et censure leurs fautes avec une âpreté qui lui fait donner le nom d'*accusatif*[1]. Timide ou plutôt sauvage, d'un caractère un peu rustre, nous dit-il lui-même[2], chez ses nobles amis les Montmor il fuit les appartements luxueux et la société brillante pour rechercher la solitude, se livrer à la méditation. La camaraderie le laisse froid, non l'amitié, car dès cette époque il forme avec quelques-uns de ses condisciples, les Montmor, Olivetan, Daniel Duchemin, Nicolas Cop, etc., des liens qui ne se rompront jamais.

Si Calvin en effet manque des qualités aimables qui attirent, il possède les qualités fortes qui intéressent et attachent. Quand on l'a une fois approché, on ne l'oublie pas. Lui-même est très fidèle. Ses amitiés cependant ne vont point sans orage. Il y porte les exigences et les

[1] *Annales de l'Église de Noyon*, par *Levasseur*, p. 1148.
[2] Préface des *Commentaires sur les Psaumes*.

susceptibilités d'une nature impérieuse et entière. Exact dans les relations de sentiment comme dans les relations d'affaires, un manque d'égard, un oubli l'irritent. Il se plaint avec amertume, s'éloigne et ne revient point aisément; sa correspondance en témoigne. Ses amis lui restent pourtant, car il se mêle une grande estime et une certaine admiration à leur attachement. A Orléans surtout, sa puissance de travail, son assiduité, ses dons, excitent l'étonnement. Des années après son départ, les étudiants s'en entretiennent encore, nous dit Théodore de Bèze, qui fréquentait alors les cours de cette Université. Ils se racontaient les uns aux autres comment il passait des nuits entières à l'étude, oubliant de se nourrir; excès qui contribuèrent sans doute à l'état maladif et aux infirmités précoces dont il fut plus tard assailli. Dans la vie ordinaire, absorbé, silencieux, mais passionné pour les idées, il porte dans les grandes discussions une dialectique serrée et ardente, un sarcasme, une ironie qui confondent et éblouissent les auditeurs. Sa forme sobre, claire et rapide, fait déjà prévoir le grand écrivain. A Orléans, «on le tenoit non pour escolier, mais comme l'un des docteurs ordinaires; comme aussi il estoit plus souvent enseigneur qu'auditeur. Et

(à la fin de ses études) lui fut offert de le passer docteur pour rien, ce que toutefois il refusa[1] ».

Après la mort de son père, à laquelle nous venons de le voir assister, Calvin quitte Noyon et prend une grande décision : celle de renoncer définitivement au droit pour s'adonner aux langues et à la théologie. Il se rend donc à Orléans en vue de dire adieu à ses amis et à ses maîtres ; puis il revient ensuite à Paris, voyageant à pied selon son usage, avec l'intention de s'y fixer. Nicolas Cop l'y attend. Ils font ensemble quelques visites. Alors Calvin, ayant l'intention de suivre les cours de Pierre Danès, se loge dans son voisinage au collège de Fortet[2].

A Paris, il retrouve ses nombreux condisciples d'Orléans et de Bourges. Tous se réunissent fréquemment, vivent dans une intimité étroite où ils oublient les difficultés de l'existence positive, grâce au cordial échange de la camaraderie et au culte des choses de l'esprit. C'est durant ce séjour que Calvin écrit son

[1] *Théodore de Bèze. Vie de Calvin*, éd. Franklin, p. 13.

[2] Fondé, en 1397, par Pierre Fortet, chanoine de la cathédrale de Paris, sur l'emplacement des maisons n° 19 et 21 de l'ancienne rue des Sept-Voies. — *Hist. de la ville et diocèse de Paris*, de *l'abbé Lebeuf*. T. II, p. 601-702.

premier ouvrage, les Commentaires sur le livre de Sénèque : *De Clementia*, en le dédiant à son ami d'enfance Claude de Hangest, abbé commandataire de Saint-Eloi. Cette publication à ses frais emportant ses dernières ressources, le force à emprunter pour vivre jusqu'à l'humble somme de deux couronnes.

Dans le courant de l'année suivante, il retourne à Orléans, on ne sait pourquoi, reprendre quelque temps sa vie d'étudiant ; il fait une tournée dans le Berry, visite Noyon. Vers la fin de septembre 1533, il revient à Paris, où il descend rue Saint-Martin chez son ami Étienne de la Forge, « homme riche et craignant Dieu, depuis bruslé pour l'Évangile [1] », qui possède « une hôstellerie à l'enseigne du Pélican [2] ». Il retourne ensuite en sa demeure du collège de Fortet.

La ville était alors fort agitée par les prédications de Roussel au Louvre et par les attaques de la Sorbonne, qui traitait publiquement sa protectrice, la Reine de Navarre, de *fauteur d'hérésie*.

Calvin suit de près ce mouvement, admire la piété de Roussel, en ressent l'influence. Le

[1] *Théodore de Bèze*, éd. *Franklin*, p. 18.

[2] *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, éd. *Lalanne*.

nouveau recteur de l'Université de Paris, Nicolas Cop, est son ami intime. Il l'appuie avec ardeur dans la défense de Roussel et de Marguerite et compose lui-même, nous dit Théodore de Bèze, le fameux discours du 1er novembre qui fit tant de bruit [1].

C'était une révélation, car rien jusqu'alors n'avait trahi en lui le partisan de la Réforme. En mai 1528, nous avons, il est vrai, une lettre de Bucer à Farel signalant, sans nommer personne, sur le témoignage de Pierre Robert (Olivetan), la présence à l'Université d'un jeune homme qui pourra rendre de grands services à la cause. Les rapports de Calvin avec ceux de la nouvelle doctrine sont aussi très fréquents. Il entretient entre autres une correspondance assidue avec Olivetan, lequel prépare sa traduction de la Bible tout en travaillant ardemment en Suisse à la propagande. Cependant, ni dans ses lettres, ni dans ses discours, nous ne trouvons trace de changements, et le public le soupçonne si peu d'hérésie que vers la même époque, l'Église de Noyon songe à lui

[1] « Cop prononça une oraison qui luy avoit esté bastie par Calvin d'une façon tout austre que la coustume n'estoit. » — *Bèze. Hist. ecclés.*, t. I, p. 25.

confier les fonctions d'official, c'est-à-dire de juge en matière de foi. Son discours prononcé par Cop ne peut cependant laisser aucun doute; la doctrine réformée de la justification par la foi y est exposée d'un bout à l'autre.

«Le monde et les méchants — dit-il en terminant — ont coutume d'appeler hérétiques, séducteurs, imposteurs et parjures, ceux qui s'efforcent de pénétrer les âmes des fidèles du pur et véritable Évangile, ceux qui préfèrent obéir à Dieu. Ils sont heureux, les hommes qui supportent courageusement cette injustice et qui au milieu de leur affliction rendent grâce au Seigneur.... »

Dans la bagarre qui s'ensuit, Cop s'étant enfui, Calvin suit son exemple. La nuit, dans son collège de Fortet, transformant en cordes les draps de son lit, il s'échappe par la fenêtre qui donne sur la rue des Bernardins, se rend chez un vigneron de sa connaissance au faubourg Saint-Victor, s'y déguise et s'éloigne de Paris sans qu'on sache au juste le lieu de son refuge.

Bien lui en avait pris d'ailleurs de se hâter.

Le bailli Morin, un des plus cruels ennemis de la Réforme, arrivé chez lui sur ses traces, y fait une descente, fouille sa chambre, saisit ses livres et ses papiers parmi lesquels de nombreuses

lettres compromettantes pour ses amis, dont « on tascha de leur faire fascherie[1] ». La Reine Marguerite toutefois s'interposant, l'affaire est apaisée. Calvin rentre à Paris, voit la Reine, est bien reçu, bien traité par elle.

Malgré ces encouragements, sentant le terrain peu sûr, il quitte bientôt la ville et se rend en Saintonge chez son ami Louis du Tillet, curé de Chaix et chanoine d'Angoulême, qui l'appelle auprès de lui d'une façon pressante. Calvin y fait un séjour assez long, durant lequel, nous dit Bèze, il écrit « des formulaires de sermon et remonstrances chrestiennes lesquelles sont récitées au prosne par certains curés en ces quartiers-là ». Florimond de Roemond prétend aussi qu'il fit alors des conversions nombreuses dans l'Université, apôtres et néophytes se réunissant secrètement aux caves de Saint-Benoît, aux Crotelles et ailleurs, et qu'il instruisit des porte-livres laissés à sa suite pour continuer la propagande ; enfin qu'en ces mêmes lieux « il ourdit pour surprendre la chrétienté la toile de son Institution qu'on peut appeler l'alcoran ou plutôt le talmud de l'hérésie[2] ».

[1] *Bèze. Vie de Calvin*, p. 20.

[2] Florimond de Roemond, malgré sa haine de catholique pour Calvin, sait pourtant lui rendre justice : « Calvin

D'Angoulême, Calvin va visiter à Nérac Lefebvre d'Étaples avec lequel il a de nombreux entretiens, sympathiques de part et d'autre. Puis il se rend à Noyon, où nous le retrouvons en mai 1534.

La réaction catholique y fait rage alors. L'évêque Jean de Hangest écrit de Rome lettres sur lettres, se plaignant avec amertume des progrès de l'hérésie. Le chapitre multiplie les prières et les processions sans succès. La Réforme s'accroît, s'étend, s'organise enfin dans la ville.

Pour Calvin, le temps est venu des grands sacrifices. Par un contrat en date du 4 mai 1534, le mois même où son frère est accusé d'hérésie, il résigne tous ses bénéfices[1]. Se joignit-il alors

— dit-il — eut les mœurs réglées et composées et fit monstre dès l'entrée de sa jeunesse, qu'il ne se laissoit emporter aux plaisirs de la chair et du ventre. Sous un petit corps sec et attenué, il eut toujours un esprit vert et vigoureux, prompt aux réparties, hardi aux attaques; grand jeûneur, mêsme en son jeune âge, soit qu'il le fust pour sa santé et arresté les fumées de la migraine qui l'affligeait continuellement, soit pour avoir l'esprit plus libre afin d'escrire, estudier et améliorer sa mémoire. » *Hist. des Hérésies*, livre XII, chap. X.

[1] La Gésine fut transféré à Antoine de la Marlière, Pont l'Évêque à Guillaume Rosiers, parent de Calvin; on ignore si ce fut à prix d'argent. Voir les Registres capitulaires de

publiquement aux Réformés ? On n'en a aucune preuve. Seulement, le 26 de ce mois, veille de la Trinité, nous le voyons provoquer, on ne sait à quel propos, un tumulte dans la cathédrale en suite de quoi il est jeté dans la prison du chapitre, la Porte Corbaut. Élargi le 3 juin, puis réincarcéré le 5, la durée de cette seconde détention demeure également ignorée[1]. C'est seulement le 4 septembre qu'une lettre de sa main à Bucer témoigne en même temps de sa délivrance et de son adhésion définitive à la Réforme. Nous le voyons ici activement mêlé au mouvement protestant de Noyon. La nouvelle doctrine y a fondé une Église, laquelle subsiste déjà depuis quelque temps, car au premier élan

cette date. N'étant jamais entré dans les Ordres, Calvin avait à payer les messes obligatoires, ce qui diminuait beaucoup ses avantages. Au mois de janvier 1533, il avait été cité devant le chapitre par un des vicaires de l'Église pour ne s'être pas acquitté, et son frère, en son nom, avait consenti à la saisie du bénéfice jusqu'à concurrence du payement. *Abel Lefranc. Jeunesse de Calvin*, p. 44 et 45.

[1] Cet emprisonnement, qui garde quelque chose de mystérieux en raison des dissidences de l'évêque et du chapitre, a donné lieu aux légendes absurdes que les pamphlétaires ennemis ont fait courir sur les excès et les crimes mêmes de la première jeunesse de Calvin sans les justifier jamais. Les recherches les plus acharnées faites en effet à ce sujet n'ont abouti à aucune preuve.

d'enthousiasme fraternel a succédé l'esprit de dispute et de coterie. Un des frères accusé d'anabaptisme, pauvre d'ailleurs, sans ressource, se voit contraint, par une double persécution, de quitter le pays. Il va se réfugier à Strasbourg. Calvin, touché de sa situation, après s'être assuré de ce qu'il appelle *son orthodoxie*, essaye de vaincre les préventions injustes des frères, et, n'y pouvant parvenir, le recommande à Bucer. Dans cette même lettre, le premier témoignage personnel de sa nouvelle foi, une émotion bien rare sous cette plume se fait sentir à chaque page avec le sentiment d'une tristesse profonde provenant des troubles de l'Église.

Calvin, a-t-on dit, a passé d'une foi et d'une doctrine à l'autre à la façon des logiciens qui pèsent froidement les arguments et se décident pour les plus probants. Aucun témoignage, il est vrai, ne nous révèle en lui au moment de la conversion d'orages intérieurs. Mais qu'on relise sa correspondance et surtout ses préfaces, celle des Psaumes particulièrement, où il nous ouvre sur lui-même un jour si étrange et si profond, on ne doutera pas qu'il en ait traversé de terribles.

CHAPITRE X

L'INSTITUTION

Dans l'automne de 1534, peu après la lettre à Bucer, Calvin se décide à quitter définitivement la France pour chercher en Suisse ou en Allemagne quelque studieuse retraite. Son hôte d'Angoulème, le fidèle du Tillet l'accompagne. Les deux amis, volés en route par un de leurs serviteurs, arrivent péniblement à Bâle par la Lorraine et se logent dans un quartier retiré chez une veuve, Catherine Klein, plus tard l'hôtesse de Ramus. Là, en face de la persécution qui sévit en France, Calvin compose son œuvre capitale, l'*Institution*. Il l'achève le 23 août de l'année suivante et la dédie à François Ier, dans des circonstances particulièrement émouvantes.

La persécution de 1535 avait rempli d'horreur tous les pays réformés. Les princes allemands et les villes suisses adressent des remontrances au Roi. François, ayant alors besoin

de leur alliance, fait déclarer officiellement par ses ambassadeurs que les prétendus martyrs ne sont que des anabaptistes en révolte, des gens sans aveu, punis pour leurs crimes[1]. Calvin, indigné, nous raconte comment il prit alors la plume :

« Laissant le pays de France, je m'en étais venu en Allemagne de propos délibérés, afin que là, je pusse vivre à requoy en quelque coin incognu... mais pendant que je demeurois à Basle ... on brusla en France plusieurs fidèles et saints personnages et le bruit en estant venu aux nations estranges, ces bruslements furent trouvés fort mauvais... et les Allemands en conçurent un despit contre les auteurs de ceste tyrannie... Pour l'appaiser, on fit courir certains petits livres malheureux, pleins de mensonges, qu'on ne bruslait ainsi cruellement aultres qu'anabaptistes et gens séditieux qui par leurs rêveries et fausses opinions renversoient non seulement la religion, mais aussi tout ordre politique. Lors moy, voyant que ces pratiqueurs de cour, par leurs desguissements, taschaient non seulement d'ensevelir l'indignité de ceste effusion de sang innocent... mais aussy par

[1] Voir ce manifeste. *Herminjard*, t. III, p. 249.

après, de procéder à toute extrémité de meurtres contre les pauvres fidèles sans que personne en pust avoir compassion, il me sembla que sinon que je m'y opposasse vertueusement, je serois trouvé lasche et desloyal. Ce fut la cause qui m'excitast à publier l'*Institution de la religion chrestienne*. Premièrement afin de purger mes frères de ces meschants diables... puis après... afin que les nations estranges fussent pour le moins touchées de quelque compassion et sollicitude pour eux[1]... »

L'*Institution* est la grande œuvre spéculative de Calvin, l'œuvre de toute sa vie. Durant vingt-trois ans (1536-1559), il la révise et l'accroît, ayant, selon l'expression de Bossuet, une «grande peine à se contenter lui-même». L'édition qu'on regarde aujourd'hui comme la première est en latin et date de 1536. Mais la préface française adressée à François Ier est de Bâle, le 1er août 1535[2]. «Je ne mis pas alors en lumière le livre tel qu'il est maintenant, — nous dit-il, — copieux et de grand labeur; mais c'estoit seulement un petit livre contenant sommairement les

[1] *Commentaires sur les Psaumes*. Introd., p. VIII.

[2] On débat encore la question de savoir si une édition française a été publiée en 1535 correspondant à cette préface, ou si l'édition latine de 1536 est bien la première.

principales matières, et non d'autre intention, sinon afin qu'on fust adverty quelle foy tenoit ceux lesquels je voyois que ces meschants et desloyaux flatteurs diffamoient vilement et malheureusement. »

En 1541, il publie lui-même une version française. La dernière et définitive édition, celle de 1559, paraît simultanément en latin et en français.

L'*Institution* n'a pas seulement un caractère religieux et ecclésiastique, mais un caractère politique et social.

L'esprit vivait encore à cette époque de la conception du moyen âge : l'Europe formant au-dessus des nationalités une confédération spirituelle qui, sous le nom de *République chrétienne*, les dominait toutes. On entrait dans cette confédération, à la naissance, par le baptême, et à l'âge de raison, par l'adhésion volontaire, *la profession de foi*. On en sortait par l'hérésie. Le titre de *citoyen* dérivait donc du titre de *chrétien* et en était inséparable. Hors de la société religieuse, hors de la société civile.

Le principe de la Réforme avait détruit, il est vrai, cette conception, en ramenant la foi à la conscience individuelle. Mais les premiers réformateurs ne s'en rendent pas compte. Au

lieu de proclamer la liberté mutuelle de la société religieuse et de la société civile qui permet seule à diverses communions de subsister légalement côte à côte, ils persistent dans la donnée du moyen âge, en affirmant qu'ils possèdent le degré d'orthodoxie nécessaire pour faire partie de la république chrétienne. L'*Institution* a cet objet en vue.

L'*Institution* est un exposé systématique du dogme, de l'organisation ecclésiastique et des rapports de l'Église et de l'État, conçu avec toute la science théologique du temps et écrit dans une langue nouvelle sur la beauté de laquelle on a tout dit. Calvin la présente au Roi comme la confession de foi des réformés de France, et, sur ce témoignage, lui demande de les reconnaître en qualité de membres orthodoxes de la chrétienté, comme les réformés allemands l'ont demandé à l'Empereur et à la Diète par la confession d'Augsbourg.

On ne saurait en quelques pages analyser une telle œuvre. Indiquons-en seulement le caractère et l'esprit.

Calvin, retournant aux origines chrétiennes, prétend ne rien innover, mais seulement renouveler la véritable Église, seule divine et immuable, l'Église du Christ et des apôtres

défigurée par des siècles de corruption et de décadence. Désigné par Dieu à cet effet, il a dans sa mission une foi inébranlable. La Bible à la main, il va de l'avant, détruisant tout ce que les hommes ont ajouté à la Parole divine, et reconstruisant en même temps. Il décrète tout : doctrine, morale, forme du culte, organisation ecclésiastique, comme autant de vérités absolues, constantes, permanentes, auxquelles on ne saurait porter atteinte sans crime contre la divinité. L'Église sortie ainsi de ses mains n'est pas, selon le principe de la Réforme, une libre association de chrétiens se gouvernant eux-mêmes dans l'esprit de l'Évangile, sous des chefs élus et des règles de discipline volontairement acceptées. C'est, comme le catholicisme, une institution d'autorité.

« L'Église — nous dit Calvin — est la mère unique et vénérable qui conçoit ses enfants. A moins que nous ne soyons conçus dans le sein de cette divine mère, à moins qu'elle ne nous enfante, ne nous nourrisse et enfin ne nous tienne sous sa conduite et son gouvernement jusqu'à ce que nous soyons dépouillés de notre chair mortelle, nous ne saurions avoir nulle espérance d'entrer dans la vie bienheureuse, car notre infirmité ne nous permet pas de sortir

jamais de l'école. Nous serons toujours disciples tant que nous serons sur la terre[1].»

N'est-ce pas ici toute la théocratie catholique, et les idées, les images, la phraséologie même de ses docteurs?

Dans le dogme et la morale, Calvin resserre encore les données et les préceptes de la vieille Église.

L'antagonisme entre la loi divine et les instincts naturels est poussé chez lui à l'extrême. Pas de transactions, pas de relâchement; il écrase l'homme dans son néant et sa culpabilité native avec un redoublement d'étroitesse et de rigueur. De même dans le dilemme de l'ordre du monde et de la liberté de l'individu. Vieux comme l'esprit, ce dilemme se pose à l'origine de toute doctrine partant de l'unité de cause ramenée soit par la religion à la prescience de Dieu, soit par la philosophie à l'enchaînement nécessaire: le déterminisme, comme on dit aujourd'hui.

Ne pouvant résoudre cet insoluble problème, l'Église catholique avait eu la sagesse de le réserver sous sa double face, en opposant aux investigations impuissantes de la raison humaine

[1] *Institution*, chap. V.

la nature mystérieuse de Dieu. Calvin le tranche sans hésiter. Il supprime la liberté humaine pour tout donner à la puissance divine. Puis, reconnaissant comme responsable un être qui n'a jamais été libre, il écrase l'homme sous une condamnation antérieure à sa naissance et maintient avec sa culpabilité la justice de l'arrêt.

Voici encore le salut par la foi ou les œuvres. Question bien subtile, car, parmi les croyants, ceux qui admettent le salut par la foi regardent les œuvres comme ses conséquences nécessaires, et ceux qui le font dépendre des œuvres regardent la foi comme leur unique consécration.

Le catholicisme, admettant les deux termes, laisse voilé le point insaisissable où l'action divine et l'action humaine se combinent. Calvin supprime la seconde pour tout rapporter à la première.

Dans le culte, par réaction contre l'abus du symbole, Calvin détruit le symbole même, sans souci des besoins, des faiblesses, des insuffisances auxquelles il peut répondre. Tout signe sensible de l'idée est à ses yeux une idolâtrie. Rien, dans le temple nu et vide, qui aille de la vue au cœur, conduise à l'adoration par la beauté des formes extérieures, l'imagination, la poésie. Aucune émotion où les sens et l'âme se confondent.

Ramenée comme la religion à une simplicité austère, la morale nous renferme dans la pratique du devoir et l'obéissance à la loi. La nature condamnée ne lui saurait venir en aide. Epanouissements de la vie et des sentiments, grandeur de l'art, pureté des lignes, éclat des couleurs, mouvement, gaîté, grâce, harmonie, autant d'attraits profanes qui détournent le chrétien de la vie intérieure avec Dieu et de son seul grand objet : le salut.

Le clergé calviniste n'est point sacerdotal en ce sens qu'il ne peut conférer de grâces sacramentelles; il ne peut sanctifier les objets extérieurs et les transformer en moyens de salut. D'origine cependant apostolique, son rôle consiste à garder l'Ecriture dans sa pureté, à la répandre, à l'enseigner, à contrôler par la discipline l'exécution de ses préceptes. Jésus-Christ lui-même a institué les charges et ordonné leur transmission des uns aux autres. La succession seulement en ayant été interrompue par les corruptions du catholicisme, il faut aujourd'hui des hommes nouveaux pour renouer la chaîne. C'est pourquoi Dieu permet aux communautés naissantes de choisir leurs premiers pasteurs. Mais le droit populaire épuisé par cette élection, le clergé se recrute de lui-même, la consécration

se faisant des anciens aux nouveaux. Le clergé, mi-partie ecclésiastique et mi-partie laïque, se compose de *ministres* pour la prédication et la distribution des sacrements, *d'anciens* pour l'administration, et de *diacres* pour les soins des pauvres.

Quatre séries d'assemblées engendrées par l'élection les unes des autres, constituent sa hiérarchie : le *consistoire*, le *colloque*, le *synode provincial* et le *synode général*.

Les consistoires d'une certaine région nomment le colloque ; les colloques, dans une région plus étendue, le synode provincial ; et l'ensemble des synodes provinciaux, le synode général.

Le consistoire représente l'administration et le gouvernement théocratique de la communauté. Il veille à la pureté de la doctrine et à la régularité des mœurs, commande, dirige et décide de tout. Les consistoires sont égaux entre eux ; aucun ne peut prendre d'autorité sur l'autre.

Les autres assemblées sont surtout délibérantes. Le colloque et le synode provincial préparent le synode général ou national. Celui-ci, organe supérieur de l'autorité dans l'Église, concentration du clergé, formule la *profession de foi*, seule interprétation autorisée de l'Écriture.

Toute cette organisation est tirée morceau par morceau des textes de l'ancien et du nouveau Testament interprétés, expliqués, agencés d'une façon théologique et juridique.

L'Église calviniste ainsi constituée, dans quels rapports va-t-elle vivre avec l'État? On a parlé d'une mutuelle indépendance. Est-ce sérieux?

Le calvinisme est une théocratie. Or, dans toute théocratie, l'Église et l'État ont la même origine, la même fin, et se complètent l'un l'autre.

Leur objet commun étant de conduire l'homme au *salut*, l'incrédulité et l'impiété leur apparaissent également comme les premiers des crimes et ils doivent s'entendre pour les frapper. Qu'on suive en effet Calvin dans les détails pratiques de son œuvre. Partout, aux châtiments du consistoire, allant de la réprimande privée à l'excommunication publique, correspondent les peines du tribunal allant de l'amende à la prison et à la mort. Si le clergé est une magistrature religieuse, la magistrature est un clergé laïque. Les deux juridictions sont inséparables [1].

[1] Voir, avec l'*Institution*, plusieurs thèses très remarquables sur l'Église calviniste. Entre autres celle de M. *Corbière*. Strasbourg, 1858.

Telle nous apparaît dans ses grandes lignes l'Eglise de Calvin. La conception en est certainement puissante, l'assise majestueuse, l'ordonnance régulière et sobre, les fonctions nettement caractérisées. Seulement il y manque la vie. Si les rouages de cette imposante machine sont des forces passives mues par un savant ingénieux, ils pourront, sous son impulsion et son frein, entrer en mouvement et se développer avec harmonie. Mais si ce sont des hommes, des êtres doués de passions, de vouloirs, de caractères, d'individualités infiniment diverses, et si, après avoir constitué le pouvoir en haut de la façon la plus tyrannique, on remet en bas, aux mains du peuple, le moyen de contrôle : la Bible, ce livre plein de grandeurs, mais aussi de contrastes, de mystères, de doutes, parfois de révoltes et d'incohérences, quelles dissonances, quelles divisions, quels chocs ne provoque-t-on pas ? Or, chose étrange ! le réformateur n'aperçoit pas même le danger. Ni dans l'élection des assemblées et leurs contacts, ni dans les rapports du pouvoir religieux et du pouvoir civil, il ne prévoit la possibilité d'un conflit, et, le cas échéant, n'indique le moyen d'en sortir.

C'est qu'enveloppé dans son propre esprit, Calvin, théologien et légiste, ne voit pas l'Écri-

ture au vrai sens de la Réforme comme la source vivante et libre d'une foi personnelle, susceptible de revêtir bien des formes, de courir bien des aventures. Il la voit comme un code déterminé et précis dont il lui a été donné de résumer, dans la confession de foi, le texte définitif. Pas de recherches dès lors, pas de variété, de nuances, de mouvement. Devant la parole infaillible et son infaillible interprétation disparaît tout libre élan de l'âme croyante. Une même loi, exprimée dans les mêmes termes, s'impose également à l'individu, à l'Église et à l'État.

Théocratie pour théocratie, le catholicisme revêt à nos yeux une autre grandeur. Sa supériorité, c'est de posséder une histoire. Il ne sort pas inopinément tout armé, comme la déesse de la fable, du cerveau d'un réformateur. Lentement constitué à travers les générations successives, chaque siècle lui a laissé quelque chose et il a tout gardé : la science des docteurs, la sagesse des pères, l'infinie variété de l'enseignement et de la direction, les créations même spontanées de l'imagination populaire, la poésie, la légende.

Aussi quelle connaissance de la nature humaine et quel art de la vie ! S'il supprime la

liberté, il sait du moins organiser le pouvoir. La hiérarchie de ses dignitaires prévoit toutes les révoltes, et, à côté de la conception absolue, faisant place à la réalité relative, ses institutions souples et variées s'adaptent sans efforts aux individus et aux peuples, aux circonstances et aux temps.

L'Écriture, remise à la garde du sacerdoce, est distribuée au peuple sous la forme d'une interprétation précise dont les chefs d'ailleurs sont toujours prêts à résoudre les cas embarrassants ou douteux. Une direction souple, ouverte, pleine de nuances, s'applique, en gouvernant l'individu, à le retenir et à le satisfaire. Les sens, l'imagination et le cœur, trouvent dans le culte un aliment qui amollit, désarme la personnalité, l'assouplit à l'obéissance. Grands et petits prennent place dans son sein, et ceux-mêmes qui s'en détournent, s'ils ne menacent pas le pouvoir, peuvent se concilier son indulgence, car il est intéressé à éviter les conflits.

Le catholicisme toutefois, en vertu de cet art même qui ne recule guère devant les moyens, est beaucoup plus apte à conduire les masses qu'à élever et tremper les individus. Il gouverne; il n'enseigne pas à se gouverner soi-même.

Le calvinisme, raide, étroit, rigoureux, mono-

tone, se sauve par son inconséquence. En livrant à la méditation personnelle de l'individu la source de la foi, il rend d'une main à la conscience ce que de l'autre il lui enlève. Son œuvre ne sera point, comme il l'a cru, un État et une Église universelle : ce sera un homme nouveau.

CHAPITRE XI

CALVIN — GOUVERNEMENT DE GENÈVE

Après avoir terminé l'*Institution*, dans l'automne de 1535, Calvin, sous le nom de Charles d'Espeville, toujours accompagné de du Tillet, se rend en Italie. A Ferrare, il voit la duchesse Rénée de France, persécutée par son mari pour cause de Réforme. Lui-même, suspect, ne peut prolonger son séjour en ces lieux. Au bout de quelques mois il revient en Suisse, puis, grâce à un édit de pacification, se rend à Noyon, sa ville natale, pour achever d'y régler ses affaires. Son frère Antoine lui promet de le suivre dans l'exil, sa sœur Marie de le rejoindre plus tard. Après un court séjour à Noyon, il se remet en route dans l'intention de se fixer à Bâle ou à Strasbourg. La guerre toutefois lui fermant le chemin direct, il passe par Genève. La destinée l'y attendait en la personne de Farel.

Farel était cet ancien disciple de Lefébvre qui avait quitté Meaux lors de la division du

groupe, afin de poursuivre, les coudées franches, la lutte de la Réforme. Après quelques pérégrinations en France, traqué par la persécution, il s'était réfugié en Suisse, allant de ville en ville et en dernier lieu à Genève, poussé par son esprit de propagande [1].

Ville industrieuse, commerçante et riche, adonnée au bien-vivre : « gras soupers, fêtes luxueuses, chansons folles, jeux de hasard », et le reste... comment Genève était-elle arrivée à se laisser dominer par une minorité de puritains, étrangers pour la plupart ? C'est là un de ces problèmes qui s'explique seul par l'ascendant des convictions fortes et des volontés résolues sur une foule hésitante et divisée. Le fait est qu'après une lutte dont nous ne raconterons pas les péripéties, Farel et son groupe s'en étaient rendus maîtres. Sous leur influence, en août 1535, le gouvernement et le peuple

[1] On n'a pas de renseignements précis sur la manière dont Farel passa son temps depuis le départ de Meaux jusqu'à l'arrivée à Montbéliard et à Bâle. A Montbéliard seulement, une lettre d'Ulrich de Wartenbourg au gouverneur de Besançon, datée du 20 Août 1524, rend compte d'un tumulte excité par sa prédication. A dater de cette époque, une série de lettres nous le montre poursuivant son œuvre à Montbéliard, à Bâle, à Strasbourg, à Aigle, à Morat, à Neuchâtel, à Genève. *Herminjard*, t. I-IX.

réunis avaient proscrit le catholicisme et décidé de vivre *selon l'Évangile*. Il s'agissait maintenant de consacrer la victoire, en formulant une confession de foi, une constitution ecclésiastique réformées, et en organisant un enseignement nouveau. Tâche de beaucoup la plus compliquée et la plus ardue.

Genève, en effet, en dépit du succès de ce dernier mouvement, demeurait profondément partagée sur les questions religieuses. Si un groupe puissant s'était rallié à Farel, parmi ceux-ci mêmes beaucoup entendaient la Réforme autrement que lui; d'autres par tradition et habitude restaient secrètement attachés aux rites catholiques; et le plus grand nombre, sous le nom d'*Eignots* ou *Libertins*, n'avaient aucune croyance.

Comment donner l'unité et la cohésion à cette population de toute provenance, sans nationalité véritable d'ailleurs, sans point de ralliement?

Farel, homme d'épée et de naissance, doué d'une ardeur, d'une foi, d'un zèle infatigables, mais n'entendant rien à la théologie ni au gouvernement, ne sachant ni parler ni écrire, se sentait fort empêché, quand Calvin arriva. Il le saisit au passage et le supplie de rester avec lui à Genève pour l'aider à mener son œuvre à bien.

Calvin a d'autres plans. Il résiste, il refuse. Farel alors lui fait une adjuration si solennelle qu'après une lutte intérieure dont il nous raconte lui-même les péripéties il demeure vaincu.

« Maistre Guillaume Farel — nous dit-il — me retint à Genève, non pas tant par conseil et exhortation, que par une adjuration espouvantable, comme si Dieu eust d'en haut estendu sa main sur moy pour m'arrester... Après avoir entendu que j'avois quelque étude particulière, esquelles je voulois me réserver libre, et quand il vit qu'il ne gagnoit rien par prière, il vint jusqu'à une imprécation qu'il plust à Dieu de maudire mon repos et la tranquillité d'estude que je cherchois, si en une si grande nécessité je me retirois et refusois de donner secours et ayde. Lequel mot m'espouvanta et m'esbranla tellement que je me désistay du voyage que j'avois entrepris en sorte toutefois que sentant ma honte et ma timidité je ne voulus point m'engager à exercer certaine charge [1]. »

Pour ne pas effaroucher Calvin, Farel lui avait seulement demandé des « lectures en théologie », sachant qu'une fois engagé dans l'œuvre,

[1] *Commentaires sur les Psaumes.* Préface, p. IX.

l'œuvre elle-même le porterait. Et, en effet, Calvin, qui venait d'écrire l'*Institution*, trouvait là une trop magnifique occasion de l'appliquer pour hésiter bien longtemps. Une fois résolu, il met donc la main à la plume, extrait en quelques mois de cet ouvrage une profession de foi et une discipline des mœurs qu'il propose de reconnaître publiquement comme lois fondamentales de la République.

Le gouvernement de Genève, de nature démocratique, était composé de deux conseils, le grand et le petit, dont les décisions, pour devenir valables, devaient être ratifiées par le peuple en assemblée générale. Le grand conseil vote les propositions de Calvin le 10 novembre 1536, et en janvier 1537, le peuple les ratifie.

Ce vote en masse toutefois, d'un caractère nécessairement vague, ne garantissant pas suffisamment la foi des individus, une adhésion particulière écrite et signée, dont une enquête contrôlera la bonne foi, est exigée de chacun d'eux. Le refus entraînera l'exclusion de la communauté, le renvoi de Genève. Dans les cas d'orthodoxie douteuse, le ministre du culte aura le droit de retrancher les suspects de la Cène, et le consistoire décidera de leur sort.

Ces résolutions prises par les conseils, les réformateurs sont chargés de les mettre à exécution. Aussitôt ils partagent la cité en quartiers distincts et nomment des dizeniers pour les visiter, maison par maison et foyer par foyer. En même temps les enquêtes commencent.

On peut imaginer le résultat de telles mesures dans une population aussi mêlée. C'est un *tolle* général et bientôt les dizeniers eux-mêmes reculent devant la tâche. Vainement en nomme-t-on de nouveaux; ceux-ci ne réussissent pas davantage. L'agitation grandissant, les conseils remettant en question les mesures proposées par Calvin réunissent les citoyens en masse pour en décider. Cette nouvelle assemblée les rejette. Plus de profession de foi personnelle, plus d'enquête. Chacun restera juge de sa croyance et de sa conduite privée; les ministres ou pasteurs possèderont seulement le droit d'exhortation, non celui de refuser la Cène.

Les conseils toutefois, après avoir provoqué cette manifestation, refusent de s'y soumettre. Ils maintiennent leurs propres décisions antérieures et les réformateurs continuent de les appliquer.

Alors commence entre ceux-ci et la population une lutte de chaque jour. On les attaque par des pamphlets, des discours, des apostrophes inju-

rieuses, des chansons satiriques et même des tumultes nocturnes. L'anarchie règne partout dans la ville pendant environ deux ans[1].

En 1538, l'opposition triomphant dans des élections nouvelles, et les conseils continuant à résister, la situation devient intenable. Le peuple prétend s'immiscer dans le culte et imposer certaines formes particulières à Berne[2]. Un des prédicateurs est jeté en prison. Les ministres désemparés essayent le 21 avril, jour de Pâques, de monter en chaire et de convaincre l'assistance en lui donnant leurs raisons. Elle répond avec colère par l'ordre de quitter la ville en trois jours. Ils cèdent enfin et s'éloignent au milieu des cris : « Au Rhône, au Rhône ! » La sentence populaire est confirmée le 16 mai.

« Si nous eussions servy les hommes — s'écrie alors Calvin — nous serions mal récompensé ; mais nous avons servy un plus grand maistre. »

Là-dessus il reprend la route de l'exil. Pen-

[1] Voir à ce sujet les lettres de Calvin à Martin Bucer et à Henri Bullinger des 12 Janvier—21 Février 1538, la lettre de Gryneus à Farel et Calvin, et la lettre de Farel à Calvin. *Herminjard*, t. IV, p. 338, 361, 367, 369.

[2] Manifeste des Conseils de Berne à Farel et Calvin, 15 Avril 1538, et réponse au Conseil le même mois par ces deux réformateurs. *Herminjard*, t. IX, p. 414 et 422.

dant l'été suivant, il parcourt différentes villes de la Suisse et entre en Alsace. Lui-même nous raconte ces péripéties diverses, et comment à la suite il arrive à se fixer à Strasbourg dans les derniers jours de septembre:

« Survinrent dans la ville de Genève séditions sur séditions qui nous affligèrent et nous promenèrent d'une façon qui n'estoit point lasche. Aussy combien que je me reconnoisse estre timide, mol et pusillanime de ma nature, il me fallust dès les premiers commencements soutenir ce flot tant impétueux... et bien que je ne succombasse pas, je ne me trouvoy point garny d'une si grande magnanimité que quand on me chassa, je ne m'en réjouisse plus qu'il ne falloit.... Par ce moyen, estant en liberté et quitte de ma vocation, j'avois deslibéré de vivre en repos sans prendre aucune charge publique, jusqu'à ce que l'excellent serviteur du Christ, Martin Bucer, usant d'une semblable remonstrance et protestation qu'avoit faict Farel auparavant, me rappela à une autre place. Estant donc espouvanté par l'exemple de Jonas, lequel il me proposoit, je poursuivis encore en la charge d'enseigner. Et bien que toujours je constinuasse à estre semblable à moy-mesme... à ne vouloir poinct apparaistre ni suyvre les grandes assemblées, je

ne sçais comment toutefois on me mena comme par force aux journées impériales, où bon gré mal gré il me fallut trouver dans la compaignie de beaucoup de gens[1]. »

Le réformateur, en effet, ne reste pas oisif dans l'exil. Tout d'abord, il organise une Église de réfugiés selon les principes de l'*Institution*, ce qui ne laisse pas d'amener des contestations fréquentes avec les luthériens allemands. Il continue aussi ses « lectures publiques en théologie » et travaille à la conversion des anabaptistes. Puis, sur la désignation des magistrats, il se rend aux conférences de Worms et de Ratisbonne, provoquées par l'Empereur entre catholiques et protestants[2]. Très pauvre avec cela, il est forcé pour vivre de vendre une partie de ses livres, jusqu'à ce que la ville lui ait accordé un traitement de pasteur avec le droit de bourgeoisie. En 1540 il épouse la veuve d'un anabaptiste, la grave et vertueuse Idelette de Bure.

Cependant, après le départ de Calvin, le désordre, loin de se calmer à Genève, s'était encore accru. N'étant plus contenus par la main du maître, les partis font rage et le pouvoir para-

[1] *Commentaire sur les Psaumes*, p. 8.

[2] C'est ce qu'il appelle *journées impériales*.

lysé laisse tout aller à la dérive. L'anarchie arrive à un tel point qu'une réaction se produit.

En mai 1540, de nouvelles élections rendent le pouvoir aux partisans de Calvin. Ceux-ci lui demandent aussitôt de revenir.

Le réformateur semble hésiter. Un délai lui est en tous cas nécessaire pour mener à bien les travaux commencés à Strasbourg. Il ne rentrera d'ailleurs qu'avec le pouvoir absolu [1]. On accorde tout. Son retour est fixé à l'année suivante.

« Quand le Seigneur, — nous dit-il, — ayant pitié de ceste ville (Genève), eut appaisé les émotions et troubles pernicieux qui y estoient... contre mon desir et affection, la nécessité me fut imposée de retourner à ma première charge... Ma timidité me présentoit bien des raisons de m'excuser pour ne point prendre derechef sur mes épaules un fardeau si pesant. Mais à la parfin le regard de mon devoir me gaigna et me fit condescendre à retourner vers le troupeau d'avec lequel j'avois esté comme arraché, ce que je fis avec tristesse, larmes, grande sollicitude et destresse comme le Seigneur m'en est témoin... Brief ce pendant que j'avois toujours

[1] Lettre de Calvin au Conseil de Genève datée de Worms, le 12 Novembre 1540. *Herminjard*, t. VI, p. 352.

pour but de vivre en privé, Dieu m'a tellement pourmené et faict tournoyer par divers changements, que toutefois il ne m'a jamais laissé de repos jusqu'à ce que maugrée mon naturel, il m'a produit en lumière et faict venir en jeu[1]... »

Calvin à Genève, fait immédiatement nommer un consistoire composé de cinq pasteurs, trois coadjuteurs et douze anciens dont il est le président à vie, c'est-à-dire l'inspirateur et le maître. Ce consistoire, selon les principes de l'*Institution*, possède le pouvoir absolu ; non seulement la souveraineté de la vie publique, mais le contrôle de la vie privée. Les opinions, les sentiments, les habitudes, les plaisirs mondains surtout en horreur au puritanisme, il passera tout au crible.

A peine est-il installé que les visites et l'enquête commencent. Dans chaque famille pénètre un inquisiteur qui en interroge les membres, contrôle leur foi, surveille leur conduite, et, à l'occasion, cite les suspects devant le consistoire. Celui-ci les examine et selon les cas les exhorte, les réprimande, les censure, les excommunie, puis les livre au bras séculier pour l'application

[1] *Commentaire sur les Psaumes*, édit. de 1859. Meyrueis. Préface, p. VIII et IX.

des peines : l'amende, la prison, le bannissement, la torture, la mort.

Tout péché étant un délit, on condamne un citoyen qui manque le sermon sans motif valable ; un malade qui passe trois jours au lit sans appeler le pasteur ; la femme du syndic Perrin qui a donné un bal ; Bonivard pour avoir joué aux dés un quarteron de vin avec Clément Marot, en attendant le souper ; un riche marchand pour libertinage ; sa fille, son gendre et une vingtaine des premiers de la ville, pour avoir dansé. Pierre Ameaux, rêveur mystique, ayant critiqué le formulaire officiel, est mené autour de la ville, « teste nue, une torche allumée à la main », et, genoux en terre devant le tribunal, va « cryer mercy à Dieu et à la justice ». Un pasteur jugé son complice est exilé. Jérôme Bolsec, médecin français, niant la prédestination, banni. Valentin Gentilis, paraissant douter de la sainte Trinité, condamné à l'amende honorable, et également Jean Trolliet pour quelques propos mal sonnants contre Calvin. Les évangélistes italiens à peine échappés aux inquisiteurs de Rome sont poursuivis comme hérétiques de la façon la plus âpre.

Pour les libres penseurs, c'est pis encore. Quelques jeunes gens font du bruit dans le

temple et troublent le sermon ; on dresse pour eux la potence. Castellion, Beaudoin, Blandrata, sont bannis. On trouve des écrits blasphématoires chez Gruet, il a la tête tranchée. Enfin, jour après jour, l'esprit de fanatisme et de cruauté s'accroît jusqu'au bûcher de Servet, l'épisode le plus émouvant et le plus odieux de cette odieuse tyrannie.

Servet était un savant et un théologien en même temps, mais plus savant que théologien [1]. Compagnon d'études de Calvin, il semble avoir eu pour lui dès la première jeunesse une sympathie que Calvin ne partage pas. Opposés de caractère et de vues, leurs discussions portent sur les questions les plus hautes. Dès cette époque, Servet déclare à Œcolampade « qu'il lui semble bien dur qu'on tue des hommes pour ce qu'ils errent dans l'interprétation de l'Écriture ». Au milieu de ces controverses d'étudiants, Servet propose à Calvin une conférence publique de théologie ; celui-ci refuse. Pourtant ils se voient souvent, et quand Calvin quitte la France, ils continuent de s'écrire. Servet, menacé par l'inquisition catholique, songe même un moment

[1] Il découvrit avant Hervey les lois de la circulation du sang dont Hervey devait donner la formule.

à se rendre à Genève. Calvin le lui interdit. «S'il vient, — écrit-il à Viret, — je ne le laisserai pas sortir vivant.»

Servet, demeuré en France, se dérobe aux poursuites de l'inquisition catholique sous un nom supposé, dans diverses villes de province. Quand paraît l'*Institution*, il en publie l'antithèse dans le *Christianismi restitutio*, ouvrage qu'il ne signe pas. On poursuit le livre tout en ignorant l'auteur. Une lettre partie de Genève le dénonce sans preuves. Les lettres intimes de Servet à Calvin, qui témoignent du crime à chaque page, sont alors mystérieusement envoyées aux inquisiteurs. Par qui? Non sans doute par Calvin lui-même qui le nie, mais probablement par quelqu'un de sa maison. Dans ces circonstances, Servet, emprisonné à Vienne, en Dauphiné, s'échappe et commet l'imprudence de chercher un asile à Genève. Reconnu bientôt, Calvin le fait saisir, emprisonner, et reprend son procès des mains du cardinal de Tournon et du grand inquisiteur Orry qui lui envoient tous les papiers de la procédure, y compris les lettres intimes que Servet lui a écrites. Lui-même rédige l'acte d'accusation, énumérant huit chefs d'hérésie.

Servet refuse de se rétracter. La condamnation suit promptement. Les villes suisses con-

sultées l'approuvent. Au bout de deux mois passés dans une prison infecte, dévoré par la vermine, sans feu, presque sans vêtement, le malheureux Servet en reçoit l'avis. Le 27 octobre 1553, quelques heures avant le supplice, Calvin le visite. Ils discutent une dernière fois sans s'accorder davantage ; puis Farel le mène au bûcher. Servet, à la vue des flammes, saisi d'épouvante, se roule à terre. Pourtant, il demeure inébranlable dans ses affirmations.

Cet acte terrifie la ville. Plus de protestation désormais, plus de révolte. Les adversaires se cachent, s'éloignent ou abjurent. La théocratie triomphe à Genève. Calvin y a mis le sceau.

CHAPITRE XII

ŒUVRES FRANÇAISES DE CALVIN

Calvin est un logicien de race. Il en a l'étroitesse et la force, la compréhension bornée, le raisonnement formel, l'esprit artificiel de système. Dispositions natives, que les méthodes du temps et la contention d'un travail exclusif dès la première jeunesse ont poussées à l'extrême. A cette orgueilleuse tournure de l'esprit, il joint une âme passionnée et ardente, l'irrésolution pratique de la spéculation dépaysée dans la vie, et une conscience impérieuse qui domine tout. Théologien et légiste doublé du moraliste le plus austère, la *conscience* est le grand trait de sa nature, la source des motifs qui gouvernent sa vie. Les commandements divins lui apparaissent dans l'Écriture comme autant d'obligations sacrées auxquelles il souscrit au mépris de ses penchants, de ses passions, de ses intérêts personnels, comme au mépris de ceux des autres.

Que le souverain maître l'appelle à renoncer à une carrière grande ouverte dans l'Université ou l'Église de France, pour la pauvreté, la tristesse, l'insécurité de l'exil; qu'il l'arrache au calme rêvé d'une vie solitaire et studieuse, pour le jeter dans la tempête d'un pastorat de lutte et dans la mêlée des partis, il se lève et part. Non point, il est vrai, avec l'enthousiasme et la résolution joyeuse des grands entraînements. Tout d'abord il recule, au contraire, lutte, hésite; cependant il part, et une fois en route, ne s'arrête plus. Sa volonté, souvent, au début, incertaine, parce que l'initiative de l'action le trouble et l'effraye, une fois engagée se montre d'une ténacité inébranlable et exerce un extraordinaire ascendant. L'œuvre de Genève est une merveille. Prendre une ville de richesses, de désordres, de bruit et de plaisir, et la transformer en une cité silencieuse de travail, de devoir, de prière, par le seul *vouloir*, sans force armée, sans tradition nationale, sans prestige de naissance, n'y a-t-il pas là du miracle? Tyrannie, dit-on. Sans doute; mais tyrannie de l'idée. Pour qui a reçu une mission divine, que sont les révoltes de la nature, le sang, les larmes, nos vaines libertés, nos vaines justices, et nos plus vains attendrissements? Les crimes accomplis au nom de Dieu

ne sont pas des crimes. En préparant les supplices de Gruet et de Servet, Calvin a pu s'étonner de trouver chez ses proches un frémissement intérieur. Étranger aux mobiles ordinaires des hommes, douleur et plaisir, richesse et misère, gloire et humiliation, ne lui sont de rien. Sa passion et sa vie concentrées dans l'orgueil qui l'inféode à Dieu, il apporte dans l'exercice même le plus absolu du pouvoir, le désintéressement de l'esclave volontaire.

Avec quel mélange de simplicité et de grandeur il nous apparaît au loin dans son exil de Genève ! Rien en lui et dans ses entours n'annonce la puissance. De sa personne chétif et souffreteux, ses traits sont irréguliers, ses membres grêles, son attitude pleine de gaucherie. Toute la vie et la force réfugiées à l'intérieur se manifestent dans l'éclair des yeux sombres, passionnés, profonds, et dans le bref accent de la parole qui commande toujours. Vivant avec une austérité monacale dans un coin retiré de la ville qu'il immortalisera [1], lui-même prend soin de sa femme âgée et infirme, et quand il la perd avec le seul enfant né de

[1] Selon une tradition genevoise, Calvin a longtemps habité la maison située au Bourg de Four, à l'angle de la rue des Chaudronniers et des bâtiments voisins de l'hôpital.

cette courte union, son foyer demeure solitaire. Du fond pourtant de cet humble réduit part une action qui rayonne sur l'Europe réformée tout entière. Lefébvre d'Étaples, Zwingle, Érasme, sont morts ; Luther va bientôt mourir. Seul, Calvin reste debout, et de toutes parts les religionnaires accourent écouter sa parole, recevoir ses enseignements. En France, l'enthousiasme est extraordinaire, dans la jeunesse surtout. A Toulouse : « Cinq ou six escoliers quittent les études et troussant bagage, s'en vont jour et nuit à Genève, — nous dit en raillerie Florimond de Rœmond. — Le désir de voir le sainct homme aisloit leurs pieds. Jamais, à ce que l'un d'eux me raconta, la joie de ce bon et religieux chevalier Godefroy de Bouillon, voyant les murs tant désirés de Hiérusalem, n'égala le contentement qu'ils receurent à la descouverte des saintes murailles de Genève. A l'arrivée, ayant sceu que se faisoit l'exhortation, ainsi appeloient-ils leur presche, ils accourent tout hors d'haleine pour voir Calvin en chaire, estonnés pourtant de sa mauvaise grâce et de son accent. Ils l'accompagnent à l'issue chez luy et le saluent. Il y avoit de la presse à qui approcheroit près de luy[1]. »

[1] Livre VII, p. 937.

Autour de Calvin, des réunions se succèdent sans discontinuer, dont il est le centre, parlant sans cesse, expliquant la doctrine, donnant des directions pratiques inspirées toujours du principe d'autorité. En s'adressant aux sujets comme en s'adressant aux maîtres, il ne cesse de le proclamer : les princes sont institués de Dieu pour le gouvernement des peuples. Il leur demande à l'occasion de reconnaître l'orthodoxie de sa doctrine ou en appelle à leur justice contre les persécuteurs, mais il n'admet nulle part le droit à la révolte. Au milieu même de la plus terrible persécution, il ordonne encore l'obéissance aux pouvoirs établis.

Le regard projeté au dehors partout où se manifeste la Réforme, la politique et le dogme demeurent à ses yeux inséparables. Dans cette conception, tantôt, en Allemagne, il déplore les tergiversations des princes avec Charles-Quint [1], tantôt, en Angleterre, il donne des conseils au comte de Sommerset [2] ou il présente ses *Commentaires des Psaumes* au jeune Roi Édouard VI, avec exhortation à l'appui [3]. Genève protestante

[1] *Corresp. franç.*, t. I, p. 154, 172, 203.
[2] *Corresp. franç.*, t. I, p. 261, 305, 332.
[3] *Corresp. franç.*, t. I, p. 325.

est menacée par ses puissants voisins catholiques, la Savoie et la France, et en constante querelle avec les cantons réformés. Sa sollicitude attentive et prudente s'attache à la préserver. Attaqué au sujet de la prédestination par des ministres de Berne, il demande justice à leur seigneur[1]. Des démêlés surviennent avec cette ville, il les apaise peu à peu[2]. Partout il dénoue les difficultés par son sang-froid, sa réserve, sa déférence au pouvoir ; il évite le péril des ruptures violentes sans dévier de son principe, sans rien céder sur ce qu'il appelle l'*orthodoxie*. Sa politique extérieure est de tous points conséquente à sa doctrine.

Calvin a fait mieux encore. Il a été l'âme de la Réforme française dans ses plus mauvais jours ; rien ne ternira cette gloire.

Pour arriver, en effet, à soutenir, développer, organiser la Réforme en face du tribunal assemblé, du bourreau, de la hache, du bûcher qui s'apprêtent, fallait-il moins que ce roc de Calvin ? Et lui reprocherons-nous encore sa dureté devant cette œuvre magnifique, le plus beau triomphe de la conscience sur la force que l'histoire nous ait légué ?

[1] *Corresp. franç.*, t. II, p. 7, 18, 39, 43, 50.
[2] *Corresp. franç.*, t. II, p. 117, 126.

Nous connaissons l'état de la persécution en France.

Les édits qui se succèdent ont moins pour objet de donner de nouvelles armes à la répression — les anciennes suffisent — que de stimuler son zèle attiédi et de provoquer les dénonciations. Chacun d'eux résonne comme le tocsin. A sa voix la population se lève. On se regarde, on se communique ses soupçons, on s'excite à courir sus à l'hérésie. Les malheureux réformés tremblent alors. Traqués de toutes parts, poursuivis, éperdus, que faire, que devenir ? Fuir, ou se cacher et attendre la mort... Fuir, sans doute, si l'on peut ; aller trouver des frères en Allemagne, en Angleterre, dans l'île de Guernesey, à Genève surtout. Calvin, sans en faire un devoir à personne, — le salut est partout[1], — encourage cependant l'émigration comme le seul moyen d'adorer Dieu sans entraves. Pas d'illusions toutefois sur les conséquences. Il les montre au contraire virilement aux proscrits, en leur adressant les plus pressants appels. Le chemin est semé de périls. Tout décèle

[1] « Sans doute le royaulme de Dieu n'est pas enclos dans nos montagnes, mais estendu partout. » *Lett. franç*, t. I, p. 206 et 239.

l'émigré, et, pris en route, la mort suit aussitôt. Arrivé au but, c'est la difficulté du travail, la pauvreté, la misère souvent. Oui, mais aussi le temple ouvert, la *Parole* abondamment distribuée, des frères dans la foi et dans la souffrance, et le père commun dont la sollicitude ne fait acception de personne.

Dès que l'édit de persécution a donné, en effet, le signal des départs, Calvin, l'homme de l'étude spéculative, devient l'homme de la charité pratique. Il faut des abris aux fugitifs, et il se met en campagne pour en préparer. Rien ne l'arrête, ne le rebute. Pauvre, il donne plus qu'il ne possède, et il demande, il demande encore et toujours à ceux qui ont seulement «une goutte d'humanité» dans les veines. Il sera prêt, coûte que coûte, dût-il engager «teste et pieds [1] ».

L'immigration est considérable, surtout parmi les classes industrielles et marchandes qui disposent de quelques ressources : les horlogers, les orfèvres, les libraires, les imprimeurs. Viennent ensuite les artistes, les lettrés, les médecins, les avocats, et aussi quelques nobles. «Des familles entières se bannissoient volontairement

[1] *Lettres franç.*, t. I, p. 362, et t. II, p. 151.

de la France pour aller habiter ce coin de la Savoie où Calvin estoit, ville qu'on appeloit *Hieropolis*, la sainte Cité... Les peintres, orlogeurs, imagiers, orfevres, libraires, imprimeurs et autres qui en leurs mestiers ont quelque noblesse d'esprit, furent les premiers aisés à surprendre [1].»

Le travail parmi eux est la règle commune. Aucune exception: «Le vicomte d'Aubeterre, — dit Brantôme, — fugitif à Genève, estoit faiseur de boutons de son mestier, comme estoit la loi là introduite, que un chacun eust un mestier et en vescu. Moy, en passant une fois à Genève, je l'y ay veu paovre et miserable.» Louis de Marsac, un autre gentilhomme, «ne trouvoit non plus estrange ou malséant à vraie noblesse de s'appliquer à un mestier honneste». La population de Genève, qui comptait treize mille âmes en 1543, en compte vingt mille en 1550, accroissement énorme pour le temps.

Tout le monde cependant ne saurait partir. Il y a les pauvres, les ignorants sans ressources; puis ceux que retiennent quelque lien sacré: un foyer qu'on ne peut quitter ensemble, l'amour du lieu où l'on est né, parfois la soif du martyre. Pour

[1] *Florimond de Rœmond*, livre VII, p. 935.

ceux-ci qui restent silencieux et tremblants sous la menace, Calvin à distance est encore là. Étendant sa grande main bienfaisante à travers l'espace, partout il les relève, les soutient. Tantôt il écrit des réponses aux questionnaires de la Sorbonne pour faciliter aux accusés l'interrogatoire ; tantôt des traités élémentaires de théologie afin d'éclaircir les points de doctrine, ou des commentaires de piété. On a aussi les sermons recueillis de sa bouche, au temple, en nombre infini, et mieux encore ses lettres, une volumineuse, infatigable correspondance, que rien ne lasse, ne ralentit. A l'abri de la persécution dans sa personne, nul n'a plus vécu de la vie des persécutés dans la fuite, l'arrestation, l'interrogatoire, le cachot, la torture. Pas un cri, une plainte, une angoisse, une terreur qui ne trouve écho dans son âme. On se demande comment il a pu arriver à une si étonnante multiplication de lui-même.

Calvin n'a pas la souplesse, la pénétration, la variété des grands directeurs d'âmes qui s'assimilent les natures et les situations les plus diverses. Il n'entre pas dans le *particulier* des individus. Théologien et légiste toujours, c'est à un point unique qu'il les ramène : *le salut*, et droit, sans détour, sans transaction, sans ménage-

ment, sans aucune faiblesse complaisante : le salut accordé ou refusé par la seule grâce divine, en vertu de la terrible prédestination qui pèse de toute éternité sur la race humaine. Le pécheur ne peut que s'offrir lui-même dans son indignité native. Pardonné et sauvé, il doit vivre et mourir pour proclamer le miracle et appliquer la loi.

Lisez ses épîtres aux plus grands de la terre : aux Rois de France [1], à la Reine de Navarre [2], au Roi d'Angleterre [3], à la duchesse de Ferrare [4], à Antoine de Bourbon, à Mme de Canny, sœur de la duchesse d'Étampes, à Jacqueline de Rohan, à d'Andelot, à Coligny, et comparez-les à celles qui sont adressées aux plus obscurs et

[1] Dédicace de l'*Institution* adressée à François Ier. — Lettre à Henri II en lui envoyant la Confession des réformés de France, en Novembre 1557. *Lettres françaises*, t. II, p. 151.

[2] Elle avait montré du mécontentement de son livre contre les *libertins*, secte dont faisait partie un de ses serviteurs. Calvin, tout en la remerciant avec le plus grand respect de ses bienfaits pour les réformés, ajoute que sa maison ne peut être plus précieuse que celle de Jésus-Christ. *Lett. franç.*, t. I, p. 3.

[3] *Corr. franç.*, t. I, p. 261 et 374.

[4] *Corr. franç.*, t. I, p. 43 et 428, et t. II, p. 4, 57 et 215. La duchesse était en proie aux persécutions de son mari pour cause de religion.

aux plus humbles. C'est le même esprit, le même accent.

Cette idée constante et exclusive du *salut*, étrangère sous sa forme théologique au mysticisme et à l'attendrissement, peut nous paraître étroite, monotone et desséchante à la longue. La conscience, chez Calvin, porte le caractère de la loi : rigide, hautain, sans transaction ni souplesse. Cependant le cœur vit. Il a de grands, profonds, constants attachements, et il ne manque à aucun. A défaut de la largeur et de l'émotion des sympathies chrétiennes, son apostolat en épuise l'abnégation. Cet absolu renoncement et cet absolu sacrifice emportent d'ailleurs un calme, une sérénité, un fond même de douceur qui se communiquent au contact. Son ascendant sur les âmes est immense.

Calvin se montre en outre un grand organisateur.

La Réforme française à ses débuts, sans dogme formulé, sans discipline extérieure, livrée à tous les hasards de l'inspiration individuelle, nous apparaît dispersée et flottante. Ses premières communautés se forment d'une façon toute instinctive par la sympathie naturelle des sentiments, le hasard des lieux, des circonstances, des personnes. A Lyon, c'est un Nor-

mand nommé Fourmelet qui commence à prêcher en une maison particulière, à quatorze ou quinze personnes seulement, tous bons «marchands et hommes d'apparence». Les réunions quelque temps interrompues reprennent ensuite avec Jean Fabry. A Langres, «ville épiscopale des plus anciennes de France», c'est un bon personnage nommé Séraphin ; à Sens, un avocat Langlois. A Bourges, deux moines pleins de zèle prêchent avec une double autorité «pour ce qu'ils ont reçu le degré de docteur en théologie». A Angers, ville épiscopale et universitaire, Germain Collin, un ami de Marot, commence les assemblées de prière et les prêches, favorisé par Jean Olivier, frère du Chancelier d'Alençon. A Poitiers, fameuse par sa faculté de droit civil et de droit canon, c'est un cordelier conjuré avec l'abbé de Valence, gentilhomme de la maison de Veirac, amateur de lettres, le premier abbé de France qui ait forcé ses moines soit à l'étude soit à l'exercice d'un métier. A Autun, c'est l'abbé de Saint-Martin, également lettré, mais qui prend trop de plaisir à offrir à ses visiteurs une «table bonne et friande». Celui-là «mêloit à la théologie nouvelle beaucoup de rêveries des libertins». Mais «s'il ne servit pour soy, si fust-il instrument

pour en réveiller plusieurs... particulièrement en la ville de Corbigny, où se dressa depuis une belle église». A Troyes, c'est un cordelier nommé Morel, qui, revenu de ses études, «est mis en goust de la verité par un personnage de qualité». A Issoudun, dans le Berry, apanage de la Reine de Navarre, le lieutenant général du lieu avec son neveu, tous deux bien instruits dans la religion, font venir eux-mêmes des prêcheurs pour répandre la bonne doctrine. A La Rochelle, Pierre Richer, revenant d'Amérique, échappé de l'expédition malheureuse de Villegagnon, trouvant cinquante personnes déjà «assemblées au Seigneur», s'unit à elles et les fortifie. A Senlis, dans le voisinage même du connétable, grâce à la tolérance du lieutenant particulier Greffin, les réformés s'assemblent tous les dimanches chez Jean Goujon pour y faire la prière. Lors de la persécution de la Saintonge, Léopard, poursuivi, trouve un refuge dans la maison de Moroux, qui, l'entendant annoncer la Parole de Dieu, l'embrasse et réunit six autres personnages. La communauté de Saujon commence ainsi. La Fontaine et Michel Mulot se rendent dans l'île d'Oléron bien disposée pour l'Évangile et y font des prêches et assemblées. L'île de Ré, à quatre lieues de distance, suit la même

voie[1]. Toute cette partie de la Saintonge et des côtes semble d'ailleurs particulièrement ouverte à la nouvelle doctrine. Bernard de Palissy, originaire de Saintes, nous donne les détails les plus curieux sur la manière dont elle commença à s'y introduire.

Quelques moines obscurs, nous dit-il, sont avisés, on ne sait comment, à réfléchir sur l'abus du commerce des choses saintes. Ils prennent dans leur cœur la hardiesse de parler tout haut. Mais aussitôt «les prêtres et bénéficiers entendant qu'ils détractent leurs coquilles, incitent les juges à leur courir sus, ce qu'ils font de bien bonne volonté, quelques uns d'eux possédant des morceaux de bénéfices qui aident à faire bouillir leur pot». Les moines, craignant la mort, s'enfuient alors dans les îles sur la côte, à Oléron, à Marennes, à Arvert, se retirent loin des chemins publics, se défroquent et trouvent moyen de vivre sans être connus, les uns exerçant des métiers, les autres «régentant» en des villages. Ainsi, «fréquentant du monde», ils se hasardent peu à peu à parler d'abord «couvertement», puis avec plus de hardiesse, voyant qu'on les écoute. Un grand-vicaire se trouve les favori-

[1] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 72 à 84, 164 à 189, 235 à 238.

ser tacitement. Par lui, ils obtiennent des chaires et la nouvelle semence se répand dans le peuple, jusqu'à ce qu'un certain Collardeau, procureur fiscal, «homme pervers et de mauvaise vie», ait trouvé moyen d'avertir l'évêque pour lors à la cour. On donne aussitôt à celui-ci charge et commission d'extirper la fausse doctrine avec une bonne somme de deniers qui arrange merveilleusement les choses.

«Il y avait aussi à Saintes — continue Palissy — un certain artisan paouvre et indigent à merveille, lequel avoit un si grand désir de l'avancement de l'Évangile qu'il le démonstra quelque jour à un aultre artisan aussi paouvre que luy et d'aussy peu de scavoir... Toutefois, le premier remonstra à l'aultre que s'il vouloit s'employer à faire quelques formes d'exhortations, ce seroit la cause d'un grand fruit : et combien que le second se sentoit complètement dénué de sçavoir, cela luy donna du courage. Quelques jours après, il assembla un dimanche au matin neuf ou dix personnes, et parce qu'il estoit mal instruit es lettres, il avoit tiré quelques passages du vieux et nouveau Testament, les ayant mis par escript. Il leur lut les passages, disant que chacun doit distribuer aux aultres les dons qu'il a reçu de Dieu... A la suite, ils convinrent que six

d'entre eux exhorteroient par hebdomade, de six en six semaines, le dimanche seulement. »

Dans les communautés primitives trop pauvres pour entretenir un pasteur, le membre de l'Église qui en tient lieu est souvent le plus dépourvu. Bernard de Palissy nous en cite un curieux exemple : « Ce paovre homme mangeoit des pommes et buvoit de l'eau à son disner et par faulte de nappe le mettoit sur une chemise parce que nous n'avions pas de quoy payer ses gages. » Quelques gentilshommes du voisinage, peut-être par curiosité, le font venir dans leur château et aident à le faire vivre. Mais son troupeau s'alarme. N'est-ce pas moyen de le corrompre ? Ses amis lui conseillent de ne « partir de la ville pour suivre la noblesse ». Il se rend à leur raison et continue de dîner avec des pommes et de l'eau claire [1].

A l'origine, on distingue à peine le berger du troupeau, car l'exercice de la fonction n'a rien d'exclusif. Aucune ordination régulière. Bernard de Palissy est traité de ministre par les contemporains ; Louis Mazure également, un de nos premiers poètes tragiques, et aussi Philibert

[1] *Bernard de Palissy*. Édit. Charavay, 1880, p. 128 à 143. Lire la très intéressante introduction de M. France.

Hamelin, de Tours, typographe instruit, qui, après avoir imprimé la Bible à Genève, revient la distribuer en France et se fixe au milieu des pêcheurs de la presqu'île d'Arvert pour les instruire et les consoler en attendant le martyre.

En 1555, nous dit Théodore de Bèze, « il n'y avoit encore proprement aucune église dressée en toutes ses parties, estant seulement les fidèles enseignés par la lecture des bons livres et, selon qu'il plaisoit à Dieu de les instruire quelquefois par exhortation particulière, sans qu'il y eust administration ordinaire de la parole et des sacrements, ni consistoire establi ; ains (mais) on se consoloit l'un l'autre comme on pouvoit, s'assemblant selon l'opportunité pour faire des prières sans qu'il y eust proprement aultres prescheurs que les martyrs[1] ».

[1] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 118. — Nous voyons pourtant dans le même historien que déjà à Meaux, en 1546, plusieurs fidèles ayant visité à Strasbourg l'église française dressée par Calvin, « encouragèrent tellement les autres à leur retour, que d'une commune délibération ils dressèrent une forme d'église entre eux, à l'exemple de celle qu'ils avaient vue, élisant pour leur ministre, après le jeûne et la prière, un homme nommé Pierre Leclerc, cardeur de laine de son métier, fort exercé aux Écritures, combien qu'il n'eust cognoissance que de la langue française ». T. I, p. 67.

De tels groupes manquent nécessairement de cohésion et de solidité. Rien ne les délimitant, on y entre souvent par simple aversion pour l'Eglise établie; d'autres fois, sous le coup d'impressions passagères ou par curiosité d'esprit, sans conviction arrêtée et sérieuse. De là, bien des mobilités d'opinions et des défaillances de conduite.

Calvin, l'homme de l'autorité, exhorte partout les fidèles à s'organiser eux-mêmes en Église. Ils ont un modèle dans l'*Institution*, qu'ils se mettent à l'œuvre. Dès leurs premiers essais il les encourage : «Nous avons été joyeux — écrit-il le 9 septembre 1555 aux fidèles d'Angers — d'avoir entendu que déjà vous avez dressé quelque ordre et police pour corriger les scandales et vous tenir en bride. Gardez que cela ne s'abolisse, mais plustost taschez de l'avancer et que chacun de vous se range doucement pour montrer que l'esprit de mansuétude règne au milieu de vous[1].»

L'exemple est bientôt suivi. Dès cette époque, des églises se «*dressent*», et sur de nombreux points à la fois : à Paris, à Lyon, à Angers, à Poitiers, dans l'île d'Arvert, à Agen,

[1] *Lettres franç.*, t. II, p. 73.

à Bourges, à Issoudun, à Aubigny, à Blois, à Tours, etc., etc.

Le procédé consiste à nommer d'abord le ministre. Tantôt les fidèles le choisissent parmi eux; tantôt ils le demandent à Calvin, qui leur envoie quelque jeune homme instruit sous sa direction à Lausanne ou à Genève. Dans les confusions du début il faut être large sur les moyens, dit-il lui-même : Regardez la Réforme en Allemagne. « Ceux qui ont travaillé les premiers à y planter l'Évangile, n'ont-ils pas été reçus pour être pasteurs, sans y faire d'autres cérémonies[1] ? »

L'Église une fois dressée, l'ordination est de règle. Calvin attache beaucoup de prix aux fortes études et y pousse ceux qui se préparent au ministère. « Dieu — dit-il — ne veut pas que nous méprisions les aides. » Le ministre s'attache plus spécialement à enseigner et prêcher ; les anciens à veiller aux scandales, recueillir et distribuer les aumônes, servir de conseils aux affaires de l'Église ; les diacres vont toutes les semaines par les

[1] « La prédication doit estre vive pour enseigner, exhorter, redarguer; mettez peine qu'on ait de bonnes trompettes. » *Lettres franç.*, t. II, p. 84.

maisons des fidèles, « recevoir les aumônes et admonester chacun de son devoir[1] ». L'institution des diacres, toutefois, n'est pas de rigueur : « Souffrons — disait le ministre Chandieu — que la discipline change quelquefois d'accoutrement, de peur que nous tenant par trop attachés aux choses moindres nous laissions les principales[2]. »

Les charges d'Église augmentant beaucoup les périls, n'excitent pas l'ambition. Elles reviennent d'ordinaire à ceux qui ont le plus de zèle. Le Consistoire établi rédige un règlement pour l'administration des biens et la conduite de la communauté et veille à son exécution. Souvent, dans les petites localités de peu de ressource, trois ou quatre groupes de villages se réunissent sous le même ministre et le même Consistoire.

L'Église de Paris, qui exerce dans tout le royaume une action de missionnaire, s'organise

[1] *Hist. des Martyrs*, p. 385.

[2] *Confirmation de la discipline ecclésiastique es Église Réformée des Royaulmes de France*, 1566, p. 223. Ce mode de nomination avait été approuvé dès le début par Roussel. Voir aussi dans la *Corr. franç.*, les épîtres de Calvin aux Églises de Poitiers, d'Angers, de Loudun, de Chambéry, de Meaux, de Dieppe, de la Saintonge, etc.

vers la même époque à l'occasion d'une naissance. Les fidèles se réunissaient alors au logis d'un gentilhomme du Maine nommé La Ferrière, qui, soupçonné dans sa province pour cause de religion, s'était réfugié à Paris, où on échappait plus aisément à la surveillance. La femme du susdit venant à mettre un enfant au monde, La Ferrière, dans la prochaine assemblée, annonce la nouvelle et supplie les fidèles d'élire un ministre pour baptiser le nouveau-né, ayant horreur des pratiques de l'Église romaine. Ceux-ci, surpris par la proposition, n'y veulent pas tout d'abord entendre. Mais La Ferrière insiste sur sa répugnance, et, dans le cas où l'enfant mourrait sans baptême, en rend ses frères responsables devant Dieu. L'assemblée émue, cède alors. Elle élit un jeune avocat de vingt-deux ans, Jean Le Maçon, dit la Rivière, fils aîné du sieur de Launay, procureur du Roi à Angers.

Jean Le Maçon avait embrassé la nouvelle doctrine quelques années auparavant, à la suite d'un voyage à Genève. Son père, qui avait des biens considérables et détestait les *christaudins*, apprenant qu'il était entré dans leur secte chercha d'abord à l'en détourner par des motifs d'intérêts; puis, échouant, il tombe en fureur au

point de vouloir le livrer à la justice. On ne sait exactement ce qui serait advenu, si quelques amis ne l'eussent sauvé en le faisant partir pour Paris.

Jean Le Maçon élu, après le jeûne et les prières d'usage, les fidèles dressent « un consistoire composé de quelques anciens et diacres, le tout au plus près de l'Église primitive du temps des apostres[1] ».

La tâche grandissant bientôt avec le développement de l'Église, Calvin envoie à Le Maçon comme aide temporaire un conducteur plus expérimenté, François de Morel, sieur de Collonge, qui venait d'exercer le pastorat à Sainte-Marie-aux-Mines, dans les Vosges. Morel, homme de savoir et de beaucoup de caractère, devait donner à l'Église une nouvelle impulsion. Réunissant les jeunes étudiants qui en font partie, tout en les encourageant dans leurs travaux scolaires il persuade aux plus zélés de se préparer pour le ministère par des exercices d'enseignement et de prédication. Un d'entre eux était Antoine de la Roche, ainsi nommé d'une seigneurie de son père, baron de Chandieu en Dauphiné. Antoine, qui devait acquérir une si

1 *Théodore de Bèze*, t. I, p. 118 à 120.

grande renommée dans la Réforme, commence par exercer les fonctions de catéchiste. Dans les premiers jours de 1557 probablement, l'Église l'admet comme adjoint au ministère; et dans le courant de la même année, Jean de Lestre est reçu au même titre.

Ces trois jeunes gens forment le corps pastoral fixe de l'Église de Paris que viennent appuyer temporairement des envoyés de Genève : François de Morel, Nicolas des Gallards, Jean Macard, Augustin Marlorat, Girard de Corlieux[1]. Grâce à leur zèle et à leur vaillance, Paris devient un foyer de propagande. Dès qu'un groupe veut s'organiser en province, il lui demande appui. Un de ces pasteurs se rend à l'appel et, grâce à son impulsion et à son expérience, l'œuvre marche sans hésitation. Ainsi s'explique la promptitude avec laquelle les églises se multiplient, à cette époque, sur toute la surface du royaume.

Des églises françaises se forment aussi à l'étranger par l'émigration. A Londres, nous en trouvons une fort prospère sous le règne d'Édouard VI. Ses membres, chassés à l'avène-

[1] Voir l'étude savante et intéressante publiée sur *Chandieu*, p. M. *Bernus*. Fischbacher.

ment de la Reine Marie, se réfugient dans les Pays-Bas et en Allemagne, où ils fondent à leur tour les églises d'Anvers, de Wesel, de Francfort.

Des troubles surviennent dans cette dernière ville; l'anarchie pénètre au milieu des anciens et des diacres; une lutte s'établit entre les pasteurs; les fidèles divisés prennent parti. Calvin s'efforce d'abord par ses épîtres de les apaiser; puis, n'y pouvant parvenir, il se rend de sa personne au milieu d'eux, à Francfort, où son ascendant remet promptement les choses en ordre, comme déjà il l'avait fait à Strasbourg, troublée par le fougueux Farel à l'époque de l'évangélisation de Metz[1].

Ainsi Calvin, en exil, non seulement soutient les malheureux réformés de loin et de près de sa sympathie et ses secours, partout leur servant de père, les élevant au-dessus d'eux-mêmes par la perspective du grand objet qu'ils poursuivent en commun; mais encore il donne à la Réforme française, jusqu'alors vague et disséminée, la fixité et l'assise, un

[1] Voir quatre lettres écrites par Calvin aux Seigneurs de Genève pendant son séjour à Strasbourg. — *Lettres franç.*, t. I, p. 80 à 93.

corps de doctrine et une organisation ecclésiastique.

Nous allons le voir achever son œuvre en réunissant les églises consistoriales en synode, à Paris, au milieu du plus terrible déchaînement de la persécution.

CHAPITRE XIII

ŒUVRES FRANÇAISES DE CALVIN — DERNIÈRES ANNÉES DE HENRI II

En 1557, l'Église de Paris se réunissait d'ordinaire dans une maison de la rue Saint-Jacques, derrière la Sorbonne, vis-à-vis le collège du Plessis. Déjà certains prêtres boursiers de ce collège avaient remarqué des allées et venues autour de la maison et se doutaient de quelque chose, lorsque, le 4 septembre, les fidèles commencent à s'y assembler au nombre de trois à quatre cents personnes « de toutes qualités », pour célébrer la cène. Les prêtres au guet, voyant les huguenots arriver à la file, les laissent tous entrer; puis ils arment, comme ils peuvent, les gens de leur faction de pierres arrachées à leurs propres fenêtres et à leurs murs jusqu'à les démolir; enfin ils envoient au dehors soulever le quartier. La population brusquement réveillée, apprenant de quoi il retourne, se met

de leur côté, ne fût-ce que pour bruit. Les rues se remplissent menaçantes; chacun se prépare à la lutte. On allume des feux aux carrefours afin que nul n'échappe.

Vers minuit, le service achevé, quand les fidèles se présentent aux portes discrètement ouvertes, des vociférations et des pierres les accueillent. Ils reculent et se renferment.

On délibère alors à l'intérieur. Faut-il attendre la police ou se frayer un chemin à travers tout? Considérant la couardise coutumière aux multitudes, c'est à ce dernier parti qu'on s'arrête. Les « hommes armés » ouvrent la marche, et à plusieurs reprises s'opèrent des sorties victorieuses qui permettent au grand nombre de s'échapper, non d'ailleurs sans coups et meurtrissures. Un seul des fugitifs, abattu sur le pavé, est assommé jusqu'à perdre toute forme humaine. Ses restes, emportés au cloître Saint-Benoît, y demeurent plusieurs jours exposés aux outrages de la foule.

Quelques hommes, femmes et enfants désarmés qui n'ont osé suivre, demeurent seuls encore dans la maison. Après avoir vainement imploré par les fenêtres la foule en fureur, ils se préparaient à mourir égorgés, lorsque arrive le procureur du Roi Martine, avec ses commissaires et

sergents. Ils trouvent les criminels à genoux, serrés les uns contre les autres, écoutant de la bouche du pasteur la lecture de la Bible. Procès-verbal est dressé du fait, puis ils sont liés et menés en prison au milieu d'une foule qui les charge d'injures et de coups. En dépit de la police impuissante, hallebardes et javelines tombent drus sur les hommes, surtout ceux qui sont d'âge et portent des robes longues à la façon des ministres. Les chaperons des femmes sont abattus, leurs cheveux arrachés, leur visage souillé d'ordures et de fange, sans respect du sexe ni du rang, car, à l'exception de quatre ou cinq, «toutes sont dames ou damoiselles de très grande maison». Cette scène ne dure pas moins de six heures.

On arrive enfin à la prison du Châtelet, où les malheureux ne sont pas mieux traités. «Les brigands et voleurs estoient — nous dit Théodore de Bèze — retirés des fosses et crotons les plus infects pour y mettre ceux-ci; le manger et le boire refusés à beaucoup d'entre eux, jusqu'à bien longtemps, et inhibition (défense) faicte de donner entrée à personne pour les visiter...» Soulagement inattendu cependant, le geôlier est contraint par leur grand nombre de les réunir plusieurs ensemble, et ainsi ils

peuvent s'encourager les uns les autres. « De tous costés psaumes se chantoient, et retentissoient le Chastelet des louanges de Dieu[1]. »

Les « hommes d'armes qui fraient la route », les « dames et damoiselles de grande maison » qu'on emmène prisonnières, trahissent un fait nouveau : la Réforme entamant la noblesse. Nous allons, en effet, la voir poindre dans la maison même d'un de ses adversaires les plus résolus, celle du vieux connétable.

Le premier contaminé semble avoir été l'amiral Gaspard de Coligny. Prisonnier des Espagnols au fort de l'Écluse en Flandre, après Saint-Quentin, il emploie ses heures de solitude à méditer l'Écriture et bientôt se donne tout entier à la nouvelle doctrine[2]. « Le récomfort que j'ay — nous dit-il — c'est celuy qu'il me

[1] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 139 à 143. — Voir aussi *de Thou*, liv. XXII et *Laplace*. — Le récit de Théodore de Bèze provient de Crespin et tous deux semblent venir du ministre Chandieu dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque Nationale. La première nouvelle de cet événement se trouve dans une lettre de Nicolas Gallars, adressée le 7 septembre à la compagnie des pasteurs de Genève qui l'avaient envoyé le 16 à Paris pour y exercer le ministère à côté de Chandieu et de Carmel. *Corr. latine de Calvin*, VII-XVI-602.

[2] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 165.

semble que tous les chrestiens doivent prendre que tels mystères ne se jouent poinct sans la permission et la volonté de Dieu, laquelle est toujours bonne, saincte et raisonnable, et qui ne faict rien sans juste occasion dont toutefois je ne sais pas la cause et dont aussi peu je me dois enquérir, mais plutôt m'humilier devant luy en me confiant à sa volonté[1]. »

Après Coligny, son frère d'Andelot, avec lequel il est très lié, vient à la même foi ; puis, de proche en proche, la contagion gagne sa nièce, la dame de Roye, sa petite-nièce, la princesse de Condé, et le prince lui-même[2]. Déjà le Roi de Navarre et sa femme Jeanne d'Albret y étaient acquis, et d'autres aussi moins en vue. Palma Cayet nous dit que le Roi de Navarre sollicita la liberté du ministre Chandieu, à la requête de la maréchale de Saint-André, « qui favorisoit secrètement ceux de la nouvelle opinion[3] ». Lors de son audience à la cour à

[1] *Lettres franç. de Calvin : lettres à Coligny et à sa femme*, t. II, p. 230 et 262.

[2] Le premier indice de l'adhésion de Louis de Condé à la Réforme est fourni par une lettre de Macard à Calvin, du 15 octobre 1558. *Corr. latine de Calvin*, VIII-XVII-356.

[3] *Palma Cayet*. Édit. Buchon, p. 175.

Amiens, Antoine essuya à ce sujet d'amers reproches du Roi[1].

Cependant le procès des prisonniers du Châtelet était commencé. Par les ordres du Roi qui désirait arriver à une prompte solution, le lieutenant civil le poussait et le bas peuple attendant l'exécution «d'affection grande», se rassemblait d'avance sur la place afin de se rassasier en imagination «d'un spectacle tant désiré». La cour procédant extraordinairement, toute autre affaire cessante, les premières condamnations sont rapidement prononcées. Trois exécutions ont lieu le 27 septembre et deux autres le 2 octobre[2]. L'intention était d'envoyer ainsi tous les prisonniers, les uns après les autres, à la mort. Mais les Allemands et les Suisses intervenant avec

[1] Calvin attache une grande importance à ce fait que la Réforme pénètre dans les hautes classes et il écrit aux nouveaux convertis pour les encourager. Voir ses lettres à la Marquise de Rothelin, à la Duchesse de Ferrare, aux Coligny, au Roi de Navarre, qui pourrait jouer un si grand rôle dans la Réforme par sa situation de prince du sang. Il le supplie particulièrement de prendre la défense des réformés dans l'assemblée des notables qui se réunit à Paris le 6 janvier 1558. *Corr. fr.*, t. I et II.

[2] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 149 à 156. Théodore de Bèze reproduit d'après Crespin tous les détails de l'exécution.

instance, et les procédures se trouvant arrêtées par la récusation d'un des commissaires, «le feu cesse pour quelque temps» et on prend de nouvelles mesures. Les plus jeunes des coupables sont renvoyés devant l'official et, là, pressés vivement d'abjurer. Un certain nombre faiblissent et reçoivent l'absolution; d'autres, enfermés dans des monastères, finissent également par se soumettre; d'autres encore, n'étant pas gardés étroitement, réussissent à s'échapper. La plupart des juges, détestant d'ailleurs les procès d'hérésie, saisissent tous les prétextes, les déclarations même les plus ambiguës, pour se délivrer des accusés en les déclarant bons catholiques. Quant au reste, comme à la suite de ces odieux traitements la mort fait son office sur les moins résistants, les prisons se vident lentement [1].

Ces cruautés qu'on se raconte partout à demi-voix, excitent à Paris, même parmi les catholiques, une indignation qui devait se trahir d'une manière assez inattendue.

Au printemps, dans les beaux jours, quelques

[1] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 156 et suivantes. — *Lett. franç. de Calvin au Duc de Wurtemberg*, t. I, p. 182 et suivantes.

religionnaires traversant le Pré-aux-Clercs, promenade publique proche de l'Université, se mettent à entonner tout haut le chant des psaumes. Aussitôt, des personnes assises et d'autres occupées à jouer se rapprochent et se joignent à eux. Peu à peu la foule grossit, paisible d'ailleurs, et forme par ses chants un chœur immense qui retentit dans les alentours. « Et combien qu'une grande multitude se trouve volontiers en confusion, toutefois il y avoit un tel accord et une telle révérence que chacun des assistants en estoit ravi, voire ceux qui ne pouvoient chanter, et même les plus ignorants estoient montés sur les murailles et places d'alentour pour ouïr ce chant. »

Le lendemain et les jours suivants on recommence. Ces réunions prennent alors un caractère accusé de sympathie pour la Réforme, car, bien que le chant des psaumes n'eut rien en soi d'hérétique ni de séditieux, les huguenots lui avaient imprimé leur marque.

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, le prince et la princesse de Condé, d'Andelot et plusieurs autres parmi les grands, accourant à ces assemblées, en accroissent l'importance. Aussi, les adversaires alarmés, vont en hâte trouver le Roi en son camp d'Amiens, lui exposent les

choses sous le plus sinistre jour, et obtiennent l'interdiction de ces réunions.

Survient alors l'affaire de d'Andelot.

D'Andelot, frère de Coligny, loin de cacher ses sentiments nouveaux, se sent tenu à la propagande. Au commencement d'avril, allant dans ses terres de Bretagne, il requiert l'Église de Paris de lui donner un pasteur comme chapelain, et celle-ci désigne à cet effet Gaspard Carmel, venu de Neuchâtel en France.

D'Andelot part, et, tout le long de la route, fait prêcher publiquement l'Évangile dans les villes de la Loire, également en sa maison de Bresche « huis ouverts », et, le jour de Pâques, distribuer publiquement la cène en sa maison de Lourmais. Il envoie en outre Carmel prêcher ouvertement au Croisic et au bourg de Bats, ce qui provoque des démêlés avec l'évêque de Nantes et avec l'official.

Cette affaire fait grand bruit et arrive au Roi. Laplace affirme qu'elle y fut portée par les Guises à la suite d'un entretien avec Granvelle[1]. Quoi qu'il en soit, Henri II, très ému, craignant de désobliger le connétable, et redoutant par-

[1] *Laplace*, édit. Buchon, p. 9. — *Théodore de Bèze*, t. I, p. 166 à 177. — *De Thou*, livre 20.

dessus tout les moyens violents, ordonne au cardinal de Châtillon, frère de d'Andelot, de lui envoyer celui-ci en le disposant d'avance à la soumission.

L'entrevue a lieu au château de Monceau, près de Meaux, maison de plaisance de la Reine, en présence du Dauphin et du cardinal de Lorraine.

Rassuré par les précautions prises, le Roi aborde d'Andelot avec des témoignages d'amitié, lui fait quelques reproches, et se croyant sûr d'une dénégation, lui demande si selon l'opinion calviniste il regarde le sacrifice de la messe comme une abomination. D'Andelot, incapable de dissimuler, répond résolument par l'affirmative. Le Roi déconcerté l'exhorte pourtant à réfléchir, lui montrant le péril d'une telle opinion. Mais d'Andelot relève plus haut la tête. Ses biens, ses charges, sa vie sont au Roi ; son âme et sa conscience à Dieu.

A ces mots, le souverain, hors de lui, saisit une assiette et la lance à terre où elle se brise, après avoir blessé au passage le Dauphin placé près de son père. Puis Henri, se levant de table, ordonne au maître de sa garde-robe, le sire de la Bourdaisière, d'emmener d'Andelot et de le faire enfermer dans la prison de Meaux, d'où on le transféra peu après au château de Melun.

Sa charge de colonel de l'infanterie française était en même temps donnée à Montluc.

Le connétable, alors prisonnier des Espagnols, apprenant ces faits, obtient la permission d'aller sur parole à Beauvais s'en entretenir avec le Roi. Sa présence adoucit Henri II. Le parti catholique, n'ayant point intérêt d'ailleurs à pousser les choses à l'extrême, s'efforce de ramener le neveu du connétable. On l'entoure, on le presse ; on fait agir ses amis, son frère le cardinal, sa femme surtout, Claude de Rieux, dans un état avancé de grossesse [1]. « On le requerroit seulement de confesser devant le Roy la faulte d'avoir parlé inconsidèrement et en trop grande audace.»

Le prisonnier résiste d'abord: «J'ay nouvelle — écrit-il à l'Église de Paris — que demain doit arriver le docteur que l'on me veult envoyer. Je prye à mon Dieu qu'il me donne en la bouche de quoy respondre toujours à l'aug-

[1] Calvin raconte au marquis de Vico comment « sa femme » luy monstroit son ventre pour l'esmouvoir à compassion du fruict qu'elle portoit. *Corr. franç.*, t. II, p. 12. — L'enfant née durant la captivité de d'Andelot, une fille, fut baptisée dans l'Église réformée de Paris. Quelques mois après, le frère du prisonnier, le cardinal Odet de Châtillon, accepta publiquement la Réforme.

mentation de sa gloire... Quant aux choses de l'esprit et de la conscience, j'en rendray compte le moins mal qu'il me sera possible à Celuy qui seul en peut disposer.»

Et au Roi :

«Si j'ay faict quelque chose qui vous desplaise, Sire, je vous supplye en toute humilité me pardonner et croire que, les cas de l'obeyssance que je dois à Dieu et de la conscience excepté, vous ne me commanderez jamais chose en quoy promptement et fidèlement je n'expose mon bien, mon corps et ma vie. Et ce que je vous demande, Sire (le pardon), n'est poinct pour crainte de la mort... mais la perplexité où je suis de vous vouloir satisfaire et rendre le service que je vous dois et de ne pouvoir le faire en la seureté de ma conscience, me travaille et serre le cœur tellement que pour m'en délivrer j'ay esté contrainct de vous faire ceste très humble requeste[1].»

D'Andelot finit pourtant par céder, au moins à demi. Un docteur de l'Université, nommé Rugé, confesseur du Roi, «homme stylé à la courtisane et à la sorbonique», le manie si adroitement dans un entretien secret, qu'à la suite,

[1] Lett. citées dans la *Corr. franç.*, t. II, p. 203.

le 15 juillet 1558, il se décide à écrire au Roi une lettre de soumission vague, le supposant satisfait par le rapport de Rugé. « Je feroys congnoistre à vostre Majesté — dit-il en terminant — que je luy obéyiroy comme Dieu me le commande et comme le devoir de bien humble et très obligé serviteur le requiert[1]. »

Il consent enfin à entendre la messe dans sa prison. Tout paraît donc sauvé ; on le relâche, et quelques mois après le connétable le mène au Roi, qui le reçoit très bien, lui rend toutes ses charges, lui en promet d'autres.

Cette réconciliation accomplie sur une équivoque ne pouvait satisfaire ni l'un ni l'autre des deux partis. Calvin en fait à d'Andelot les reproches les plus amers et d'Andelot est le premier à se sentir coupable. « Il reconnut depuis — nous dit Théodore de Bèze — avoir accompli cet acte par grande infirmité qu'il a toujours condamné jusques à la mort et amendé par tous les effets qu'il est possible de désirer. Mais cela ne laissa pas d'estre tourné pour lors un grand scandale[2]. »

[1] Manuscrit de la biblioth. de Genève.

[2] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 168 à 170. — Lett. de Macard à Calvin. *Corr. latine*, LL 184 et 192, 241 à 258. — *Lett. franç. de Calvin*, t. II, p. 206 à 220. — *Corr. franç.*, t. II, p. 219 et suivantes.

Les catholiques, d'autre part, ne pouvant croire au sincère retour de d'Andelot, s'indignent des faveurs dont le comble le Roi. Le Pape Paul IV s'en explique très haut avec l'évêque d'Angoulême Babou, alors présent à Rome. Celui-ci en avertit le connétable. Nous avons sa lettre.

Monseigneur,

« J'ay pryé mon frère de mettre la présente en « vostre main et vous pryer de la lire à part s'il « vous plaist, afin que vous, Monseigneur, enten- « diez que dernièrement le Pape me manda d'aller « par devers luy ; et c'estoit pour me dire qu'il « s'ébaïssoit grandement comme sa majesté ne « faisoit aultre compte de punir les hérétiques de « son royaulme et que l'impunité de Monsieur « d'Andelot donnoit une très mauvaise réputation « à sa dite Majesté devant laquelle il avoit con- « fessé d'estre sacrementaire et que si on l'eust « mené droict au feu comme il le méritoit, oultre « ce que l'on eust faict chose très agréable à « nostre Seigneur, le Royaulme de France fust « demouré longtemps nect d'hérésie. Monsieur le « cardinal de Lorraine, lequel sa Saincteté a faict « son inquisiteur, ne se sauroit excuser qu'il n'aict « grandement failly ayant laissé perdre une si

«belle occasion d'exemple salutaire qui luy pou-
«voit porter tant d'honneur et de réputation; il
«montre bien que luy-mesme favorise les héré-
«tiques, d'aultant que lorsque ce scandale advint
«il estoit seul auprès du Roy sans que personne
«luy pust résister ny l'empescher d'user de la
«puyssance que sa dite Saincteté lui a donnée...

«Il voulait que j'avertisse le Roy de sa part en
«chiffre de ma main sans que nul vist la lettre...
«— continue Babou — Le bonhomme s'imagine
«que le Roy déchiffre luy-mesme ses lettres et
«il revenoit toujours sur Monsieur d'Andelot à
«qui je vous advise, Monseigneur, qu'il feroit un
«mauvais parti s'il le tenoit... me disant que
«c'estoit un abus de penser que ung hérétique
«revint jamais, que c'estoit simulation et qu'à ce
«mal il ne falloit que le feu[1]...»

Déjà en 1556, quand les lettres patentes de Henri II au Parlement de Turin menaçaient les Vaudois du Piémont du même sort que ceux du Dauphiné, Calvin, intervenant auprès des cantons suisses et des princes allemands, avait obtenu que des ambassadeurs fussent par eux

[1] *Clairembault* 340, fol. 8073, tiré de Béthunes, v. 21, p. 44. — L'original a disparu de la collection, mais on le trouve indiqué dans la table de Béthunes. Nous croyons cette lettre inédite.

envoyés au Roi pour essayer de l'adoucir, sans succès d'ailleurs. Après la catastrophe de la rue Saint-Jacques, il revient à la charge par l'intermédiaire de Théodore de Bèze, Farel, Budé, Carmel. Les cantons suisses, à leur requête, ayant renouvelé une tentative encore une fois infructueuse, les envoyés se rendent alors en Allemagne, à Worms, où sont réunis en colloque les principaux théologiens réformés, entre autres Melanchton, et requièrent d'eux une introduction auprès des princes.

Ceux-ci consentent; seulement, ils réclament une profession de foi qui témoigne de la conformité religieuse entre les réformés des deux pays. Les envoyés ne peuvent offrir que le catéchisme de Calvin, et Melanchton le trouvant insuffisant, ils signent une attestation où, au nom de leurs frères persécutés, ils se déclarent satisfaits de la confession d'Augsbourg en réservant seulement l'article de la cène.

Sur ce, ils reçoivent des lettres pour les princes, se présentent à eux et en obtiennent toutes sortes de promesses, d'ailleurs sans effet, ceux-ci étant découragés par l'échec des Suisses.

Ces tentatives avortées ayant toutefois mis en évidence la nécessité d'une confession de foi, l'Église de Paris en dresse une, probable-

ment rédigée par Calvin, entre novembre 1557 et mars 1558. Armés de cette pièce, les envoyés retournent cette même année vers les princes allemands réunis à Francfort pour l'élection de l'Empereur Ferdinand, et leur adressent une nouvelle requête. Ceux-ci y accèdent, écrivent aussitôt des lettres pressantes au Roi de France et les font porter par une ambassade spéciale avec la confession de foi. Henri II reçoit très bien l'ambassade, sans rien promettre d'ailleurs. Le mariage du Dauphin et de Marie Stuart venait de confirmer le pouvoir des Guises, et avant le départ des Allemands les supplices recommençaient.

L'année suivante, le 3 avril, se signe la paix de Cateau-Cambresis, en vue, comme on sait, d'écraser l'hérésie. Deux grands mariages en sont la suite. Celui de la sœur du Roi, Marguerite, avec le duc de Savoie, et celui de sa fille aînée, Élisabeth, avec le Roi d'Espagne, le fanatique Philippe II. Des fêtes magnifiques, jeux, réjouissances se préparent à Paris pour célébrer ces événements.

C'est dans ces circonstances que les Églises persécutées décident de se lier entre elles par un synode national selon le principe de l'*Institution*. Calvin les y poussait depuis longtemps,

mais très malade alors, il ne peut diriger le mouvement[1].

Les deux pasteurs de Paris, Chandieu et Morel, prennent donc l'affaire en main, à la suite d'une longue correspondance où les églises s'accordent d'avance sur les points de dogme. Les élections se font rapidement, et le 25 mai 1559, le synode se réunit à Paris même, non en raison d'aucune suprématie de cette ville, mais parce qu'il est plus aisé d'y passer inaperçu.

Toutes les églises dressées, au nombre d'environ cinquante, avaient nommé des députés; les plus pauvres, en Normandie et Bretagne surtout, se réunissant plusieurs ensemble pour en déléguer un seul. L'assemblée a lieu au Faubourg Saint-Germain, on ne sait au juste l'endroit. La plupart des députés étant descendus chez le *Vicomte*, rue des Marais, et dans l'hôtel garni de Pierre des Avenelles, très fréquenté par les religionnaires, on suppose que ce fut dans une de ces deux maisons.

[1] Nous le voyons par une lettre du pasteur Morel, qui se plaint de ne pas recevoir de conseils de lui. Calvin répond en annonçant que Nicolas des Gallars va se rendre à Paris pour les assister. Lui-même ne peut, dans son état physique, que prier Dieu pour le succès. *Corr. latine de Calvin*, t. VIII.

Qu'on se représente la ville partagée entre les préparatifs des mariages royaux et les bûchers et gibets dressés dans toutes les rues, pour faire honneur aux Espagnols! Des troupes sont disposées afin de maintenir l'ordre. Des seigneurs et princes chevauchent en grand apparat, déployant leur cortège. Des crieurs publics annoncent tour à tour les réjouissances et les exécutions. La population sur pied s'agite confuse entre la curiosité des cérémonies et celle des supplices.

Quel jour pour l'assemblée de ces chrétiens hors la loi! Eux pourtant, fidèles, arrivent. Le temps presse, l'émoi est grand. Aussi fera-t-on trêve aux disputes théologiques. La confession de Paris est adoptée d'emblée. On décide ensuite quelques points de faits pour la conduite des fidèles.

Chose à remarquer. Les principes de la Réforme commencent ici à se dégager des traditions théocratiques. La distinction entre la vie religieuse et la vie civile apparaît vaguement.

Les époux réformés peuvent-ils faire publier leur ban à l'église catholique? Oui, parce que l'acte est purement civil; mais ils ne doivent pas demander de dispenses.

Les enfants peuvent-ils être inscrits sur les registres de la paroisse ? Oui, pour obéir à l'ordonnance de police ; mais ils ne doivent pas être baptisés.

On doit payer les dîmes exclusivement par soumission pour le Roi.

Dans les causes civiles qui relèvent des ecclésiastiques, on peut s'adresser à eux comme Seigneurs ; mais non comme autorité religieuse, etc., etc.

La grande question soulevée à Genève par Castellion, le droit de frapper l'hérétique pour ses opinions, non pas seulement comme perturbateur, occupe aussi le synode. On commence à distinguer l'action du magistrat qui protège la société de celle de l'inquisiteur qui venge Dieu. Le problème toutefois est résolu dans le sens de la tyrannie par l'article 39 de la profession de foi.

L'organisation ecclésiastique est tout entière celle de Calvin :

Indépendance absolue des églises particulières nommant chacune leurs ministres, anciens et diacres, et égalité entre elles.

Les députés des églises voisines se réuniront en colloques ; ceux des églises d'une même province en synodes provinciaux ; et ceux de toutes les églises en un synode national.

Au bout de quatre jours, le 28 mai, l'assemblée est close. Les députés de Paris célèbrent entre eux la cène et se séparent[1].

L'œuvre religieuse et ecclésiastique de Calvin est accomplie, non toutefois dans ses données ambitieuses. La nouvelle Église, loin de dominer les pouvoirs publics, persécutée par eux au contraire, demeurera paralysée dans son principe de tyrannie, réduite politiquement à l'état d'association individuelle. Ainsi, au lieu de la vaste et despotique théocratie, exposée si magnifiquement dans l'*Institution*, le réformateur aura fondé une collection de petites républiques religieuses très absolues dans leur gouvernement intérieur, mais indépendantes entre elles et libres par l'adhésion volontaire de ceux qui les constituent.

[1] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 198. — *Corr. lat. de Calvin*, t. VIII. — *Commentaire de Laplace*, édit. Buchon, p. 14.

CHAPITRE XIV

CARACTÈRE PACIFIQUE DE LA RÉFORME AVANT 1560

Nous avons vu les premières communautés réformées se former spontanément, dans les classes les plus humbles, du besoin de sympathie et d'aide mutuelle dans un milieu hostile et persécuteur. Ce sont des familles d'esprit et de foi dont les membres se groupent pour prier ensemble, s'encourager, se sauvegarder. L'enthousiasme religieux, l'austérité des mœurs, le travail et le péril commun, y maintiennent l'esprit fraternel. Les divisions sont rares au début surtout, et d'ailleurs fortement réprouvées : « Si entre nous surgit quelques procès, — dit Palissy, — des tiers nous accordent. Si quelques querelles ont laissé des sentiments d'acrimonie, aux approches de Pâques, chacun renouvelant le sacrifice de soi-même en souvenir du grand sacrifice qui nous assure le salut, la réconciliation est universelle. »

Pas de plaisirs mondains portant aux passions sensuelles, mais des récréations pour la jeunesse qui ont toujours un caractère religieux. « Vous eussyez vu en ces jours es dimanche les compagnons de mestiers se pourmener par les prairies, bocages et aultres lieux plaisants, chanter par troupes pseaumes, cantiques et chansons spirituelles, lisant et s'instruisant les uns les aultres. Vous eussyez aussy vu les filles et vierges assises par troupes es jardins et aultres lieux, qui en cas pareil se délectoient à chanter toutes choses sainctes. »

La vie de famille est par-dessus tout recommandée. Des hôtelleries existent, mais seulement pour les célibataires et on y interdit le jeu. La probité est telle qu'en cas de dissidence entre réformés et catholiques, ceux-ci s'adressent aux pasteurs, sûrs par leur moyen d'obtenir justice. On cite même un procureur greffier au criminel qui pria l'un d'eux d'intervenir en sa faveur quelques jours avant de lui intenter un procès d'hérésie. « Ces hommes — nous dit encore en raillerie Florimond de Rœmond — ne respiraient que saincteté; le nom du Seigneur et du Christ estoit à tout propos dans leur bouche. Ils se déclaroient ennemis du luxe, des débauches publiques et folâtreries du monde trop en vogue parmi les

catholiques. En leurs assemblées et festins, au lieu des danses et hautbois, c'estoit lecture des bibles qu'on mestoient sur table et chants spirituels, surtout des psaumes quand ils furent rimés. Les femmes à leur port et habits modestes paroissoient en public comme des Ève dolantes, des Magdeleines repenties, ainsi que Tertulien disoit de celles de son temps. Les hommes bien mortifiés sembloient estre frappés du Saint-Esprit. C'estoit autant de Saint-Jean preschant au désert... de sorte que la chrestienté sembloit revenue en eux à sa première inocence, et que ceste saincte Réforme eust ramené le siècle d'or. » Florimond de Rœmond en tire d'ailleurs cette singulière conséquence : d'abord « que l'hérétique de bonne vie est de beaucoup le plus dangereux », puis « que le diable a voulu avoir de tous temps ses martyrs », et qu'à cette fin il fait écouler dans l'âme de ceux qu'il tire de « l'Eglise quelque espèce de magnanimité[1] ».

La propagande est un besoin impérieux pour ceux qui croient posséder la vérité absolue, et dans une église où le ministère n'est point sacerdotal, elle s'impose à tous les croyants. Parmi les classes du travail d'ailleurs, les rap-

[1] *Florimond de Rœmond*, p. 866-867.

ports constants et familiers de la vie quotidienne en amènent naturellement l'occasion, et les luttes d'une existence précaire, les tristesses du dénuement et de la solitude y rendent très accessible.

Or, durant les règnes agités de François Ier et de Henri II, le peuple souffre partout. Accablé par les impôts qui se multiplient, les guerres qui se succèdent, ruiné, décimé par ses maîtres, abandonné de ses pasteurs, il cherche instinctivement autour de lui une pitié, un aide. En outre, la nouveauté l'attire. Qu'est-ce que cet évangile de salut, ce pardon, ces promesses de bonheur et de paix? La doctrine sans doute restera lettre close pour ces gens de peu; mais la parole tendre et grave, l'accent chrétien renouvelé qui va les chercher au plus profond d'eux-mêmes les remue singulièrement. Aussi comme ils écoutent! Quoi! ils seraient autre chose qu'un atome incessamment broyé par la nécessité implacable? Êtres immortels d'une valeur infinie, ils auraient au ciel un père qui les a aimés jusqu'à la mort et leur prépare dans ses demeures des joies et des compensations sans fin? Cette bonne nouvelle déjà les ranime. Et ceux qui la leur apportent sont des frères et des sœurs, toute une famille spirituelle qui s'offre

d'avance à eux ! Mille dangers, il est vrai, les menacent dans cette voie nouvelle. Mais leur vie misérable a-t-elle tant de prix ? Et n'est-ce pas déjà un privilège de souffrir et mourir pour quelque chose de grand ? L'horizon s'étend, la pensée s'élève. L'intensité de la foi et de l'amour, le tragique même de la persécution donnent à l'existence une portée plus haute, une saveur inconnue. Aussi leurs rangs s'ouvrent partout à la nouvelle doctrine.

Une des figures les plus caractéristiques de la Réforme en ce temps là, est celle du porte-livres.

Colporteur ambulant de l'Écriture et des traités religieux, le porte-livres parcourt le pays en dérobant la parole sacrée sous une marchandise vulgaire. Inculte le plus souvent, mais possédé de la foi qui transporte les montagnes, doué de l'imagination aventureuse que le péril attire et de la vaillance qui le fait braver, c'est à sa façon un poète. Voyez-le partir au matin, alerte et joyeux, en chantant des psaumes ! Sa demeure n'est point sur la terre où il vit errant, mais par-delà, dans les hauteurs. Aussi marche-t-il d'un pas léger sous le mystérieux fardeau, comme soulevé de terre par le surnaturel.

Evitant les chemins battus pour dépister la

surveillance, il s'enfonce dans les sentiers sinueux à travers la campagne, le sillon du champ, la bordure du pré, la berge de la rivière. Pour lui, ni isolement, ni crainte. Les yeux toujours levés, Dieu lui apparaît à travers les choses, remplissant l'espace, peuplant la solitude, grandissant tous les aspects de la nature. Il lui apparaît dans les couleurs, les lignes, les contours lointains de l'horizon, dans la tempête et la brise, les rumeurs du soir et les chants du matin. Ce Dieu, qui enveloppe et soutient la nature entière, a fait de lui, homme, sa créature de choix, l'enfant de son sacrifice et de son amour, lui demandant seulement en échange de se donner tout entier. Sous quelle forme en même temps grandiose et familière ce Dieu l'interpelle dans l'Écriture ! Avec quel mélange d'autorité et de tendresse il lui adresse des reproches, lui enjoint des commandements, lui fait des promesses ! Quelle alliance ils ont contractée ! Aussi s'abandonne-t-il, du fond de l'âme, sans réserve ni retour. Les pensées sombres et silencieuses, les aspirations secrètes, les passions honteuses d'elles-mêmes : orgueil froissé, convoitises inassouvies, espérances déçues, envies, colère, contradictions de la nature, luttes intérieures, toutes ces choses

inavouées et troublantes qu'on ne murmure pas à l'oreille de son meilleur ami, il les met éperdu aux pieds du père qui le relève pardonné et sauvé.

Dans l'attente de l'éternel, les choses d'un jour paraissent aisées. Le pèlerin marche donc infatigable et paisible, sachant que pas un cheveu de sa tête ne tombera sans la souveraine permission. Il marche, mais Dieu le mène. Et si c'est au bûcher, soit; il y montera joyeux pour son service.

Cette assurance et ce renoncement donnent au porte-livres une allure sereine et aisée qui tempère la solennité de ses pensées intérieures et rend sa parole communicative. Quand, après une longue journée, il prend gîte dans une ferme isolée, une grange, une écurie, quelque pauvre auberge, parfois, dans des centres plus populeux, une maison du village, du faubourg, il entre vite en rapports avec ses humbles hôtes. En dégrafant la balle qui pèse à ses épaules, en en tirant un à un les objets, il mêle aux propos familiers quelques paroles mystérieuses qui excitent la curiosité. Les plus avisés le questionnent, l'entretien s'engage. Peu à peu, le livre défendu vient au jour. Il en explique le sens timidement d'abord, s'efforçant de le faire accepter; puis il

s'enhardit voyant qu'on l'écoute, et cherche les points de contact avec ses auditeurs pour continuer l'entretien. L'échange s'établit vite et le plus souvent, quand le porte-livres se retire, c'est un ami inconnu qu'on regrette déjà. Reviendra-t-il jamais ? Mystère. Du moins laisse-t-il derrière lui quelque chose de grand : la parole divine. Lisez, et priez...

« Ces hommes — nous dit encore Florimond de Rœmond — s'escartoient partout pour débiter bibles, catéchismes, boucliers, marmites, et aultres tels livres, surtout les psaumes quand ils furent rimés... Pour avoir plus facile accès es villes et champs et dans les maisons de la noblesse, ils se faisoient colporteurs d'affiquets pour les dames, cachant au fond de leur balle ces petits livrets dont ils faisoient présent aux filles à la desrobée comme d'une chose qu'ils tenoient bien rare, pour en donner le goust meilleur... » Deux d'entre eux avoient été surnommés par le peuple le *Bonhomme* et le *Ramasseur*, l'un pour sa débonnaireté, l'autre comme voulant entreprendre de ramasser les brebis perdues du Seigneur. « Celuy-ci trottant, furetant partout, portant la nouvelle de la vérité... ne laissa coin du Poitou, Xainxtonge et Angoumois, où il ne sondast le gué pour

scavoir s'il pourroit faire prise... Partout ils battent l'estrade, desployant les faux estendards des escriptures sainctes pour grossir leurs troupes, desbauchant les moynes et moynesses, déniaisant quelqu'un, c'est à dire le despouillant de l'ancienne piété et simplicité catholique. »

Parmi les porte-livres, quelques-uns s'aventurent dans les villes universitaires, ceux-ci plus cultivés d'ordinaire, capables d'entrer en rapport avec les étudiants, de parler théologie. Des esprits jeunes d'ailleurs, curieux d'idées, hardis, voire même frondeurs, présentent un terrain fécond pour ces missionnaires. Les universités, au XVIe siècle, sont des refuges précieux pour l'hérésie et l'incrédulité. Grâce à leurs privilèges, à l'esprit de corps des professeurs, à la fraternité des élèves, la répression ne s'y hasarde guère. En province, l'université n'est pas, comme à Paris, sous l'œil de la Sorbonne. On y jouit d'une indépendance relative. Certains d'entre eux — prétend Florimond de Rœmond — prennent des places de régent, « afin de faire les ministres sous la robe du magister. Ce fut le Bonhomme qui fit couler en la ville d'Agen, lieu de ma naissance, un régent nommé Sarazin, le premier porteur du calvinisme en ce pays-là. Celuy-ci fut bientôt secondé d'un autre, Vindocin, bruslé en la même ville... Par

l'entremise de tels gens, en peu de temps la France fut peuplée de Nouveaux Testaments à la française, et la saincte Parole prostituée à toutes sortes de gens. Toutefois, ces postillons et courtiers de si mauvaise marchandise devinrent bien souvent la proie des flammes où on les jetait[1]. »

Les publications religieuses, multipliées dès cette époque par l'imprimerie, jouent un grand rôle dans les conversions et elles ont aussi leur curieuse histoire.

Le latin a été jusqu'au XVIe siècle la langue de toutes les choses de l'esprit. François Ier et sa sœur commencent à faire du français la langue de la poésie, des lettres, du droit. Les réformateurs en font la langue de la religion. Négligeant les savants pour le grand public, ils créent ainsi tout un nouveau genre de littérature, produite et répandue en secret.

« La cour — nous dit un arrêt du parlement du 1er juillet 1542, signé du président Lizet, — ayant été dûment advertie qu'on imprime secrètement et occultement des livres erronés, blasphèmes et hérétiques... lesquels sont aussi occultement vendus et distribués à plusieurs

[1] *Florimond de Rœmond. Hist. des Hérésies*, p. 851, 865, 874, 894.

personnaiges... et d'autres semblables contenant la même peste, imprimés en Allemagne ou à Lyon et qu'on apporte à Paris, défend d'imprimer aucun livre grand ou petit, latin ou français, ailleurs qu'es maisons et lieux accoutumés et sous un maistre responsable dont il porte la marque. »

Moins de deux ans après, le 14 février 1544, un autre arrêt condamne l'*Institution chrétienne* et quatorze ouvrages imprimés par Dolet à être « bruslez au parvis Nostre-Dame... au son de la grosse cloche d'ycelle Eglise ». Le 2 mars, c'est une autre liste de soixante-cinq ouvrages non complète encore, le catalogue ne devant être achevé que le 13 août. Les titres sont significatifs : les *Gestes du Roy*, le *Chevalier Chrestin*, la *Fontaine de vye*, les *Heures de la compaignie des pénitents*, etc. L'arrêt mentionne aussi des livres d'instruction élémentaire [1]. Dans le catéchisme français de Calvin, réimprimé à Genève, nous trouvons également une liste de traités publiés par De Vingle : les *Chansons nouvelles*, le *Livre des marchands*, les *Grands*

[1] Ces deux arrêts sont cités dans le *Bulletin de la Société du protest. franç.*, 15 janvier 1884 et 15 janvier 1885, avec des notes explicatives très intéressantes du savant bibliothécaire M. *Weiss*.

pardons, etc. [1], traités malheureusement presque tous disparus. Nous en recommanderons un toutefois, très curieux et resté intact : la *Vérité cachée*, dialogue à six personnages : *Vérité*, *Ministre*, *Peuple*, *Aucun*, *Avarice*, *Simonie* [2].

Ces traités, écrits le plus souvent par quelque fugitif au hasard du chemin et du refuge, mêlés de patois, d'expressions locales, ont une vive saveur de terroir. S'ils manquent d'art, ils reflètent la vie, portent la marque de l'heure et du jour. Que de difficultés pour arriver à la publication ! Les minces collectes d'un troupeau toujours pauvre n'y pouvant suffire, le dévouement multiplie les ressources. L'ouvrier travaille gratuitement, le commerçant donne les matériaux ; celui-ci abrite la presse clandestine marchant toujours la nuit ; ceux-là enlèvent les marchandises avant le jour ; tous la distribuent.

L'enseignement de la lecture fait partie du culte dans une religion fondée sur un livre. Partout où s'établit la Réforme, l'école s'élève à côté du temple, et chacun contribue à l'enseignement. « Qui n'adorerait Luther, — s'écrie Michelet, — en le voyant au moment le plus péril-

[1] *Catéchisme français*, avec notice par *Albert Rilliet* et *Théophile Dufour*, Genève 1878.

[2] *Bibl. du prot. fr.*, Recueil Valette.

leux de sa vie, le plus tiraillé, le plus occupé, parmi ses disputes, ses lettres, ses prédications, ses leçons de théologie, entre un monde qui s'écroule et un monde qui commence, enseigner le soir aux petits enfants[1]. »

Le régent va donc secrètement de village en village, de maison en maison, distribuer l'enseignement. Adultes et vieillards, avides de connaître par eux-mêmes la Parole sacrée, accourent volontairement avec les plus petits se ranger sous sa discipline. On se partage par groupe, et les auxiliaires de bonne volonté ne font pas défaut[2].

Le culte est des plus simples : la prière, la prédication, la lecture de la Bible, les chants religieux. On évite même la distribution de la Cène. Cette cérémonie, en effet, spécialement interdite par la Sorbonne, implique une révolte de fait qui, en cas de surprise, dispense de toute

[1] *Histoire de France*, t. X, p. 332. Michelet, avec sa merveilleuse intuition de l'histoire, est entré dans l'esprit de la Réforme avec une pénétration et une profondeur que nous ne trouvons nulle part au même degré.

[2] L'association des laïques à toutes les œuvres du ministère est une des caractéristiques de la Réforme. L'école du dimanche, où des jeunes gens et des jeunes filles de toutes les classes expliquent dans le temple la Bible aux enfants, en témoigne encore aujourd'hui.

enquête pour envoyer à la mort[1]; tandis que les autres pratiques, également en usage chez les catholiques, donnent lieu à des procès qui laissent toujours place à quelque échappatoire.

Les réunions religieuses sans cesse menacées n'ont pas de lieux fixes. Tantôt on choisit quelque endroit retiré dans la campagne, un bouquet de bois épais, une grotte rocheuse, le lit desséché d'un torrent, le sommet d'une montagne; tantôt, dans la ville, un galetas, un hangar, une chambre haute, toujours de préférence une maison à plusieurs issues pour faciliter la fuite. On change aussi fréquemment de lieu, et, crainte d'indiscrétion involontaire, les fidèles sont prévenus très peu de temps à l'avance par des hommes appelés *avertisseurs*.

Les rapports sont nombreux, entre les églises, par lettres et au moyen de voyages incessants, tant le besoin du rapprochement est impérieux dans les cœurs. Un monde à part subsiste pour les persécutés, dont ils ont besoin de s'entre-

[1] A Meaux, une réunion ayant été surprise dans laquelle on distribuait la Cène, le 8 septembre 1546, les malheureux furent arrêtés, enchaînés, transportés à Paris sur des chariots. Le 4 octobre suivant l'arrêt de condamnation était rendu, et le 7 la torture et le bûcher au grand marché de Meaux. *Théodore de Bèze*, p. 67 à 69.

tenir ensemble. Qui du dehors les comprendrait ? D'une croyance à l'autre, « l'homme est un loup pour l'homme ». L'unité seule dans la foi rapproche et lie. Aussi se recherche-t-on à distance et les visiteurs sont reçus comme des frères. Tant de choses à échanger sur des sujets si chers, tant de sentiments à mettre en commun ! Et comme on saisit tout à demi-mot, comme on se comprend, on se devine ! Un geste, un regard, un serrement de main suffisent à fondre les âmes...

Quand la persécution sévit, la sympathie déjà débordante redouble encore.

La persécution, c'est le grand drame. Chacun s'y sentant engagé en suit de loin, palpitant, les péripéties. Les défaillances, rares d'ailleurs, désolent, humilient les frères ; la constance au contraire les relève et les affermit. Les détails du martyre, religieusement recueillis, passent de bouche en bouche et portent à la vaillance.

A Orléans, un samedi de septembre, la veuve, Anne Audebert, amenée en la place du Martroy et voyant le bourreau l'enlacer d'une corde, s'écrie tout haut : « Mon Dieu, la belle ceinture que mon espoux me baille. Je fus fiancée à mes premières noces un samedi, et ce samedi je m'en vais être mariée en secondes à mon espoux

Jésus-Christ.» Thomas de Saint Paul à Soissons est plongé dans les flammes et retiré à plusieurs reprises. Le bourreau lui demandant chaque fois s'il veut abjurer, il répond seulement : «Puisque je suis en train d'aller à Dieu remettez-moy donc et me layssez aller». Cinq jeunes étudiants revenant de l'université de Lausanne, arrêtés à Lyon et emprisonnés, il arrive, par grâce singulière, que leurs cellules, ouvertes à tout venant, sont converties «en pareil nombre de chaires où résonne la Parole de Dieu». Nicolas Nail, à Paris, après avoir subi la question, est attaché au bûcher, un bâillon dans la bouche. Les flammes ayant détruit les cordes du bâillon, le martyr, tout d'un coup, devant la foule étonnée, invoque à haute voix le nom du Seigneur. Jérôme Casebonne du Béarn, à qui on offre des moyens de fuite, ne veut s'échapper afin d'avoir l'occasion de rendre à Dieu un plus éclatant témoignage. Les magistrats de Dijon, émus d'une pitié singulière pour deux hérétiques, les condamnent seulement aux verges, et après les premiers coups, les font libérer et couvrir d'un manteau. Leurs livres confisqués leur sont rendus secrètement.

A Paris, un témoin interpellant une jeune fille,

Marguerite Baudoin : « Eh doncques Marguerite, — lui dit-il cruellement, — je déposeroy demain contre vous devant le procureur du Roy. » Et elle de répondre : « Eh bien aussy déposeray-je quelque jour contre vous devant le juge des juges. » Instantanément frappé, le témoin va se mettre au lit et le lendemain on l'enterre.

Le jeune Guerin, prisonnier de la rue Saint-Jacques, conduit, le jour du martyre, un de ses compagnons à la fenêtre, et lui montrant ému la beauté du ciel : « Que sera-ce — s'écrie-t-il — quand nous serons enlevés par-dessus toutes ces choses pour estre avec le Seigneur[1]. »

Ces traits et bien d'autres, d'abord racontés, puis imprimés ou écrits sur des feuilles volantes, franchissant l'espace comme portés par le vent, arrivent dans les lieux les plus lointains, pénètrent dans les plus secrets : les prétoires, les prisons, les cachots, les basses fosses. On les apprend par cœur, on se les répète les uns aux autres comme les lettres et les sermons de Calvin ; c'est le viatique sacré du martyr.

Chose plus étrange encore, ces prisonniers si étroitement resserrés trouvent eux-mêmes le moyen d'écrire, de rendre à leurs frères sym-

[1] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 101 et suivantes.

pathie pour sympathie, exhortation pour exhortation, courage pour courage.

La suscription seule de leurs lettres est éloquente : « Aux frères que nous n'osons nommer crainte qu'ils n'en souffrent détriment. » Et des pensées comme celle-ci : « Ne délaissez point vos assemblées pour choses que vous oyez ou voyez, car le Seigneur vous gardera et fera croître son église de plus en plus... Ayez mémoire des martyrs qui seront demain mis à mort. Le sang ne sera pas répandu en vain. Croyez cela et vous y assurez... Adieu, mes frères, jusqu'à ce que vous veniez où nous allons [1]. »

Le chant à la fois religieux et populaire est encore un des caractères de la Réforme, non par la perfection de l'art, mais par la beauté et la force de l'expression. L'âme concentrée par le sentiment intérieur s'y épanouit tout entière.

Marot, le premier, sous l'inspiration de la Reine de Navarre, traduisit les psaumes en vers français. On commença dès-lors à les chanter à la cour en y adaptant des airs connus. Catherine de Médicis, qui avait une belle voix, s'y faisait remarquer. Mode passagère d'ailleurs, qui

[1] Lettres de Martin Ogier à l'Église de Lille. *Hist. des Martyrs*, p. 388.

disparait et revient selon les fluctuations de la politique. Marot exilé continue, à Genève, sa traduction, achevée plus tard par Théodore de Bèze. En 1543, les psaumes sont mis en musique par Guillaume Lefranc, selon cette règle de Calvin, « qu'en l'Église le chant ne doit estre volage mais avoir poids et majesté ». Ils font dès-lors partie du culte. « Au commencement — nous dit Florimond de Rœmond — chacun chantoit les psaumes comme chanson spirituelle, mesmes les catholiques ne pensoient pas faire mal, car ce n'estoit pas encore le formulaire de la religion calviniste. Mais depuis, ils furent ordonnés pour estre chantés en leurs assemblées... au presche, durant demy quart d'heure et plus... Ils furent alors interdits chez les catholiques par des peines rigoureuses, de sorte que chanter des psaumes c'estoit se déclarer luthérien. »

Les paroles du psaume, mystérieuses et profondes, ses accents tantôt solennels et mélancoliques et tantôt éclatants, expriment bien les oppositions de sentiments qui, en ces temps terribles, se partagent l'âme du malheureux réformé. Qu'est-ce pour lui que la vie ? Une menace toujours pendante, qu'il trouve le matin au chevet mêlant son anxiété aux douceurs de la vie domestique,

qui le suit au dehors, en voyage, au milieu des affaires et des travaux, surtout dans les assemblées religieuses. Quand il incline la tête et ploie le genou devant son Dieu, réuni à ses frères, la mort le guette à la porte. Non pas la mort, fin naturelle et commune des hommes, venant à son heure, adoucie par la résignation, mais une torture lente, savamment mesurée par l'inimitié, au milieu des supplices. A l'angoisse d'une telle attente se mêle toutefois mystérieusement, dans les profondeurs de son âme, la joie ineffable du sacrifice suprême volontairement accompli : exaltation de la foi et de l'amour qui lui rend le ciel visible et lui en fait réaliser toutes les promesses par avance. C'est ce double cri de la mort et de la résurrection qu'exhale le chant des psaumes avec une grandeur et une poésie qui n'ont jamais été dépassées ! Les martyrs de Meaux les font retentir pendant la préparation du supplice, non comme une plainte ou une lamentation, mais comme une hymne de délivrance, et le bourreau en leur perçant la langue parvient seul à éteindre leur voix. Aussi Florimond de Rœmond s'écrie : « Le monde sage-fou qui ne juge des choses que par l'apparence extérieure, louoit cette façon de prier sans s'apercevoir que sous ce chant, ou plutost cet enchan-

tement nouveau, mille pernicieuses nouveautés se glissoient dans les âmes[1]. »

Périlleuse en effet, la mise en scène du supplice, pour le spectateur populaire ! En voyant les réformés marcher au bûcher si résignés et si vaillants, plus d'un rentre anxieux dans sa demeure, comparant en lui-même les bourreaux aux victimes.

D'un côté, une cour où s'étale, avec le fanatisme des opinions, la corruption des mœurs : la maîtresse et les favoris dépensant dans des prodigalités fastueuses les ressources du royaume; un clergé sceptique et mondain négligeant toutes ses charges ; des théologiens furibonds injuriant et maudissant sans cesse.

De l'autre, des gens inoffensifs, qui travaillent et prient, accomplissent tous les devoirs, pratiquent toutes les vertus, sans demander d'autres privilèges que celui d'adorer librement leur Dieu.

Est-il une prédication plus émouvante ?

Les passions populaires, d'ailleurs, vont aisément d'un extrême à l'autre. Les plus fanatiques se retirent souvent après l'exécution émus aux larmes et frappés au cœur. Florimond de Rœmond

[1] *Florimond de Rœmond*, p. 1033.

tient lui-même d'un bon père, homme « fort catholique et craignant Dieu », qu'ayant vu brûler dans sa jeunesse, près d'Agen, le régent Vindocin, les spectateurs restèrent « esperdus », persuadés qu'il avait été condamné à tort en l'entendant invoquer Jésus-Christ avec tant de douceur[1]. Et à Dijon, le martyr Simon Laloi, faisant une prière sur le bûcher pour la conversion de ceux qui le frappent, le bourreau se met à pleurer, et après avoir accompli son office va se joindre aux persécutés[2]. « Plusieurs s'estonnoient... voyant les simples femmelettes chercher les tourments pour faire preuve de leur foy, et allant à la mort ne crier que le Christ, le Sauveur et chanter des psaumes ; les jeunes vierges marcher plus gayment au supplice qu'elles n'eussent faict au lit nuptial ; les hommes s'esjouir voyant les terribles apprêts, oublier la mort et, brûlez et rotis, contempler du haut des bûchers, d'un courage invaincu, les coups de tenaille reçus ; porter un visage et maintien joyeux entre les crochets des bourreaux ; estre des rochers contre les ondes de la douleur ; bref, mourir en riant comme ceux qui ont

[1] *Florimond de Rœmond*, Édit. de Rouen, 1623, p. 865.
[2] *Théodore de Bèze*, t. I, p. 103 et 114.

mangé l'herbe sardinienne. Ces tristes et constants spectacles jetaient quelques troubles non seulement dans l'âme des simples, mais des plus grands ; ne se pouvant persuader la plupart que ces gens n'eussent raison de leur côté puisqu'au prix de leur vie ils la maintenaient avec tant de fermeté et de résolution. Autres en avaient compassion, marrys de les voir ainsi persécutés [1]. »

[1] *Florimond de Rœmond*, p. 864.

CHAPITRE XV

PROGRÈS RÉGULIER ET GÉNÉRAL DE LA RÉFORME

Durant la période de près de quarante ans qui précède la mort de Henri II, aucun recensement ne nous donne parmi les réformés le compte exact du nombre des conversions ni du nombre des victimes ; mais le texte même des édits persécuteurs ne nous laisse aucun doute sur les constants progrès de la Réforme [1].

[1] Les écrivains du temps ne parlent que des faits les plus saillants, sans jamais les énumérer ou les grouper de façon à fournir des éléments à la statistique. Crespin, par exemple, cite seulement six martyrs dans la persécution de 1535. Cependant le *Bourgeois de Paris*, dans son journal, et pour Paris seulement, mentionne cent-deux condamnations à mort dont vingt-sept exécutions. Quel serait le chiffre pour toute la France? Les peines moindres d'ailleurs et plus fréquemment encore appliquées, la prison, la torture, l'amende, la confiscation, le bannissement, entraînaient fréquemment la mort en détruisant la santé et les ressources.

Dès 1526, le premier tribunal d'exception constitué sous la Régente prélude à ses travaux en constatant que la nouvelle doctrine «pullule» à Paris et dans la province, particulièrement à Meaux, pénétrant jusque dans la campagne; que plusieurs membres mêmes du Parlement en sont partisans et qu'il faut à tout prix parer au danger.

Neuf ans après, François Ier reconnaît avec effroi, dans son édit de 1535, que ses partisans « ont pullulé et pullulent de plus en plus » dans le royaume et qu'on s'efforce vainement de l'arrêter[1]. Le 1er juin 1540, un nouvel édit déclare que la mauvaise doctrine ne fait que s'accroître, au point que « les séminateurs de cette infection sont induits et persuadés par plusieurs gros personnages qui secrettement les recelent, supportent et favorisent leur fausse doctrine, les aydent de leurs biens... retirent leurs sectateurs pour les instruire es dites erreurs et infections...[2] »

Et celui de Lyon, du 30 août : « Informez-nous des assemblées, conventicules, intelligences et pratiques secrettes que font et conduisent

[1] *Isambert*, t. XII, p. 231 et 402.
[2] *Isambert*, t. XII, p. 677.

journellement ceux des dites sectes pour communication de leur doctrine et séduction du peuple...[1] »

La même année, les édits du Parlement contre les livres indiquent l'existence des imprimeries clandestines et la prodigieuse quantité d'écrits réformés qui circulent dans le royaume. En 1549, les premières ordonnances de Henri II, du 19 novembre, déclarent que « l'hérésie cachée comme le feu sous la cendre s'est nourrie et continuée, et qu'une foule de personnes, les unes simples, les autres téméraires, en sont infectées... »

Le préambule de l'édit de Chateaubriant est encore plus explicite. Toutes les lois antérieures contre l'hérésie, dit-il, « n'ont pas grandement profité ; de jour en jour et d'heure en heure l'erreur va croissant ; elle est devenue comme une maladie de peste, si contagieuse qu'elle a infecté en beaucoup de bonnes villes et autres lieux la plupart des habitants, hommes et femmes de toutes qualités, et jusqu'aux petits enfants ». Et le nouvel édit du 24 juillet 1557, reconnaît qu'en dépit de ces mesures, « les dites sectes et erreurs se sont fort accrues et augmentées ainsi que les sectateurs d'ycelles ».

[1] *Isambert*, t. XII, p. 786.

Aussi, Théodore de Bèze peut-il s'écrier, dans sa joie de zélateur, que «nonobstant les assauts des adversaires, les églises croissent et augmentent à merveille[1]». Un témoignage d'une impartialité incontestable est celui de l'ambassadeur vénitien Barbaro, spectateur curieux et désintéressé des événements en France : «Au moment de la mort de Henri II, — écrit-il à sa république, — on vit bien que les mesures énergiques prises jusque-là n'avaient rien fait ; on sentit le mauvais état de la religion et les progrès de l'hérésie arrivés à tel point qu'il était difficile non seulement de détruire, mais seulement d'atténuer l'influence de celle-ci. Elle avait pénétré si avant qu'elle avait corrompu presque toute la noblesse et une grande partie du peuple français ; on apercevait un changement manifeste en plusieurs princes et seigneurs du royaume[2]. »

« Les choses sont ici au plus triste terme, — nous écrit bientôt après Jean Michiel ; — tout le mal ne paraît pas encore au dehors, car les rigueurs exercées y ont mis ordre ; il n'a éclaté jusqu'ici que parmi les personnes du peuple qui

[1] *Théodore de Bèze. Hist. ecclésiast.*, t. I, p. 101.
[2] *Ambass. vénit.*, t. II, p. 55.

n'ont presque rien à perdre hors la vie. Ceux qui craignent de perdre en même temps et les biens et la vie, vont moins vite ; mais votre sérénité peut bien croire que si on excepte la dernière classe du peuple, d'une piété catholique très fervente, toutes les autres passent pour être profondément infectées. Les nobles sont surtout contaminés et notamment ceux dont l'âge ne dépasse pas quarante ans. Plusieurs d'entre eux vont toujours à la messe et observent les cérémonies catholiques ; mais ce n'est que par peur. Lorsqu'ils croient pouvoir le faire sans qu'on le sache, ils renoncent à la messe par-dessus tout et ils évitent les églises autant qu'ils peuvent... Les choses sont au plus triste terme, car il n'y a pas de province qui ne soit infectée, et il y en a où la contagion est répandue dans les campagnes, et cela presque dans les trois quarts du royaume [1]. »

« Il est à noter que pour ce temps — nous dit aussi Claude Haton, prêtre catholique fervent attaché à la maison de Henri II, — plusieurs femmes des meilleures maisons parmi les princes, même à la cour et dans la suitte du Roy, estoient ensorcelées de ceste religion luthé-

[1] *Ambass. vénit.*, t. I, p. 412 et 413.

rienne. Lesquelles dames pour assister aux assemblées se déroboient de leurs maris qui ne s'en donnoient de garde. Les unes s'accompagnoient de leur chambrière, ou aultres de leur propre fille pour oster le soupçon de leurs maris quand elles alloient aux dites assemblées secrètes, principalement de nuit ou au soir... Le nombre des hérétiques estoit si grand que sesparés des catholiques ils eussent bien monté à la quatrième partie du royaulme au moins[1]. »

[1] *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 50 et 81. — La marche géographique du protestantisme en France est de double nature. D'une part, il rayonne de Paris en descendant au sud par l'ouest; de l'autre, des frontières de la Suisse et de l'Allemagne vers le centre et le sud. En outre, sur deux points du territoire, il se trouve en contact avec d'anciens foyers : ceux des Vaudois et des Albigeois. C'est toutefois dans le centre, à Meaux, qu'en 1521 il éclate d'abord, avec le groupe de Lefebvre, et, en 1523, lors de la condamnation de Jean Leclerc. Aussitôt après, le Dauphiné s'émeut sous l'action de Farel, et le Vivarais sous l'impulsion de l'Allemagne. Mais là ce sont des éclairs, tandis que les nouvelles doctrines prennent pied dans les Universités d'Orléans, de Bourges et de Toulouse. En 1532, le Castrais et le Rouergue commencent à s'ébranler, et, de 1531 à 1533, les chaires de Carcassonne, de Bourges, de Troyes, de Lyon, de Nîmes, retentissent de la nouvelle doctrine sous le couvert catholique. Dans cette dernière année, le Poitou et la Saintonge reçoivent la visite de Calvin, qui, selon Florimond de Rœmond, célèbre la première cène des protestants français aux Crotelles, près

Ces développements suivis de la Réforme, s'organisant à l'intérieur sous les coups les

Poitiers. Théodore de Bèze mentionne en 1534 l'église de Sancerre, en 1536 celles de Mâcon et de La Rochelle, en 1537 celles de Corbigny, de Vézelay, d'Issoudun, et en 1539 celle de Baune. De 1540 à 1544, la doctrine pénètre à Issoire, à Tonneins, à Sens, dans l'Agenois et la Normandie, à Sainte-Foy, à Bordeaux.

C'est à Meaux que s'organise la première Église selon la forme calviniste, et, à la suite des persécutions acharnées qu'elle subit en 1546, « Senlis, Orléans, La Fère, furent édifiées — nous dit de Bèze — des pierres de ses ruines ». Un an après l'horrible persécution des Vaudois en Provence, qui détruisit vingt-deux bourgs ou villages et amena la mort de plus de quatre mille personnes, les conversions se multipliant, des prédications régulières s'établissent à Lyon et à Langres, et un moine prêche ouvertement la Réforme à Montdidier.

Les quinze-cents français exilés à Strasbourg réagissent pendant ce temps sur les régions de la Lorraine, de la Champagne, de la Haute Bourgogne. A la mort de François Ier, toutes les provinces du royaume, la Bretagne excepté, le Poitou et l'Auvergne faiblement encore, possèdent des noyaux réformés. Ces noyaux, attaqués sous Henri II par la persécution la plus violente, deviennent pourtant des Églises, la nouvelle doctrine se répandant un peu partout dans la campagne. A Nîmes, derrière la tour Magne, se font les assemblées du désert, et en ville de nombreuses assemblées en chambre. En 1555, Paris, s'étant constitué en Église, donne une nouvelle impulsion à la Réforme qui suit partout son exemple : Angers, Arvert, Meaux, Loudun, Poitiers d'abord, puis Troye, Orléans; toutes les villes de la Normandie, de l'Angou-

plus furieux de la persécution, ne s'expliquent que par la complicité tacite de la nation elle-même. Et en effet, si dans les grandes villes on trouve une populace pour applaudir aux autodafés, c'est la lie humaine qui encore aujourd'hui se presse autour de la guillotine. Mais on ne voit nulle part, durant cette première période, de manifestation qu'on puisse appeler *nationale* contre la nouvelle doctrine. Bien mieux, c'est parmi ceux qui devraient par état s'y montrer contraires qu'elle rencontre le plus de sympathies. Le clergé de diocèse, de paroisse, les ordres religieux populaires, partout où ils ne subissent pas le despotisme de la Sorbonne, lui ouvrent leurs rangs : « C'est une des surprises que nos textes réservent à l'historien, — nous dit M. Weiss, — que le nombre d'ecclésiastiques, docteurs en théologie, prêtres, chanoines et surtout religieux de tous ordres qui figurent

mois, de la Saintonge, de la Guyenne, y adhèrent en masse. En 1556 et 1557, l'Anjou, le Berry, le Languedoc, et enfin la Bretagne avec d'Andelot. Le Croisic est la première ville de cette province où s'établit une église.

La contagion maintenant a envahi tout le royaume, et non pas sous la forme d'un simple mouvement d'opinion, mais sous celle d'une branche religieuse distincte, déterminée et parfaitement saisissable. *L'Encyclopédie des sciences religieuses.* — *France protestante*, t. V, p. 55.

comme accusés, prisonniers, condamnés, fugitifs. »

Nous avons vu, en effet, que la Réforme trouva parmi les savants et les clercs ses premiers adhérents et ses premiers défenseurs. Le groupe de Meaux en sort tout entier, un docteur et un évêque en tête, la science et l'épiscopat. C'est au milieu d'une véritable tempête provoquée par la Sorbonne, que le confesseur du Roi, Guillaume Petit, prend en main la défense de Lefebvre, et qu'une commission royale de prélats décharge également Berquin.

Le retentissement de ces querelles pénètre dans le clergé lyonnais où le mouvement vaudois a depuis longtemps trouvé des sympathies.

En 1524, le Roi entrant en Italie, la cour reste à Lyon, groupée autour de la Régente et de sa fille. Les questions religieuses la remplissent toujours. Un membre du grand conseil, Antoine Papillon, traduit pour Marguerite le traité de Luther : *Des vœux monastiques.* A la même époque, un dominicain, Aimé Meigret, prêche en l'église Sainte-Croix tous les principes de la Réforme et particulièrement la justification par la foi. Des murmures s'élèvent. Maigret, sans en prendre souci, le 25 avril suivant, prêche à Grenoble la même doctrine. Une véritable tem-

pête éclate, en suite de quoi Jean Faciau, official de l'évêque, et le dominicain Claude Raulin, essaient d'intenter à Meigret un procès d'hérésie. Mais le parlement de Grenoble qui avait assisté en corps à la prédication, prend pour lui fait et cause et le justifie.

Meigret revient à Lyon et y fait imprimer son sermon, qu'il dédie au parlement de Grenoble dans une préface latine datée du *XI des kalendes* de décembre 1524 [1].

L'archevêque de Lyon, François de Rohan, et l'inquisiteur Valentin Lyevin, en l'absence du Roi, obtiennent alors de Duprat et de la Régente l'autorisation de faire emprisonner Meigret. Celui-ci, renvoyé ensuite devant la Sorbonne et le parlement, est transféré des cachots de l'archevêque de Lyon en ceux de l'évêque de Paris et y passe deux ans sans consentir à se rétracter, après quoi il est banni, en 1527. Le retour du Roi l'avait sauvé du bûcher, non des cruautés de la prison, dont il mourut l'année suivante [2].

En 1532, le Roi préparant la guerre contre le

[1] Le manuscrit de ce sermon a été retrouvé à la bibliothèque Sainte-Geneviève par M. Lacroix, sur les indications de M. Weiss.

[2] *Bull. de l'Histoire du Prot.*, 15 mai 1890.

grand champion du catholicisme, Charles-Quint, demande un subside à l'église de France. Le Pape, allié de l'Empereur, hésite à autoriser l'église. Elle passe outre et l'accorde de soi.

En 1533, lors du séjour au Louvre de Henri d'Albret et de Marguerite, l'évêque de Paris, le fameux Jean du Bellay, recevant des mains du Roi un nouveau factum des sorbonniens contre les prédications de Roussel, justifie celui-ci et raille ses accusateurs ; puis il accompagne Henri d'Albret près du Roi pour le prier de réprimer vigoureusement les théologiens qui troublent Paris par leurs violences. Peu après, l'évêque de Senlis lit en personne, à la Sorbonne, la lettre de François Ier demandant compte de la condamnation des œuvres de sa sœur. Le 11 décembre, le curé Étienne Lecourt est brûlé comme hérétique aux portes de Soissons, et, si nous en croyons Florimond de Rœmond, un curé de Saint-Eustache à Paris, Lecoq, professe en chaire des doctrines tellement hétérodoxes que pour éviter le même supplice il doit se rétracter publiquement.

En 1534, un autre dominicain, Alexandre Canu, converti en Suisse, groupe à Lyon dans des prédications réformées un nombreux auditoire. Promptement arrêté, condamné à mort

par la cour archiépiscopale, le Parlement de Paris auquel il en appelle confirme la sentence. L'archevêque de Lyon se rend à Paris pour le dégrader en personne devant Notre-Dame, à la suite d'une torture tellement horrible qu'une de ses jambes avait été rompue. Brûlé le même jour, place Maubert, il proclame sa foi jusque dans les flammes du bûcher.

En 1536, les évêques de Mâcon, de Lavaur, de Rodez, ambassadeurs à Rome et à Venise, prennent en main contre son mari la cause de la duchesse de Ferrare, Renée de France, persécutée pour hérésie. Deux ans après, lors de la trêve de Nice, les mêmes évêques s'efforcent, dans une correspondance diplomatique qui nous a été conservée, de détourner le Roi de l'alliance catholique du Pape et de l'Empereur et de le ramener aux protestants et aux Turcs, mettant avec force l'hypocrisie de Charles-Quint en regard de la loyauté de Soliman[1].

Le 10 septembre 1538, Louis de Rochette, prêtre inquisiteur, est brûlé sur la place de Salins à Toulouse, par décret du parlement. En Normandie, les cours d'église paraissant trop

[1] *Nég. avec le Levant*, t. I, p. 363 à 371. *Martin du Bellay.*

indulgentes, les persécuteurs s'adressent au parlement, qui, pour les satisfaire, n'admet plus de partage de voix et envoie tout au bûcher[1].

En 1540, un édit du 1er juin prétend « qu'aucuns prélats et pasteurs d'église n'estoient pas assez songneux de pourvoir à si grandes affaires concernant l'honneur de Dieu et tranquillité de l'estat de la respublique[2] ».

Le 30 août 1542, lettres patentes du Roi adressées de Lyon à tous « ses aimés et féaulx », leur enjoignant ainsi qu'aux évêques, et à ces derniers sous peine de *saisissement de leur temporel*, de procéder rigoureusement, etc. »

Dans toute la région de la Seine, à Paris et en Normandie, bouillonne l'insubordination religieuse, parmi les prêtres et les moines surtout. Au couvent des Augustins de Montoire, il y en avait quatre de poursuivis pour blasphème et crime d'hérésie[3]. A Rouen, au couvent des Augustins, on trouva jusqu'à trente-deux religieux suspects. L'hérésie d'ailleurs dans cette ville était tenue pour un crime

[1] *Isambert*, t. XII, p. 405.

[2] *Paradin. Histoire de notre temps*, édit. de Lyon 1558, p. 391.

[3] *Arch. nat.*, document n° 1 à la date du 23 juin 1547, et le registre n° 51, cité par M. Weiss. Intr. p. LXXX.

tellement infâme, qu'il n'était pas permis aux accusés de se défendre devant les juges [1]. Les sommations incessantes du parlement aux évêques de s'acquitter de « leurs devoirs », trahissent le penchant de ceux-ci vers la Réforme.

Le 13 juin, le parlement fait inspecter l'officialité de Paris ; les 13, 14 et 20, le couvent des Augustins de la même ville ; le 23, celui des Jacobins ou Dominicains, qui avaient pourtant la spécialité de fournir les meilleurs inquisiteurs [2]. Les diocèses les plus chargés étaient ceux de Chartres et d'Orléans, où les prêtres abondent. « La contagion s'étend à toutes les classes, — nous dit l'ambassadeur vénitien, — et même (chose étrange) aux ecclésiastiques, aux prêtres, aux moines, aux religieuses, aux couvents presque entiers, dont peu sont purs de cette peste, aux évêques et à beaucoup des principaux prélats [3] ».

L'affaire du curé Landry, en 1540, est

[1] Lors de l'enregistrement de l'édit de Châteaubriand, le parlement de cette ville ordonna comme chose nouvelle que les accusés d'hérésies « seraient veus et entendus par leur bouche ». Intr. p. CXVII.

[2] Ce couvent était situé au coin des rues Saint-Jacques et Soufflot, entre les rues Saint-Jacques et Victor Cousin.

[3] *Jean Michiel*, t. I, p. 412 et 413.

un des épisodes les plus curieux de ce mouvement.

Les curés de Paris se partageaient alors en deux camps. Les uns, appuyant le parti des fanatiques, dénoncent les suspects du haut de la chaire et poussent à la persécution[1]; les autres se montrent pleins de tolérance pour la nouvelle doctrine, quelques uns même commencent à la prêcher. En tête de ces derniers sont Landry, curé de Sainte-Croix en l'Ile de la cité[2], et le moine Augustin Jean Barenton, attaché à Saint-Séverin.

Landry avait été désigné par Marguerite comme aumônier de son orphelinat des *Enfants rouges*[3], choix suffisant pour en faire un suspect. Il commence par cesser de dire la messe sous prétexte qu'il ne boit pas de vin, et rem-

[1] On cite entre autres Nicolas Leclerc, curé de Saint-André des Arts, Jean Benoist des Saints-Innocents, Robert Bouchaing de Saint-Jean en Grève, Pierre Ricardi de Saint-Jacques de la Boucherie, François Picaud de Saint-Germain-l'Auxerrois, Jean Morin de Saint-Médard.

[2] La cité comprenait alors huit ou dix églises outre Notre Dame. Sainte-Croix, touchant à l'ancien Hôtel-Dieu, s'élevait sur l'emplacement actuel du nouveau.

[3] Orphelinat fondé en faveur des enfants nés ou abandonnés à l'Hôtel-Dieu. Le nom d'*Enfants rouges* lui venait du costume.

place alors le prône[1] par des sermons d'une doctrine équivoque où il pousse peu à peu la hardiesse au point d'attaquer ouvertement la confession auriculaire, le culte des saints et surtout le purgatoire. Enfin, il va jusqu'à rédiger pour les enfants de sa paroisse et de l'orphelinat, un abécédaire où l'absolution du prêtre est remplacée par ces mots : « Ayez confiance en Jésus-Christ que vos péchés sont pardonnés ; allez et ne péchez plus ». C'était de la Réforme pure.

Éloquent et chaleureux d'ailleurs dans sa parole, sobre et austère dans sa vie, très respecté du peuple, la foule accourt pour l'entendre, non seulement à Sainte-Croix mais à Saint-Germain-le-vieux et à Saint-Barthélemy. Barenton qui suit ses traces n'a guère moins de succès.

La chose devient intolérable, déclarent les Sorbonniens réunis, pour aviser, au collège des Mathurins sur l'emplacement actuel de Cluny. Résolus d'agir avec vigueur, ils se tournent d'abord vers Barenton, simple moine sans défense, le mandent devant eux, le som-

[1] Le prône est une instruction qui se fait au milieu de la messe.

ment d'expliquer ses propositions hérétiques. Celui-ci essayant de tergiverser est serré de près, menacé, et finalement, le lendemain, il se rétracte publiquement dans sa propre église.

Landry, curé de Paris, situation privilégiée et considérable, ne pouvait être atteint si aisément. A la suite de plusieurs sommations il consent pourtant à comparaître devant la Faculté le 1er mars 1541 ; mais quand on lui présente à signer une rétractation, il la rejette et consent seulement à faire une déclaration sommaire de bon catholique. Il continue alors de prêcher, montrant toutefois en chaire plus de réserve.

A la fin de l'année suivante, ses hérésies éclatent de nouveau, et comme au cours de ces débats elles s'étaient secrètement répandues, les chaires de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Jacques de la Boucherie, de Saint-Paul, de Saint-Germain-le-vieux en retentissent toutes à la fois. A Saint-Merry, le recteur même de l'université, Claude d'Espence, les proclame tout haut. La province s'en mêle. A Rouen, deux Augustins suspects font fureur ; à Blois, c'est un Dominicain. La surexcitation est telle que des controverses s'établissent de chaire

à chaire entre les prédicateurs; les édits en témoignent[1].

Pour remédier à ce désordre, les Sorbonniens ordonnent de lire dans toutes les chaires des monitoires qui poussent à la dénonciation des réformés; et enfin, sous le nom d'*Articles de la Sorbonne*, ils publient et obtiennent, le 23 juillet 1543, de faire promulguer comme loi de l'État, une confession de foi ultra catholique imposée à la signature de tous les universitaires. Landry, en qualité de bachelier, doit y mettre son nom. Il refuse. Le parlement, à la requête de la Sorbonne, commence alors contre lui une instruction, et en attendant le résultat le fait saisir et mener au monastère de Saint-Martin des champs, où les religieux le gardent au secret. Puis l'évêque de Paris, son supérieur ecclésiastique, est requis de désigner deux conseillers clercs pour l'interroger.

L'évêque, Jean du Bellay, qui aurait pu mieux encore que Landry s'asseoir sur la sellette de la Sorbonne, consulte l'accusé sur ce choix

[1] « Il faut — nous dit celui du 3 juillet 1543 — remédier aux scandales et schismes intervenus dans l'Avent du dernier Noël par le moyen et à l'occasion des contentions, contradictions et altercations, de certains prédicateurs prêchant et publiant diverses et contraires doctrines. »

et nomme à son instigation François Disque et Jacques Spifame, qui, ayant assisté à ses prédications, sont en état de les juger. La Sorbonne furieuse somme l'évêque de les remplacer par deux personnages à elle, d'une orthodoxie indubitable. Du Bellay résiste sous les formes d'ailleurs les plus courtoises.

Sur ces entrefaites, le bruit de l'affaire arrive à François Ier. Loin de s'indigner contre Landry, éprouvant lui-même quelques doutes à l'endroit du purgatoire, il prétend voir celui-ci et l'interroger. Grand émoi dans le camp des catholiques où on tremble toujours sur l'orthodoxie du Roi. Le cardinal de Tournon très fanatique, gouvernant alors les affaires, prend la chose en main.

Le Roi avait décidé le 15 avril qu'on lui amènerait Landry. Le 19, le curé de Sainte-Croix reçoit la visite d'un ami prétendu qui le vient mettre secrètement sur ses gardes. Le Roi furieux veut le voir, dit-il, pour prononcer lui-même sa condamnation et peut-être le faire brûler en sa présence. Landry, comme Briçonnet, perd la tête, et consent à signer sur l'heure la rétractation exigée.

Le 23, l'entrevue a lieu à Saint-Germain-en-Laye, en présence du cardinal. Le Roi, anxieux à l'endroit du purgatoire, interroge l'inculpé avec

bienveillance, s'attendant à quelque argument nouveau.

Landry, pour toute réponse, lui remet sa rétractation. François, déçu, se détourne, commandant seulement que le coupable exprime son repentir publiquement en chaire. Ainsi fit-il le dimanche suivant à Notre-Dame, tout le clergé présent, et dans les termes les plus humbles. Après quoi il reçut l'absolution canonique, que le prêtre officiant termina ironiquement par la phrase même de l'abécédaire : *Allez, et ne péchez plus !*

Landry survécut quatorze ans à son abjuration dans la retraite, le silence, et probablement le remords ; car peu de temps avant de mourir il demanda un entretien au pasteur réformé Chandieu. Visité par une femme pieuse protestante, il prend jour et heure avec elle pour une confession *in extremis* que nul, dit-il, n'a encore reçue de lui.

La femme vient fidèlement au rendez-vous ; mais Landry avait cessé de vivre.

Cette défection du curé de Sainte-Croix arrête brusquement dans le clergé de Paris l'expansion de la Réforme. Les imitateurs de Landry, dont le nombre allait croissant, se taisent tous à la suite de sa rétractation. Sur plus de soixante

moines Augustins suspects, deux ou trois à peine persévèrent [1]. François Ier, d'autre part, renonce à pénétrer les mystères du purgatoire. La théologie n'avait jamais été son fait ; la politique et la guerre l'entraînaient dans une autre voie.

Rien n'est fini pourtant. Comprimé au dehors, le mouvement continue sourdement à l'intérieur. Nous en avons la preuve dans les mesures exceptionnelles prises contre les hérésies des ecclésiastiques sous le règne suivant, lors de la création de la chambre ardente [2]. Seulement le secret dont elles sont enveloppées ne nous laisse aucune donnée sur l'importance et le nombre des coupables. Claude Haton désolé, nous cite, en 1554 et 1555, deux Jacobins prêchant la nouvelle doctrine dans la ville de Provins, un Cordelier, maître Garnier, et, en 1557, l'abbé de Saint-Jacques.

La magistrature comme le clergé est profondément entamée par la Réforme.

« L'hérésie prenait secrètement pied en France, — nous dit encore Claude Haton, — bien que le Roy y fit tenir la main par les gens de justice...

[1] Cet épisode a été reconstitué avec beaucoup de science historique par *M. Weiss. Chambre ardente.* Voir aussi *Sleidan*, une des sources de ce récit, et *Crespin*, p. 230 à 242.

[2] Voir ci-dessus, p. 115 et 116.

La plupart des grands, jusques à la cour du parlement, comme présidents et conseillers, en estoient intoxiqués et empoisonnés... Et qui plus est, des évêques tout pleins et couverts de cette maudite farine. Et pour ce que le Roy faisoit tenir la main forte pour faire pugnir de la peine du feu les coulpables, il y en avoit mille à sa suite et en la ville de Paris, lesquels faisant bonne mine à meschant jeu, feignoient d'estre vrays catholiques et en leur secrète conscience estoient parfaits hérétiques [1]. »

Les édits ne cessent de se lamenter de la tiédeur des magistrats et de stimuler leur zèle.

« Les poursuites et procédures se sont tellement refroidies, — dit Henri II, — que notre Seigneur et Père auparavant son trespas... ayant entendu que les prélats diocézains... s'excusoient de leurs devoirs... par un aultre édict a ordonné de nouvelles peines... Toutefois, ainsi que nous en sommes advertis, celuy dernier édict n'est nullement observé... Les magistrats comme les prélats délaissent à satisfaire et entendre à un bien général quant à l'exécution et l'interprétation des dites erreurs... » Et l'édit se termine en ordonnant de remplacer par des com-

[1] *Claude Haton*, t. I, p. 11, 27 et 54.

missaires spéciaux les prêtres et magistrats qui manquent de zèle et d'énergie[1].

« Pour ce que nous avons entendu — dit l'édit suivant — que plusieurs de nos principaux officiers de justice sont suspects de nouvelles doctrines et ne font leurs devoirs et corrections d'ycelles... Il est enjoint aux procureurs et avocats généraux de s'informer des opinions de tous les magistrats de leur ressort et de l'activité de leur service et s'il en est quelqu'un de négligeant d'informer contre eux... » En conséquence, le dit édit exige un certificat de bon chrétien catholique pour être admis dans la magistrature, et décide en outre que tous les trois mois seront tenues des *mercuriales* où on aura l'occasion de s'éclairer sur les magistrats. C'est « jour par jour, heure par heure, qu'il faut s'enquérir... »

En dépit de tant d'ardeur, quelques années après, en 1557, l'édit du 24 juillet nous déclare que « par la malice des personnes et négligence des officiers tant ecclésiastiques que temporels... qui n'ont en l'observation des dits édits usé de telle diligence que le cas le requerrait... s'excusant les uns sur les frais, les autres sur la faute

[1] *Isambert*, t. XIII, p. 134.

d'obeyssance et sur l'entreprise d'une juridiction sur l'autre, qui sont plutôt connivence et dissimulation en justice qu'excuses recevables, les dites sectes et erreurs se sont fort accrues et augmentées et le nombre des sectateurs d'ycelles. Les évêques, prélats et gens d'Église sont eux-mêmes tombés dans les dites hérésies... en séditions ouvertes, conventicules secrets, assemblées publiques armées... Et pour ce que est souvent advenu que nos juges ont été émus de pitié par les malicieuses paroles des prévenus tendant à repentance... pour éviter qu'ils n'eschappent à la punition méritée... avons ordonné et ordonnons qu'ils seront punis de mort sans que nos juges puissent remettre ou modérer la peine en façon que ce soit...[1] »

La défiance du Roi fanatisé, envers sa propre magistrature et son propre clergé, le conduit jusqu'à les récuser. Un tribunal étranger, directement nommé par le Souverain-Pontife, l'Inquisition espagnole, mettra seule fin à l'infection, et Henri II finit par l'établir dans le royaume, malgré les protestations de l'Église gallicane et du Parlement indignés[2].

[1] *Isambert*, t. XIII.

[2] Voir ci-dessus p. 121.

Ainsi, jusqu'aux derniers jours de ce règne, nous voyons bien le pouvoir mener la persécution ; nous ne voyons pas la nation s'y associer. Un parti peu nombreux, mais puissant dans le royaume, la représente seule. Après Pavie, le Roi absent, ce parti se constitue sous l'inspiration de la Sorbonne et de quelques grands en faveur : Montmorency, le vieux duc de Guise, Duprat, plus tard le cardinal de Tournon. L'instinct autoritaire doublé d'un fanatisme demi-artificiel en provoque seul l'éclosion, et la Régente le patronne, certainement moins touchée par les intérêts de l'orthodoxie que contrainte par les nécessités d'un temps difficile. L'association de la théologie et de la politique fait la force de ce parti.

La théologie, en effet, donne aux passions ambitieuses si aisément émiettées dans les intrigues de cour, la consistance des principes abstraits. Les intérêts varient au cours de l'existence et du temps, les impressions changent, les sentiments se modifient, les âmes elles-mêmes se renouvellent. L'idée abstraite demeure. Rien ne l'altère, ne la fléchit, et le corps qui la représente reflétera quelque chose de cette immuabilité. Là où le choc des personnalités aurait divisé les hommes, en mettant leurs intérêts en contradiction, le principe abstrait les rapproche

dans une communauté supérieure. Individuellement, ils peuvent se détester, se trahir; collectivement ils s'entr'aident, s'appuient.

Voici deux rivaux de pouvoir : le connétable et le cardinal de Tournon. Tout en se disputant la faveur du Roi, ils restent fidèles à l'œuvre commune. Montmorency consomme l'alliance impériale contre les protestants ; le cardinal, après lui, fait exterminer les Vaudois. L'un et l'autre s'attachent à ramener à l'orthodoxie le souverain vieillissant, toujours prêt aux écarts. Quand Montmorency quitte la cour disgracié, tout puissant sur l'esprit du Dauphin il le prépare à distance à son futur rôle. Celui-ci est un élève docile. Le parti persécuteur arrive au trône avec lui, renforcé d'éléments nouveaux. Montmorency, reprenant en main les affaires, partage l'influence avec Diane et les Guise, et, en dépit de leur haine et de leur rivalité mutuelle, tous marchent de conserve à l'extermination de l'hérésie.

Pendant ce temps, le cardinal de Tournon, à son tour disgracié, est envoyé à Rome. Ennemi personnel des Guise, il s'y oppose à leur expédition sur le royaume de Naples. Quelques années après, à la mort du Roi, ceux-ci, malgré leur animosité, le rappellent à la cour pour ap-

puyer les nouvelles persécutions qu'ils préparent.

Ainsi, prudent, résolu, l'œil ouvert, s'inclinant et se redressant à propos, le groupe sait se maintenir là où les individus auraient succombé. Sans popularité dans le pays, il garde la faveur du pouvoir. C'est par cette faveur seule qu'il triomphera.

CHAPITRE XVI

CARACTÈRE NATIONAL DE LA RÉFORME FRANÇAISE

On a beaucoup dit que la Réforme était un produit de l'Allemagne implanté artificiellement dans notre pays[1]. Il suffit d'exposer les faits ainsi qu'ils ressortent de son histoire, pour reconnaître qu'elle a bien chez nous ses origines propres.

L'Église gallicane en contenait les germes dans la doctrine de Gerson. Les premiers écrits religieux de Lefebvre d'Étaples (1512) sont antérieurs à ceux de Luther, et il ne l'a d'ailleurs jamais connu. Quant à Calvin, il n'est pas de ceux qui puisent au dehors leurs inspirations; sa doctrine personnelle, la plus fortement pensée et construite de l'époque, ne doit rien à personne.

[1] Cette thèse de l'origine française de la Réforme, soutenue par M. Merle d'Aubigné dans son *Histoire de la Réformation*, a été combattue par M. Vulliemin dans la *Revue chrétienne* (1867, p. 77), à laquelle M. d'Aubigné a répondu (1869, p. 65).

Sans doute, les deux pays voisins, en relations constantes, agissent l'un sur l'autre. Au début surtout, la Réforme ayant pris en Allemagne un caractère militant, si les paroles et les écrits enflammés de Luther arrivaient traduits en France, ils devaient y trouver un certain écho. Mais quand et comment arrivaient-ils? et sous quelle forme, dans quelle mesure? On n'a là-dessus que des données vagues. Une propagande indirecte d'ailleurs ne correspondant point au milieu, n'aurait pu être très effective. *Luthériens,* crie-t-on à nos réformés. Cette épithète est un outrage puisant son caractère injurieux dans l'état de violence et de guerre affecté par la Réforme allemande. Aucun missionnaire d'outre-Rhin n'est mêlé à nos affaires religieuses, ni pour les inspirer, ni pour les conduire. Le mouvement reste exclusivement français.

En réalité, dans les deux pays la situation religieuse antérieure se trouvant analogue, la Réforme y naît spontanément, déterminée par les mêmes causes. Ses manifestations seules se modifient suivant les mœurs et le milieu; suivant les conditions politiques surtout, très différentes de part et d'autre.

En France, pays uni sous une monarchie ancienne et populaire, la Réforme apparaît

dans les classes savantes et se propage parmi le peuple. Le Roi la repoussant, les pouvoirs publics se groupent derrière lui, et la nation qui s'y porte d'instinct s'arrête devant leur opposition. Les réformés eux-mêmes, imprégnés de l'amour et du respect de la monarchie, ne tentent ni de diviser les pouvoirs ni d'ébranler les institutions. Rejetés, poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, emprisonnés, massacrés, ils demeurent dans l'humilité magnanime du principe chrétien, répudient les moyens de force, s'en remettent à Dieu pour leur défense.

L'Allemagne, ou plutôt *les Allemagnes* comme on disait alors, sont au contraire partagées entre des princes qui représentent l'élément national et un Empereur étranger et impopulaire. Les princes tiennent à la contrée par toutes les racines : la race, la langue, les mœurs, la vie, le continuel séjour. Le peuple se reconnaît en eux. L'Empereur, plus espagnol qu'allemand, vit dans des possessions lointaines, et son autorité mal définie est sujette à mille contestations. Un sourd antagonisme en résulte. La Réforme surgissant devient entre eux un brandon de combat. Les princes et le peuple d'un côté, l'Empereur de l'autre. Ainsi, dès les premiers jours, la politique et la guerre se mêlent

à la religion, et la lutte ne cessera de s'en inspirer.

Au mouvement exclusivement religieux de la Réforme française, opposons en quelques lignes les phases révolutionnaires de la Réforme allemande. On reconnaîtra qu'elles ne sont pas parties de la même impulsion.

Un moine augustin, Martin Luther, de l'université de Wittemberg, nature impétueuse, vaillante, grossière et naïve, fait à Rome, en 1510, un voyage de piété. Au lieu de l'édification, il y trouve le scandale. Léon X venait d'arriver à la tiare. Le spectacle de cette cour licencieuse et lettrée le met hors de lui. Il retourne en Allemagne dans un indicible état de trouble et de fureur. Enfermé dans la solitude du cloître, ses esprits s'y exaltent de plus en plus.

La prédication des indulgences amène un éclat. En 1517, Luther publie une série de thèses qui la dénoncent comme un abus et une corruption. Ces thèses se répandent rapidement dans le public, accueillies avec faveur, lues avec avidité. L'auteur, cité devant la Diète d'Augsbourg, menacé de censure, s'enfuit. Le duc de Saxe le prend sous sa protection et refuse de le livrer au légat, qui le réclame au nom du Souverain Pontife.

Les idées, en se répandant, s'accentuent. De la réprobation des indulgences on arrive à l'attaque du culte et du dogme. Le 15 juillet 1520, une bulle de Léon X condamne quarante-et-une des propositions de Luther. Le 20 novembre suivant, le novateur jette au feu la bulle avec les décrétales à la porte de Wittemberg, aux applaudissements du public.

Charles-Quint, qui vient d'être élu à l'empire, convoque une Diète à Worms, le 6 janvier 1521, pour condamner ces doctrines. Luther y comparaît et se défend avec une extrême audace. L'électeur de Saxe, le voyant en péril, le fait enlever et conduire secrètement au château de Wartbourg en Thuringe, où il reste caché plus de neuf mois. Pendant ce temps, un décret impérial le déclare hérétique et excommunié. Il sort de Wartbourg plus âpre, plus fougueux encore, demandant l'abolition et la confiscation des monastères.

Cette proposition porte les princes à goûter de plus en plus sa doctrine. Ils commencent même à l'appliquer, en s'emparant des biens de l'Église ; puis, en 1526, à la Diète de Spire, ils requièrent la nomination d'un concile mi-partie catholique et protestant, en vue d'une transaction. Jusque-là ils demeureront, chacun dans ses États, maîtres de la question religieuse.

L'Empereur, menacé au dehors, consent à tout. En 1529, une ligue de ses ennemis, présidée par Clément VII et surnommé *la ligue sainte*, se formant contre lui, il s'arme même du mouvement protestant, en prenant à son service les bandes du fanatique Frundsberg, que nous avons vues à l'œuvre au saccage de Rome [1]. Mais, après Cambrai, réconcilié avec le Pape, couronné de sa main à Bologne, il rompt ses engagements avec les princes, rejette leur confession de foi rédigée par Mélanchton avec une grande modération, et les menace, s'ils protestent, d'exil et de mort. Ceux-ci lui répondent par la ligue de Smalkalde. L'Empereur leur oppose la Diète de Cologne, qui élit son frère Roi des Romains afin d'assurer à l'empire un successeur catholique. Les confédérés protestent et se préparent à la guerre.

Devant l'invasion des Turcs, Charles-Quint, sentant alors la nécessité de rallier l'Allemagne entière, revient à la politique de Spire par la pacification de Nuremberg (23 juillet 1532), et deux ans après, en face de la France armée, la confirme par le traité de Kadan.

En 1538, la trève de Nice signée, il tente à

[1] *François Ier*, p. 173.

la Diète de Ratisbonne de ramener les protestants à sa foi. Mais n'y pouvant réussir et craignant de les rejeter du côté de la France, il confirme les traités précédents, tout en travaillant à la convocation d'un concile à Trente en vue d'écraser l'hérésie. Ouvert le 13 décembre 1545, ce concile condamne en effet les protestants avec la plus grande rigueur. Ceux-ci lèvent alors une armée, décidés à se défendre.

La situation reste quelque temps indécise. La France cependant se rapprochant des princes, Charles-Quint, menacé en même temps par elle et par les Turcs, se trouvait en grand péril, quand la mort de François Ier (1547) le dégage. Profitant habilement des troubles qui en résultent, il va de l'avant, et la défection de Maurice de Saxe aidant, remporte, le 23 avril, la fameuse bataille de Muhlberg, qui disperse entièrement les protestants.

L'insolence de son triomphe ne connaît pas de bornes. Il écrase le pays et se dresse même contre le Pape, qui ose opposer un refus à sa proposition de réunir à nouveau le concile à Trente. Puis, se posant en chef de l'Église, il publie comme obligatoire, le 15 mai 1548, sous le nom d'*Intérim*, une profession de foi ambiguë, sorte de transaction entre les deux doctrines.

Sur ces entrefaites Paul III meurt. Son faible successeur, prosterné devant Charles-Quint, ramène le concile à Trente, et l'Empereur s'établit à Inspruck pour le diriger.

Cependant les princes, sous le coup de mille outrages, renouvellent la ligue de Smalkalde. Maurice, revenu à eux, mis à leur tête, lève une armée nouvelle. Acclamé par tout le pays, il traverse l'Allemagne en triomphe, entre dans le Tyrol, marche sur Inspruck. Le concile de Trente se disperse à son approche, l'Empereur fuit devant ses pas, et, bientôt vaincu, reconnaît une fois de plus aux princes par le traité de Passau la liberté religieuse. Une diète déterminera dans les six mois suivants les applications du traité (1552).

Vainement l'Empereur alonge les délais espérant un retour de fortune. Ce retour ne vient pas. La diète réunie à Augsbourg, en 1555, sous la présidence de Ferdinand qui vise la succession de son frère, s'incline devant les princes et admet partout la Réforme sur un pied d'égalité avec le catholicisme.

Ce *recès* du 25 septembre constate la victoire définitive du protestantisme en Allemagne; Charles-Quint abdique pour ne la pas consacrer.

CONCLUSION

La Réforme en France, dès longtemps préparée par les tendances indépendantes de l'Église gallicane, le culte de la royauté, l'indifférence à Rome, apparaît au commencement du XVIe siècle, non comme une révolte contre le pouvoir religieux ou le pouvoir civil, mais comme une protestation de la conscience contre les corruptions du catholicisme officiel.

Deux phases distinctes en marquent les développements. Dans la première, avec Lefèbvre d'Étaples, elle reste vague, n'arrive point à la formule ; dans la seconde, avec Calvin, elle se détermine dans un ensemble précis de dogmes, d'institutions et de cérémonies.

Ses initiateurs sont des hommes de savoir et de vertu, imprégnés des traditions gallicanes, respectueux du Roi et des évêques, demandant à créer, de concert avec eux et en dehors de Rome, une Église purifiée, ramenée à ses origines. Simplifier, sans les détruire, les cérémonies et les symboles, spiritualiser le culte, réformer les

mœurs du clergé, élargir et vivifier la doctrine en donnant la Bible au peuple comme la source de la foi, telles sont leurs aspirations, représentant bien d'ailleurs celles du pays. Toutes les tendances de la France la portent alors vers cette Réforme mitigée, assez large pour embrasser la nation dans son ensemble et assez souple pour en recevoir l'empreinte ; elles ne la dépassent pas.

Ces premiers réformateurs n'ont rien de l'esprit révolutionnaire. Repoussés, poursuivis, traqués, ils se retirent en eux-mêmes, abdiquent.

Par le mouvement naturel à toute réaction, Calvin, leur successeur, nous présente une Réforme beaucoup plus radicale, rigoureuse et austère, mais beaucoup moins en harmonie avec l'état des esprits et celui du milieu. Si François Ier eut seulement pris connaissance de l'*Institution*, — nous dit Théodore de Bèze, — il l'adoptait aussitôt et le peuple à sa suite. Illusion de croyant ! L'*Institution*, grâce à l'énergie de son auteur, a pu régner dans une république d'occasion comme Genève, sans tradition, sans passé, sans unité nationale[1], — et encore on

[1] Nous parlons de la Genève du XVIe siècle, non de celle d'aujourd'hui qui a eu depuis toute une histoire.

sait à quel prix ; — elle n'aurait jamais pris racine dans un grand pays comme la France, avec une monarchie ancienne et populaire, des classes distinctes, des mœurs guerrières, des souvenirs chevaleresques, un peuple aimable et gai, sociable, humain, épris d'art, de beauté, d'éclat, de cérémonies.

La France n'a jamais été ni puritaine ni sectaire. Dans ses temps mêmes les plus religieux, la piété chez elle, plutôt instinctive que raisonneuse, s'unit à un esprit prompt, facile, épanoui, porté à glisser sur le majestueux et le terrible, à alléger les pesanteurs dogmatiques de la foi par des retours soudains vers la bonne nature, le doute du transcendant, l'ironie ailée et fugitive. La persécution seule a fait le grand rôle de Calvin, en jetant à ses pieds la Réforme éperdue. Sans consistance encore, sans corps visible, sans organisation, sans unité, l'instinct du salut la lui livre. Ce chef puissant s'en empare et de sa rude main la moule en une forme rigide, bonne à la résistance, mais antipathique à la nature de la nation.

La Réforme victorieuse dans sa première phase, Calvin perdait toutes ses prises. Ou il se modifiait lui-même conformément à l'ordre qu'elle aurait introduit, ou il demeurait au second plan.

Il a dépendu du souverain à cette époque d'accomplir en France pacifiquement la Réforme. Pas de fanatisme alors et peu de religion, le culte de la royauté primant tous les autres. Qui eût hésité entre le Pape et le Roi ? La noblesse guerrière ne connaissait que le chef des armées. Le clergé gallican avait fait ses preuves de loyalisme. Quelques ordres religieux sans doute, plus libres dans la licence sous l'autorité indifférente et lointaine de la papauté, auraient essayé de s'en couvrir. Affaiblis toutefois et discrédités par la corruption et l'anarchie, la confiscation et la dispersion en auraient eu raison aisément. Des nominations et la création de nouvelles chambres rendaient le Roi maître des parlements. L'université, entêtée d'orgueil théologique et d'esprit autoritaire, aurait concentré les résistances. Mais la royauté pouvait défaire ce que la royauté avait fait, en retirant à cette institution ses privilèges, en restituant l'autorité théologique à l'épiscopat[1]. Le Roi créait alors de toutes pièces une université nouvelle sur des bases laïques, à l'exemple du collège royal,

[1] C'est en vertu d'une véritable usurpation que la Sorbonne s'était érigée en concile de l'Église gallicane. Ni le clergé français, ni le peuple, ni Rome ne l'y avaient autorisé.

dont les professeurs disaient : « Nous ne sommes pas théologiens, nous sommes grammairiens et savants[1]. » Des clameurs se fussent élevées d'abord, puis apaisées. L'université n'était pas populaire. On l'avait vu lors du concordat.

Une modification d'ailleurs aussi profonde dans la constitution du pays appelait la réunion des États généraux.

Les États, « la dernière espérance du peuple ! » Un nouvel horizon s'ouvrait avec eux. Parmi ceux qui ont précédé et suivi cette époque, combien nous montrent l'idée d'une représentation nationale répandue dans la partie la plus éclairée du pays ? En lisant les cahiers de 1356-57 et ceux de 1560-61, on reconnaît vite que tout ne date pas de 89.

Une représentation quelle qu'elle soit, aristocratique d'abord, restreinte à l'Église, à la noblesse et aux villes, puis se développant d'elle-même avec la nation, nous jetait dans un courant de civilisation analogue à celui de l'Angleterre, tout en maintenant les caractéristiques de la nation.

[1] Par l'organe de leur avocat Marillac, quand l'université les appela à la barre du parlement demandant qu'ils fussent astreints à ses examens et à son autorisation pour avoir le droit d'enseigner.

Au lieu de la monarchie absolue et du droit romain, nous avions la décentralisation administrative et politique et le retour au droit coutumier. La vie locale renaissait d'elle-même. Les institutions particulières, si nombreuses au moyen âge, se ranimaient dans l'esprit laïque de la Réforme avec les mœurs plus viriles, les caractères mieux trempés, produits de la réflexion et du retour sur soi inhérents à une religion personnelle. Les lettres mêmes et les arts, moins imitateurs de l'antiquité et flatteurs de la cour, s'inspiraient à une source plus véritablement originale, plus indépendante et plus fière. Enfin, la voie d'un développement régulier restant ouverte dans toutes les directions, les guerres civiles et les révolutions violentes se pouvaient éviter. Non que la paix eût régné dorénavent sur la terre. Tout développement de la vie est le prix d'un combat. Ainsi, la nouvelle Église, détachée de Rome, aurait néanmoins continué de représenter une orthodoxie plus ou moins intolérante, les diverses classes, en dépit du frottement journalier, des privilèges exclusifs; et chacun aurait tiré à soi. Ces luttes, toutefois, limitées et précisées par la nature même de leur objet, contribuaient à l'éducation politique de la nation au lieu de travailler à la

dissoudre. La direction de l'esprit y prenait un tour moins théorique et abstrait, plus positif et réel. Les classes et les individus rapprochés sur le terrain commun de la politique et des affaires, en contact incessant l'un avec l'autre, les antagonismes, les jalousies, les haines s'amortissaient dans la nécessité de mutuelles transactions. Une grande cause de l'esprit révolutionnaire dans notre pays a été l'isolement qui, durant les deux derniers siècles, a créé des abîmes entre la royauté et la nation, et dans la nation même, entre les classes.

Dans la vie des peuples comme dans la vie des individus, il est des points de suspension qui sont aussi des points d'incertitude. L'équilibre est instable. Un accident souvent de petite importance suffit à un changement de direction.

Le XVIe siècle nous présente une de ces heures solennelles. François Ier pouvait accomplir la Réforme en France plus aisément qu'Henri VIII en Angleterre. La nation y était encline et sa nature à lui l'y portait : l'audace de son esprit, le dédain des autorités ecclésiastiques, un sentiment religieux très personnel. D'autre part, désintéressé par le concordat de la confiscation des biens de l'Église, aspirant à l'alliance politique du Pape, redoutant les excès populaires,

se défiant des États généraux, son instinct du pouvoir absolu et sa passion pour l'Italie arrêtent ce premier élan; bientôt après, il recule. A sa suite, Henri II, avec la violence aveugle d'un esprit fanatisé, faible et étroit, va bien plus loin encore en arrière.

Un très petit nombre se serrent autour de ces princes dans la persécution; mais ce petit nombre tient tous les pouvoirs et toutes les armes. La France les regarde surprise, terrifiée, impuissante, sans les suivre ni les appuyer. Le fanatisme ne s'est developpé chez elle que plus tard, sous le coup des guerres civiles et de l'influence étrangère. A quoi donc a tenu sa destinée? A une Anne de Bolleyn, peut-être...

Tel est le point de vue que nous avons essayé de dégager de l'histoire. Et qu'on ne nous dise pas qu'il est oiseux de spéculer sur des inconnus. Si la nécessité ne fait pas de la race humaine un ensemble de rouages dont l'enchevêtrement échappe à toute réflexion, à toute volonté, à tout effort, nous avons intérêt à distinguer dans ses mobiles la part qui vient d'elle-même de la part du milieu, et à nous rendre compte des conséquences diverses tenant aux diverses directions qu'elle aurait pu suivre. Ainsi la France, placée, au XVIe siècle, entre

la Réforme, avec un commencement de représentation nationale, et la monarchie catholique absolue, la question de savoir si elle s'est jetée dans le second parti par impuissance à constituer la liberté religieuse et politique, ou par un concours de circonstances extérieures irrésistibles, influera sur le jugement même que nous porterons sur elle aujourd'hui.

On a dit encore que si la nation eut voulu réellement la Réforme, elle l'eût accomplie en dépit des persécutions. Où a-t-on vu ce prodige ?

Les âmes capables d'un sentiment religieux assez intense pour s'y sacrifier sans réserve, forment partout une minorité. Il faut aux masses pour marcher à l'assaut d'un pouvoir en armes, qu'à l'indignation des droits violés, des intérêts compromis, se joigne l'appoint des passions et des convoitises populaires. Toutes les révolutions en témoignent. La Réforme, parlant au nom de la conscience et du devoir, ne pouvait en appeler à de tels mobiles. Une fois fermées devant elle les voies régulières, celle du martyre s'ouvrait seule et les masses ne l'ont jamais prise volontairement. Voyons-les partout en Europe, dans les pays partagés par la lutte religieuse. Elles suivent les fluctuations de la politique remplaçant tour à tour un culte par l'autre.

La Réforme, en réalité, ne s'est établie nulle part qu'avec le concours des aristocraties; nulle part même comme en France elle ne s'est maintenue contre les pouvoirs publics quarante ans hors la loi, sans tirer les armes, et quarante ans armée, les tenant en échec et les forçant en définitive à compter avec elle.

Les réformés, a-t-on dit encore, devaient continuer de s'offrir volontairement à la mort. Ils nous eussent ainsi épargné la guerre civile et ils avaient plus de chance de vaincre leurs adversaires par le martyre que par la lutte armée.

Outre que le martyre ne s'impose pas, les Guise au pouvoir n'auraient-ils point écrasé à jamais dans le sang un parti sans défense ? Nul ne le saurait dire. La Réforme, d'ailleurs, n'est pas devenue guerrière en vertu d'une décision réfléchie et voulue des siens, mais par suite d'un changement spontané dans ses éléments.

Les guerres civiles, propres au XVIe siècle, ne tiennent pas seulement à la Réforme. Leurs causes sont plus générales et plus lointaines. La vieille France s'en allait. Depuis longtemps toutes ses institutions : les corps de l'État comme les corps locaux de la province, les groupes même particuliers formés en vue du travail ou de la

défense, s'anéantissaient peu à peu devant les empiètements de la royauté; et les diverses classes avaient perdu avec la force de leurs traditions et la garantie de leur indépendance, le sentiment du devoir public, de la dignité, de l'honneur.

Qu'est devenue la noblesse, compagne et féale du Roi, qui avait pour privilège d'approcher librement de sa personne, de lui dévouer un hommage et un service volontaires? L'esprit de cour l'a brisée en deux. Les courtisans pressés autour du souverain se partagent ses faveurs et défendent son approche avec une hautaine et jalouse insolence, tandis que les hobereaux de province restent dans leurs foyers comme en disgrâce, découragés, indifférents, sans souci de la chose publique, exhalant tout haut avec amertume leur mécontentement.

L'Église gallicane, asservie par le concordat, voit ses dignitaires réduits à l'état de courtisans et de flatteurs, et son autorité même en face du dogme, ses pouvoirs sur la conscience, subordonnés à ceux de l'Inquisition.

La haute bourgeoisie parlementaire a perdu par la vénalité des charges son ancien prestige. Autrefois, le Parlement se recrutant de lui-même, ses choix s'attachaient aux familles les

plus honorées et maintenaient la supériorité de Paris en appelant les avocats et les magistrats renommés de la province. Ses traditions austères imposaient à la plus hautaine noblesse l'autorité de ses jugements, et l'enregistrement des décrets royaux, le droit de suspension et de remontrance, lui conféraient un certain contrôle sur la politique du souverain. Toute la nation le considérait comme sa sauvegarde. La vénalité survenue abaisse son caractère et humilie sa fierté en introduisant dans ses rangs les plus honteux mélanges. Les charges multipliées pour accroître les ressources et livrées aux plus offrants, deviennent la proie des derniers du royaume : gens tarés et prévaricateurs, fils d'usuriers avaricieux, affidés des courtisans ou de leurs maîtresses. « Cette vermine vendant par le menu ce qu'elle a acheté en gros », exploite le public par ses exactions, trahit tous les serments, sans souci de l'honneur professionnel, corrompt « tout droit divin et humain, si bien que le temple de la justice devient entre ses mains une caverne de larrons. Hormis un petit nombre de gens de bien à qui il est loysible de souspirer, les autres ne regardent qu'à favoriser ceux dont ils sont les créatures ; tout est vénal, jusqu'à la conscience ».

*

Le surplus de la bourgeoisie, ceux qu'on appelle le tiers, matés au point de n'avoir plus « ni sentiments ni mouvements, attendent, comme pauvres esclaves, entre les mains de qui ils tomberont ». Quant au peuple, il est si malheureux qu'il se contente de demander des diminutions de subsides, sans souci de connaître ceux qui pourront les lui accorder.

Le scepticisme et la superstition contribuent aussi au relâchement des mœurs et à l'affaiblissement des caractères. Tout en se raillant de la religion, on se jette à l'astrologie, les grands principalement ; on ne croit qu'aux devins et aux faux prophètes. « Les bonnes lettres mêmes », mises en honneur par le Roi François, « se tournent aux esprits malins et curieux » et au libertinage. Jamais on ne vit plus d'écrits « ords et sales », pleins d'impiété, de blasphèmes, de la dérision des choses saintes et de la « chasteté[1] ».

« La dernière espérance de la nation avait toujours été celle des États ». Aux époques les plus périlleuses de la monarchie, on les avait

[1] *Regnier de la Planche*, p. 202. C'est principalement à cet auteur que nous empruntons ce tableau des mœurs du temps, conforme d'ailleurs à tous les récits contemporains. Voir entre autres *La Place* et *Castelneau*. — Voir aussi le traité de Calvin sur l'astrologie.

vus prendre les affaires en main et sauver le pays au prix de tous les sacrifices. Mais la royauté jalouse les avait en haine. A la cour, on n'osait pas en prononcer le nom, et le peuple ne les ayant point vus réunis depuis le commencement du siècle, les regardait comme un souvenir.

Cette décadence des vieilles institutions, marquée déjà sous François Ier, atteint sous Henri II des proportions tout à fait menaçantes. Si François Ier, en effet, abaissait la nation sous le despotisme, grâce à sa puissante personnalité il lui refaisait de la grandeur par le mouvement de la politique et de la guerre, le développement de la civilisation. Trop entier, d'ailleurs, pour se laisser entamer, les influences de cour demeurent toujours sur lui limitées et passagères; même dans ses dernières années, quand l'âge et la maladie eurent permis bien des empiétements, on tremblait sans cesse de ses soudains retours de volonté qui remettaient en un instant les choses en place. Aussi l'autorité et le prestige du trône demeurent-ils intacts sous son règne.

Son débile successeur, sans respecter la nation davantage, ne sait ni maintenir la grandeur de la royauté, ni la conserver populaire.

Incapable de gouverner par lui-même, il livre le royaume à la maîtresse et aux favoris, et leur audace se jouant des privilèges du souverain comme des droits de la nation, l'arbitraire finit par se retourner contre lui-même. Le Roi n'étant plus rien, les jeunes nobles qui cherchent fortune à la cour, les officiers de l'armée surtout, ne pouvant attendre de lui ni la récompense de la fidélité, ni le prix des services, ni justice, ni faveurs, cherchent parmi les grands le maître qui les fera avancer, se donnent à celui-là, deviennent ses hommes liges.

Ainsi, les coteries du dernier règne se transforment en partis, et en dehors de la cour, des partis d'opposition se dressent contre ceux-là, ralliant tous les mécontents du royaume. Chacun d'eux est armé, et la connivence ambitieuse et habile des chefs y poussant, ils grandissent chaque jour.

Cet état, prélude de la guerre civile, n'a pas, comme on voit, son origine dans les passions religieuses. Seulement les passions religieuses y trouvent un terrain très favorable à leur développement, et en intervenant dans l'anarchie, elles en deviendront un des éléments les plus actifs.

Jusqu'aux dernières années du règne de Henri II, la Réforme, aux mains des théologiens

et des pasteurs, n'a opposé au glaive que la foi. En pénétrant dans la noblesse, elle va s'empreindre de ses mœurs, et par là modifier sa propre direction, car les instincts auront toujours plus de part que les calculs aux grands mouvements des partis.

Les Coligny, les d'Andelot, les Condé, prenant la place des Calvin et des Lefèbvre d'Étaples, ne peuvent concevoir le gouvernement de la même façon. Coutumiers de la guerre et du commandement, tout en se prosternant devant Dieu, ils lèveront des armées, livreront des batailles, négocieront des traités, tiendront tête à la monarchie.

La Réforme dès-lors, au lieu de demeurer enclose en un groupe resserré, uniquement dominé par des préoccupations religieuses et morales, mettra en mouvement les passions et les intérêts les plus divers, et de ce fait, entrera en toutes sortes de compromissions.

A côté des hommes d'étude et de prière, des croyants naïfs et austères d'autrefois, on trouvera des guerriers, des politiques, des gens de cour, de galants seigneurs, de belles dames, et aussi des aventuriers gagés, des mercenaires de hasard : foule mêlée où les plus étranges contrastes se donneront carrière. Le temps des saints est passé; celui des hommes commence.

Dans cette nouvelle phase, les réformés se maintiendront à la hauteur de leur glorieux passé, magnanimes sur les champs de bataille comme leurs pères l'ont été devant le bourreau. Jamais toutefois, dans la violence de ces luttes, la Réforme française ne jettera un éclat aussi pur que durant les années où l'héroïsme moral et religieux était le seul auquel elle voulut prétendre.

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
Préface.		1
I.	Le Catholicisme et la Réforme	1
II.	L'Église gallicane	8
III.	L'Université et le Parlement	21
IV.	Le Concordat	29
V.	Origine de la Réforme française. Lefèbvre d'Étaples	36
VI.	Hésitations du Roi	52
VII.	François Ier se tourne contre la Réforme. Dispersion du groupe de Meaux	78
VIII.	Réaction contre la Réforme	93
IX.	Calvin ; sa jeunesse	125
X.	L'*Institution*	147
XI.	Calvin. Gouvernement de Genève	162
XII.	Œuvres françaises de Calvin	177
XIII.	Œuvres françaises de Calvin. Dernières années de Henri II.	203
XIV.	Caractère pacifique de la Réforme avant 1560.	224
XV.	Progrès régulier et général de la Réforme.	247
XVI.	Caractère national de la Réforme	274
Conclusion.		282

Universitas
BIBLIOTHECA

714 4 543

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

APR 11 1999
MAR 31 1999
AVR APR 22 2000
MAY 03 2000

OCT 06 '80
SEP 24 '80
JAN 19 1987
JAN 26 1987
25 NOV. 1996
11 DEC. 1996
DEC 03 1996

a39003 001753143b

BR 370 .C62 1890
COIGNET, CLARISSE GAU
REFORME FRANCAISE AVAN